

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 40 du 7 octobre 2016, 09 h 00

Palais du Pharo – Salle du Conseil – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 3 novembre 2016**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

*Secrétaire de séance : Béatrice Adloff*

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège des Professeurs et personnels assimilés :**

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF.

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :**

William BENESSIANO (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Caroline GAUDY-MARQUESTE (pouvoir), Mohammed KOUBITI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

**Collège des Usagers :**

Nils ATTIAS, Adrien CATALAN, Lucie CHUNIAUD (pouvoir), Paul DEVOGE (pouvoir), Esthèle GOURE (pouvoir), Florent GRAU, Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER (pouvoir), Loïc LE MOUËL, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir).

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Béatrice DELORGE, Nadine DISCALA-PENNEC, Corinne GORI (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Cheffia NATOURI (pouvoir).

**Membres en exercice : 39**

**Quorum : 20**

**Effectif présent ou représenté : 29**

ASSISTE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER.

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Michel CARETTE, Johann CHARVET, Fanny CLAIN, Sylvie DAVID, Pierre GRANIER, Romain LAFFONT, Sophie LAMOUREUX, Laure MAILLE, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Idoya de PONCINS, Didier VANDAMME.

**ORDRE DU JOUR :**

**I Procès-verbal**

- PV de la CFVU du 15/09/2016 (pour approbation)

**II Actualités**

**III Présentation**

- Parcours d'excellence (pour information)

**IV Vie étudiante**

- Bilan tutorat Tandem AFEV (pour information)
- Projets FSDIE (pour délibération)

**V Formation / Pédagogie**

- Fonds d'Intervention Pédagogique :
  - o Bilan (pour information)
  - o Appel à projets 2017 (pour avis)
- Répartition des crédits pédagogiques 2017 (pour délibération)
- Constitution du groupe de travail EFEE (pour délibération)
- Tarif certification TOEIC (pour avis)
- Enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois : présentation des résultats (pour information)

**VI Questions diverses**



Le VP Formation ouvre la séance à 09h08.

## **I ACTUALITES**

### **1) Festiv'AMU**

Le Vice-président Formation dresse un bilan succinct de la manifestation *Festiv'AMU*, qui s'est tenue les 5, 6 et 7 octobre 2016.

### **2) Appel à Manifestation d'Intérêt Transformation Pédagogique et Numérique**

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt *Transformation Pédagogique et Numérique*, quatre projets ont été présentés au titre du site Aix-Marseille Provence Méditerranée. Le VP Formation informe la CFVU que deux de ces projets ont finalement été retenus, ceux-ci étant respectivement portés par l'Université Toulon-Var d'une part, et par AMU d'autre part. Le projet porté par AMU intègre, à la demande du MENESR, des partenaires extérieurs au site.

### **3) Rendez-vous Santé Bien-Etre**

Mme de Ponçons présente brièvement les *Rendez-vous Santé Bien-Etre (RSBE) 2016*, manifestation visant notamment des actions de prévention médicale et de dépistage à destination des étudiants. Des initiatives d'éco-sensibilisation orientées vers le développement durable sont également intégrées au dispositif. Les RSBE s'appuient sur divers partenariats internes et externes, par exemple avec le CROUS pour l'organisation de buffets composés de produits issus de l'agriculture biologique. Certaines des actions engagées dans le cadre des RSBE ont vocation à se poursuivre jusqu'au mois de mai prochain. L'édition 2016 a rencontré un très fort écho auprès des étudiants.

### **4) Actualités CROUS**

M. Richter annonce le prochain renouvellement du collège usagers du Conseil d'Administration du CROUS d'Aix-Marseille : la date des élections prévues à cet effet sera publiée dans les meilleurs délais ; un taux de participation minimal de 10 % est espéré.

M. Richter signale par ailleurs l'ouverture de nouvelles structures de restauration. Il ajoute que le paiement monétique au moyen de la carte Izly a désormais vocation à se généraliser pour toutes les prestations délivrées par le CROUS. Dans cette perspective, une communication élargie doit être réalisée à destination des étudiants afin que ceux-ci veillent à alimenter leur compte.

### **5) Enquête académique conditions de vie étudiante**

Le VP Formation présente la récente enquête menée auprès des étudiants de l'académie relativement à leurs conditions de vie. Outre les universités, les écoles et lycées à BTS relevant de l'Académie d'Aix-Marseille sont également intégrés au champ de cette étude.

Les premiers éléments d'analyse issus de ce bilan statistique portent sur les étudiants de première année, et plus particulièrement sur les primo-entrants (voir document annexé au présent procès-verbal). Après avoir caractérisé la population suivie, l'étude examine les niveaux de revenu des étudiants, leurs conditions de logement et de restauration, les modalités de déroulement des cursus d'études, et enfin les pratiques sportives, culturelles ainsi que l'utilisation faite des transports.

M. Richter observe que le champ de cette étude est plus large que celui du premier bilan statistique qui avait été établi en 2011, lequel ciblait moins d'étudiants.

Mme Lamouroux note que les premiers retours exposés lors de la présente CFVU s'appuient sur le document publié lors de la récente conférence de presse du Rectorat. Suite à la consolidation de ces premières données, un travail va être mené par l'OVE d'AMU afin d'affiner ces premiers résultats et d'en extraire des éléments statistiques plus facilement exploitables pour l'établissement : cette réflexion donnera lieu à restitution courant mars 2017.

## **II PRESENTATION**

### **Parcours d'excellence**

M. Vandamme présente à la CFVU le dispositif des parcours d'excellence, qui vient compléter les Cordées de la réussite en proposant à des collégiens relevant de Réseaux d'Education Prioritaire (REP+) un accompagnement de la classe de troisième jusqu'à la terminale. L'objectif ainsi poursuivi vise notamment un accès élargi à l'enseignement supérieur aux élèves des EPLE classés REP+.

Mme Tardif estime pertinent, dans le cadre du tutorat mis en place au titre des parcours d'excellence, d'affecter des tuteurs étudiants de niveau L1 aux collégiens suivis. Cette modalité permettrait de garantir une continuité optimale dans l'accompagnement des élèves, qui pourraient ainsi être suivis sans changer trop fréquemment de tuteur durant leur parcours scolaire. Se référant au tutorat coordonné par l'AFEV dans le cadre du dispositif Tandem (voir *infra*), M. Charvet observe que les étudiants bénévoles s'engagent rarement sur des échéances dépassant une année universitaire.

Mme Mouret note que l'hétérogénéité des conditions dans lesquelles les élèves du secondaire réalisent leurs devoirs, hors des plages de cours, est souvent identifiée comme un facteur significatif d'inégalité scolaire : elle demande donc si le tutorat mené dans le cadre des parcours d'excellence pourrait inclure une aide aux devoirs. Si cette option est envisageable, elle insiste sur l'opportunité d'organiser les sessions d'aide aux devoirs dans les murs de l'Université, afin d'extraire les collégiens de leur environnement scolaire habituel. Chaque site universitaire aurait alors vocation à travailler avec les collèges environnants. M. Vandamme indique que les actions de remise à niveau



scolaire *stricto sensu* demeurent de la compétence des EPLE et ne sont donc pas intégrées *a priori* aux parcours d'excellence ; les modalités de soutien scolaire ici décrites par Mme Mouret peuvent toutefois être étudiées.

Mme Tardieu demande si les parcours d'excellence sont mis en place au bénéfice de classes entières, ou si ceux-ci concernent un échantillon d'élèves plus réduit. M. Vandamme indique que le dispositif est destiné à des effectifs limités d'élèves, constitués en groupes par les équipes pédagogiques de l'EPLE de rattachement : les élèves retenus voient alors leur emploi du temps en EPLE aménagé afin que certaines plages horaires puissent être dédiées au travail au sein de l'université.

M. Devred s'interroge sur les critères qui président à la sélection des élèves qui auront l'opportunité de bénéficier du parcours d'excellence. M. Vandamme indique que ce choix est de la compétence des enseignants de l'EPLE de rattachement, sur le fondement du volontariat de l'élève et de l'engagement de la famille.

Mme Tardif exprime une position critique quant à ces modalités de sélection des élèves. Elle observe tout d'abord que les parcours d'excellence se veulent être un dispositif contribuant à l'égalité des chances : il semble donc paradoxal qu'ils ne concernent que certains élèves d'une même classe. Par ailleurs, et sur un plan méthodologique, elle note que le fait de sélectionner un nombre restreint d'élèves ne permettra pas de disposer d'un panel suffisamment représentatif pour évaluer le dispositif de manière fiable. Enfin, Mme Tardif estime que l'université, dans la mesure où elle est fortement mise à contribution dans le cadre de ces parcours d'excellence, aurait vocation à être consultée pour la détermination des élèves bénéficiaires.

M. Vandamme précise que les parcours d'excellence sont avant tout conçus comme un dispositif d'accompagnement individuel et ne relèvent pas d'une action collective, ce qui fonde et explique les modalités de sélection des élèves bénéficiaires. M. Vandamme rappelle d'autre part que trente-trois collèges se situent dans le secteur géographique d'implantation de l'Université d'Aix-Marseille. A raison d'une classe encadrée par collège, AMU serait amenée à coordonner une action de tutorat pour un effectif d'élèves correspondant à trente-trois classes : à l'évidence, les moyens humains et financiers sont insuffisants. Quant au suivi et à l'évaluation du dispositif, il est assuré par le Rectorat qui s'est doté à cet effet d'une équipe, constituée notamment de sociologues.

Mme Mouret et M. Koubiti déplorent une forte inadéquation géographique entre les territoires concentrant les plus importants besoins en tuteurs d'une part, et les zones comportant le plus grand vivier de tuteurs potentiels d'autre part. M. Koubiti se montre ainsi soucieux de répondre aux besoins en accompagnement de l'ensemble des EPLE de l'académie, alors que la plupart des étudiants tuteurs se situent sur Aix-en-Provence et Marseille. Mme Mouret note que ce déséquilibre entre l'offre et la demande peut être également constaté à l'intérieur même du territoire d'Aix-Marseille.

M. Pedotti estime qu'une communication de grande ampleur doit bien évidemment être engagée relativement aux parcours d'excellence, en premier lieu à destination des élèves potentiellement visés, des familles et des tuteurs étudiants. Il importe également de communiquer auprès des composantes, qui ont vocation à prendre en considération l'engagement de leurs étudiants dans ce tutorat sous forme de bonification semestrielle, à l'instar de ce qui se pratique déjà au titre du tutorat Tandem. M. Vandamme confirme l'opportunité de valoriser dans les cursus ce type d'activité, qui constitue une réelle source d'enrichissement pour les étudiants tuteurs. Pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, une telle expérience peut d'ailleurs permettre de s'initier à certaines compétences professionnelles ultérieures.

Avant de clore la discussion, le VP Formation indique qu'un premier bilan des parcours d'excellence sera présenté en CFVU à l'issue de cette année de mise en place.

### **III VIE ETUDIANTE**

#### **1) Bilan tutorat Tandem - AFEV**

M. Charvet expose le bilan du tutorat Tandem coordonné par l'AFEV (voir annexe), précisant que l'actuelle convention afférente expire en septembre 2017, ce qui supposera un renouvellement du partenariat une fois cette échéance atteinte.

Cette présentation donne lieu à divers échanges.

M. Collomp discute les critères selon lesquels l'AFEV évalue les candidats dans le cadre des bonifications semestrielles. Il exprime ainsi son incompréhension quant au fait que le maximum des points du barème puisse être accordé à des candidats n'ayant pas systématiquement suivi les formations dispensées par l'AFEV. A l'inverse, l'argument du manque d'inventivité est parfois invoqué pour sanctionner de manière trop significative des étudiants susceptibles de se montrer par ailleurs sérieux dans leur engagement.

M. Charvet fournit de plus amples explications à ces modalités d'appréciation. Il indique tout d'abord que l'AFEV organise ses formations au mois de janvier ; or, pour les bonifications semestrielles correspondant aux semestres impairs, les fiches d'évaluation doivent être communiquées aux services de scolarité d'AMU au début du mois de décembre. Cette discordance des calendriers ne permet à l'AFEV qu'une visibilité partielle du parcours de l'étudiant au moment où la première évaluation est réalisée : le choix est donc fait d'accorder les points aux candidats dont il est probable, voire certain, qu'ils vont en effet suivre la formation. M. Charvet précise d'autre part que le soutien mis en place par l'AFEV s'articule non seulement autour d'une aide dispensée à domicile à l'élève, mais également autour de sorties diverses pour lesquelles l'AFEV propose des orientations. Si l'étudiant tuteur se cantonne à l'aide à domicile sans exploiter les différentes idées de sorties qui lui sont offertes, il est considéré que



ce tuteur ne se sera pas pleinement emparé du dispositif, ce qui se traduira par la mention d'un manque de créativité dans la fiche individuelle d'évaluation transmise à AMU pour la bonification semestrielle.

M. Collomp encourage l'AFEV à communiquer ces informations aux correspondants enseignants des composantes, qui souhaiteraient mieux saisir les conditions de l'évaluation des candidats par l'AFEV.

M. Koubiti note que l'AFEV ne suffit pas à répondre aux besoins du territoire : il demande s'il existe un tissu associatif partenaire intervenant dans le même secteur géographique et dans les mêmes domaines d'activité que l'AFEV. M. Charvet confirme que c'est bien le cas : de nombreuses associations et centres sociaux travaillent de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs du développement local, sous l'égide des services préfectoraux. Par ailleurs, l'ensemble des Cordées de la réussite pilotées par le Rectorat oeuvrent dans le même sens que l'AFEV.

Le VP Formation demande si l'AFEV est également présente parmi les partenaires du site, et notamment au sein de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, ce que confirme M. Charvet.

Se référant aux éléments statistiques présentés, le VP Formation constate une forte hétérogénéité dans la manière dont le dispositif a été investi par les étudiants ; ces disparités s'observent non seulement entre composantes au titre d'une même année universitaire, mais également d'une année à l'autre pour une même composante. M. Charvet indique que le principal facteur agissant sur l'adhésion des étudiants au dispositif Tandem semble être la présence physique des représentants de l'AFEV sur les campus. La réalisation des travaux sur le site aixois Schuman de l'UFR ALLSH a conduit l'AFEV à s'implanter à la FDSP, ce qui a présenté un impact immédiat : un engagement croissant des étudiants de la FDSP a été rapidement recensé. La présence de l'AFEV sur les lieux universitaires est donc en corrélation directe avec l'engagement étudiant dans le cadre de Tandem. M. Charvet ajoute qu'un clip vidéo a été projeté cette année dans la navette qui assure les transports entre Aix-en-Provence et Marseille, afin de promouvoir le dispositif.

M. Vandamme demande si un effet d'entraînement a pu être constaté au sein d'une même promotion : M. Charvet indique que c'est en effet parfois le cas.

Mme Almeras rappelle que le tutorat réalisé auprès d'élèves de primaire ou de maternelle a désormais vocation à être pris en considération dans le cadre des bonifications semestrielles au sein des cursus : cet arbitrage de l'établissement doit maintenant être décliné par les composantes, notamment dans le contexte des modalités de contrôle des connaissances. A cet égard, les composantes seront amenées à se positionner expressément. Dans le prolongement de ce propos, M. Charvet suggère d'inscrire dans la prochaine convention cet élargissement du champ de la bonification.

## **2) Projets FSDIE**

Mme Lamouroux et M. Pedotti exposent à la CFVU les conclusions de la commission FSDIE projets du 29 septembre 2016 (voir annexe) : vingt-cinq projets ont été présentés, le financement de certains d'entre eux ayant été différé car les dossiers appelaient quelques précisions complémentaires relatives au montage budgétaire de l'opération.

M. Collomp exprime ses réserves quant au fait que la commission FSDIE ait choisi de subventionner la cérémonie de remise des diplômes de Polytech' : il estime que l'organisation de ce type d'événement relève de la responsabilité institutionnelle de la composante, et n'a donc pas à être confiée à une association étudiante. De fait, le soutien du FSDIE dans ce cadre lui semble inapproprié.

M. Laffont précise que la cérémonie de remise des diplômes proprement dite est bien prise en charge par Polytech'. Cette cérémonie s'accompagne d'une soirée de gala qui est en revanche organisée par une association étudiante : la subvention FSDIE sollicitée ce jour ne porte que sur le périmètre de la soirée de gala, qui aura elle-même lieu dans le prolongement et dans le même lieu que la remise des diplômes.

Mme Lamouroux et M. Pedotti informent ensuite la CFVU des nouvelles modalités de mise en place du Printemps des Associations. Les importants travaux mis en œuvre sur les sites universitaires, et plus particulièrement sur les sites aixois, ont provoqué un amortissement des initiatives étudiantes sur ces campus. Il s'agit donc désormais de redynamiser la vie étudiante dans les secteurs concernés : dans cette perspective, le Printemps des Associations a vocation à constituer un levier majeur. L'organisation de cet événement s'appuiera cette année sur une nouvelle méthodologie : un appel d'offre sera ouvert en amont de la manifestation. Cette technique de l'appel d'offre permettra non seulement de mieux cibler et rationaliser les initiatives attendues, mais également de mieux construire les partenariats internes et externes nécessaires pour élaborer les projets (SUAPS, SIUMPPS, CROUS...). Le cahier des charges reste à définir. L'ultime commission FSDIE projets de l'année civile 2016 sera exclusivement dédiée au financement des projets proposés dans le cadre du Printemps des Associations.

M. Richter insiste sur le nécessaire pluralisme qui doit alimenter le tissu associatif étudiant des campus. Ayant constaté que le CROUS se trouve en situation de partenariat avec une seule et unique association sur le site de Luminy, il souhaite encourager les associations de ce campus à se montrer plus actives afin de remédier à la situation de monopole qui s'est de fait constituée.

M. Pedotti tient à rappeler les termes de la réglementation nationale qui préside à la gestion du FSDIE : les instructions ministérielles à cet égard disposent très clairement que les éventuels reliquats du FSDIE, non dépensés au terme de l'exécution budgétaire d'une année civile N, ont vocation à alimenter l'enveloppe FSDIE dans le cadre



du budget de l'année civile N+1. Ces éventuels reliquats ne sauraient donc être versés au fonds de roulement de l'établissement.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements émises par la commission FSDIE projets du 29 septembre 2016 (voir annexe).

#### **IV FORMATION / PEDAGOGIE**

##### **1) Fonds d'Intervention Pédagogique**

###### **A) Bilan**

Le VP Formation expose à la CFVU les éléments de bilan relatifs au Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) présentés en annexe au présent procès-verbal.

Mme Mouret note que de nombreux projets subventionnés par le FIP appellent la contribution d'informaticiens. Or, l'ensemble des ressources informatiques a été intégré aux campus et ne relève donc plus de la responsabilité des composantes. Ainsi, la mise à disposition d'informaticiens au titre de projets retenus par la commission FIP ne peut être consentie aux composantes qu'à l'issue d'une concertation avec la Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information (DOSI) ; cette opération est susceptible de ralentir et d'alourdir la mise en œuvre effective des projets.

Le VP Formation indique que ce paramètre a en effet été pris en considération dans la rédaction de l'appel à projets 2017 : les candidats devront obligatoirement consulter la DOSI en amont du dépôt du dossier, afin d'étudier avec les services informatiques la faisabilité du projet. Mme de Ponçons précise que la DOSI valide pleinement ce mode opératoire.

Tous les projets subventionnés par le FIP ont vocation à être soumis à un bilan : la CFVU s'interroge sur l'échéance à l'issue de laquelle ce bilan doit intervenir, une fois actée l'attribution des fonds. Mme Tardif estime qu'un bilan réalisé un an seulement après le vote des subventions en CFVU ne peut en aucun cas être pertinent et représentatif, notamment si le projet s'est appuyé sur une acquisition de matériel nécessairement soumise aux cadres et délais de la procédure d'achat public. Ce type de projet obéit à un phasage très précis, l'acquisition du matériel constituant le prérequis indispensable au démarrage effectif de l'action pédagogique proprement dite. Une procédure d'achat trop étendue dans le temps retarde de fait la mise en place du dispositif : dans cette configuration, un bilan réalisé un an après l'attribution des fonds s'avère prématuré et ne rend pas compte de l'état d'aboutissement du projet au regard de son potentiel initial. Un bilan deux ans après l'affectation des subventions serait vraisemblablement plus opportun.

Mme Almeras confirme que les aspects pédagogiques des projets gagneraient à être évalués deux ans après la phase de démarrage ; les éléments de bilan financiers seront en revanche difficiles à recueillir à cette échéance. Elle propose donc de dissocier les périodicités respectives du bilan pédagogique d'une part, et du bilan financier d'autre part : le premier interviendrait deux ans après la date du subventionnement ; le second interviendrait dès l'année suivant l'octroi des crédits. Un consensus se dégage en CFVU quant à ce mode opératoire.

Est ensuite abordée la problématique du montage des marchés publics visant l'achat de biens ou de services à des fins pédagogiques.

M. Nicod déplore que le moins-disant soit systématiquement imposé aux composantes, au détriment de l'opportunité pédagogique de l'achat.

Le VP Formation objecte que ce n'est pas le choix du moins-disant qui préside à la conclusion des marchés. Le mieux-disant a au contraire vocation à être retenu, en application d'une méthodologie consistant à pondérer de multiples critères et ainsi à évaluer le rapport qualité/prix offert par chaque concurrent. Dans la perspective d'achat de biens ou de services à caractère pédagogique, le critère de la pertinence pédagogique du produit doit bien évidemment être pris en considération et affecté d'un coefficient suffisant pour rendre ce critère significatif. M. Richter indique que le schéma généralement mis en œuvre dans les procédures d'adjudication confère au critère du prix une pondération représentant une proportion d'environ 40% : l'opportunité pédagogique de l'achat peut donc *a priori* primer sur le critère du coût, et peser jusqu'à 60% dans la décision finale d'octroi du marché. Afin d'affiner encore la pondération des critères et de rendre largement prépondérant l'intérêt pédagogique du bien ou du service à acquérir, il est nécessaire que les équipes enseignantes s'associent à la construction du marché bien en amont du lancement de l'appel d'offre. En tout état de cause, c'est la valeur relative correspondant au rapport qualité/prix qui fondera *in fine* l'attribution du marché, et non la seule évaluation de la qualité intrinsèque de la prestation. Compte tenu de ce mode de calcul, et quels que soient les coefficients attribués aux divers critères, la proposition par l'un des candidats d'un tarif particulièrement compétitif sera de nature à conditionner la conclusion du marché en faveur de ce concurrent sur la seule base du critère économique, même si la qualité du produit n'est pas optimale.

###### **B) Appel à projets 2017**

Sur la base des éléments de bilan mis en lumière ci-dessus, le VP Formation présente la proposition d'appel à projet FIP actualisé pour 2017 (voir annexe). Il indique notamment que les projets concernant des actions de formation à la pédagogie à l'attention des enseignants ne seront désormais plus éligibles au FIP, ce type d'initiatives relevant du CIPE.



M. Koubiti et M. Catalan s'interrogent sur ce que recouvre la notion de transversalité des projets. Le VP Formation précise que l'appel à projets encourage un élargissement des initiatives ponctuelles susceptibles de s'avérer concluantes. Cet élargissement s'entend tout d'abord dans un sens temporel : un projet mis en place au moyen d'une subvention FIP a vocation à revêtir ensuite un caractère pérenne, le FIP ne constituant à cet égard qu'un fonds d'amorçage. Par ailleurs, il est souhaité qu'un projet soutenu par le FIP au titre d'une composante soit à même d'essaimer vers d'autres composantes.

Compte tenu de ces orientations, M. Koubiti estime nécessaire de mentionner dans le libellé de l'appel à projets 2017 le caractère potentiellement transposable des projets. Le VP Formation note que ces éléments figurent déjà dans la rédaction actuelle, qui met en valeur les initiatives transverses intégrant plusieurs composantes.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à l'appel à projets relatif au FIP 2017 (voir annexe).

### **2) Répartition des crédits pédagogiques 2017**

En préambule aux discussions, le VP Formation précise le cadre institutionnel du présent vote. Il rappelle que la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche confère à la CFVU la prérogative de répartir les crédits pédagogiques. Cette répartition se fait sur la base d'une enveloppe globale définie par le Conseil d'Administration au regard de la politique d'établissement en matière de formation. Au sein d'AMU, la ventilation des crédits pédagogiques s'articule en quatre lignes budgétaires (heures complémentaires, Prime d'Engagement Pédagogique, Fonds d'Intervention Pédagogique, FSDIE).

Le VP Formation présente ensuite un bilan chiffré de l'utilisation des quatre catégories de crédits mentionnées ci-dessus, sur les dernières années d'exécution budgétaire (voir annexe).

Quelques précisions méthodologiques sont indiquées relativement à la présentation des volumes d'heures complémentaires.

Les heures complémentaires notifiées correspondent au montant initialement autorisé dans le cadre du budget d'une année civile N.

Les heures complémentaires effectivement décaissées à l'issue de l'exercice budgétaire de l'année civile N comportent :

- les heures consommées en vertu de l'autorisation budgétaire portant sur l'année N ;
- les charges à payer résultant d'heures complémentaires non déboursées à l'issue d'un exercice budgétaire antérieur. Dans ce cas, le décaissement est imputé sur un exercice budgétaire différent de celui au titre duquel la dépense a été autorisée.

Le volume consommé équivaut donc au volume décaissé net des charges à payer résultant des exercices antérieurs. Complétant ces explications, Mme Maille indique que les chiffres ici présentés ont été consolidés hors AMIDEX et recherche. Elle ajoute qu'environ 30 % des heures complémentaires concernent des personnels titulaires d'AMU, les 70 % restants étant dédiés à la rémunération de vacataires.

Commentant les chiffres relatifs au FIP et à la PEP (Prime d'Engagement Pédagogique), le VP Formation constate une nette diminution du nombre de dossiers déposés au titre de l'année 2015. Mme Tardif attribue cette situation notamment au fait qu'une période de fin d'exécution de contrat avec l'Etat incite peu les différents acteurs à innover et à renouveler les pratiques pédagogiques. Elle estime probable, tant pour le FIP que pour la PEP, que le nombre de demandes augmente de manière corrélative à l'entrée en vigueur de la nouvelle offre de formation inscrite dans la future accréditation.

Concernant plus spécifiquement le FIP, le VP Formation observe que la première édition en 2014 ne s'était pas conclue par des retours systématiques aux porteurs des projets non lauréats ; les retours d'expertise relatifs aux dossiers non retenus n'avaient en effet été effectués qu'à la demande. Il est donc possible que le fait de n'avoir pas connaissance des modalités d'examen des candidatures ait freiné l'entrain des équipes à présenter un dossier amendé au titre de la campagne du FIP 2015. Mme Tardieu note que les équipes pédagogiques manifestent un intérêt certain pour le FIP lors des échanges menés en conseil de composante, cet enthousiasme ne donnant cependant pas suite au montage effectif des projets. M. Koubiti impute ce manque d'implication à la lourdeur des dossiers à élaborer, au regard de la faible probabilité de se voir *in fine* subventionné. Il suggère de conditionner l'attribution de financements FIP à une procédure réalisée en deux temps. Une présélection fondée sur une analyse macroscopique des projets permettrait d'écarter d'emblée les candidatures ne s'inscrivant pas dans les attentes de la commission d'attribution, sans pour autant exiger des porteurs qu'ils renseignent un dossier complet. Suivrait une seconde étape de montage de dossiers plus substantiels, pour les seuls candidats présélectionnés. Bien qu'il considère peu contraignant l'actuel dossier de candidature au FIP, le VP Formation indique que cette réflexion pourrait toutefois être approfondie.

Mme Tardif estime pour sa part que le montage de dossiers dans le cadre de financements sur projets tels que le FIP appelle un accompagnement plus étroit des enseignants, parfois peu aguerris à ce type d'exercice.

A l'issue de ces échanges, le VP Formation présente la proposition d'arbitrage soumise au vote de la CFVU. L'année 2017 marque la phase ultime d'exécution du contrat en cours avec l'Etat : compte tenu de ce contexte, l'établissement a souhaité une stabilisation de l'offre de formation par rapport à 2016, ce qui engendre un montant global d'heures complémentaires pour 2017 identique à celui qui avait été acté pour 2016. De même, les sommes proposées aux titres de la PEP, du FIP et du FSDIE sont similaires à ce qui a été voté pour 2016.



Concernant le FSDIE, Mme de Ponçons note que le volume total du fonds est fonction du nombre d'inscriptions administratives enregistrées au titre de l'année universitaire : la somme proposée au vote de ce jour est donc estimative ; compte tenu du nombre croissant d'inscriptions d'ores et déjà recensées pour 2016/2017, l'enveloppe correspondant au FSDIE 2017 devrait être plus volumineuse que ne le prévoit la proposition de ce jour. Un budget rectificatif sera acté au cours de l'année 2017 afin d'ajuster de montant final du FSDIE, au regard de ces paramètres.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU approuve la répartition des crédits pédagogiques annexée au présent procès-verbal. Cette répartition vaut pour l'année civile 2017.

### **3) Constitution du groupe de travail EFEE**

Dans la perspective d'un ajustement des textes de cadrage relatifs à l'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE), un groupe de travail est constitué en séance.

Il comportera notamment :

- les élus enseignants et enseignants-chercheurs de la CFVU ci-après :
  - o Mme Rubio au titre du secteur Economie et Gestion ;
  - o Mme Tardif au titre du secteur Sciences et Technologies ;
  - o M. Benessiano au titre du secteur Droit et Sciences Politiques ;
  - o M. Devred au titre du secteur Santé ;
  - o M. Pasquinelli au titre du secteur pluridisciplinaire ;
- M. Paul ; celui-ci pilotera le groupe de travail en sa qualité de Vice-président Formation et pourra éventuellement intervenir en tant que représentant enseignant-chercheur du secteur Economie et Gestion ;
- M. Collomp ; celui-ci interviendra en tant qu'élu enseignant-chercheur de la CFVU représentant le secteur ALLSH ; le cas échéant, il pourra piloter le groupe de travail en sa qualité de Vice-président délégué à la Formation Initiale ;
- M. Pedotti en sa qualité de Vice-président Etudiant ;
- les élus du collège usagers de la CFVU suivants :
  - o Mme Genco ;
  - o Mme Henocque.

### **4) Tarif certification TOEIC**

Préalablement aux discussions, le VP Formation rappelle le contexte du vote de ce jour.

Dans la perspective d'une révision de la grille tarifaire relative au TOEIC, la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion (DPCG) a soumis à la CFVU du 15 septembre 2016 une proposition de tarif unique pour la certification. Fondée sur le calcul d'un tarif moyen couvrant le coût complet du TOEIC pour l'ensemble de l'établissement, la méthodologie suivie consistait à répercuter sur le tarif unique de la certification les coûts inhérents aux sessions de préparation au TOEIC organisées au sein de certaines composantes.

La CFVU n'a pas validé cette méthode de calcul. En effet, toutes les composantes ne proposent pas de formation au TOEIC, et parmi celles qui en proposent une, les volumes horaires des modules sont extrêmement hétérogènes. La CFVU a donc jugé inéquitable d'imposer une contribution financière au titre de la préparation au TOEIC à des étudiants non bénéficiaires de cette prestation, prestation par ailleurs offerte aux usagers d'autres composantes.

Le vote a donc été différé.

La CFVU de ce jour doit se prononcer sur une proposition de tarif portant sur le périmètre de la seule certification, indépendamment de toute formation préparatoire au TOEIC. Une réflexion sera par ailleurs engagée prochainement quant à la possibilité de définir une prestation pédagogique intégrant la préparation au TOEIC, soit sous forme de diplôme d'établissement, soit sous forme de programme modulaire dont le tarif consolidé sera calculé sur la base d'un taux horaire fixe, soit sous la forme d'un dispositif associé à la Formation Continue.

Le tarif proposé en vue de couvrir le coût complet de la seule certification s'élève à 65 euros par test pour les usagers d'AMU, et à 70 euros par test pour les non usagers d'AMU. Cette grille tarifaire reste très compétitive par rapport aux prix pratiqués sur le marché : hors d'AMU, le prix moyen du TOEIC atteint en effet 100 à 110 euros.

Mme Tardif s'interroge sur l'intégration du coût des surveillances du TOEIC dans ce tarif consolidé, demandant plus particulièrement comment la rémunération de ces surveillances est assurée et prise en charge. Le VP Formation indique que c'est la composante qui supporte ce coût.

Dans le prolongement de ce propos, M. Nicod observe que les surveillances du TOEIC sont rémunérées au moyen d'heures complémentaires, ce qui impose à chaque composante de réserver à cet effet une part de son enveloppe dédiée. Cela nécessiterait en principe de pouvoir anticiper l'organisation des sessions de tests, afin de définir les besoins en surveillance pour l'année et de pouvoir ainsi prévoir le nombre idoine d'heures complémentaires associées. M. Nicod juge problématique que cette anticipation ne soit pas possible dans les faits.

M. Pedotti compare le présent projet de grille tarifaire à la version initiale exposée en séance du 15 septembre 2016. Il se dit certes favorable au fait que la méthode de détermination du tarif de la certification ait été revue en vue de ne pas y intégrer la prise en charge du coût de la formation préparatoire. M. Pedotti déplore toutefois que le tarif proposé au vote de ce jour induise une augmentation très significative entre 2015/2016 et 2016/2017. Comprenant la contrainte d'autofinancement à laquelle l'établissement est soumis consécutivement à la diminution



globale des moyens et dotations publiques, il estime cependant que l'inscription au TOEIC ne constitue pas un outil adapté en vue de lever des ressources propres. Il exprime en outre son désaccord relativement au fait que la grille tarifaire ici présentée conduise à une réduction de l'écart entre le tarif réservé aux usagers d'AMU d'une part, et le tarif prévu pour les non usagers d'AMU d'autre part. A ces divers titres, M. Pedotti indique qu'il votera contre ce projet de grille tarifaire, relayant en cela la position de l'ensemble des élus étudiants.

Avant de procéder au vote, il est précisé que la grille tarifaire fera état d'un tarif applicable aux *non étudiants d'AMU*, en lieu et place d'un tarif prévu pour les *extérieurs AMU*.

#### *Vote*

Par 18 voix pour et 11 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux tarifs de la certification TOEIC à compter de 2016/2017, annexés au présent procès-verbal. Dans le document annexe, la mention des *extérieurs AMU* est remplacée par celle des *non étudiants AMU*.

#### **5) Enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois : présentation des résultats**

Mme David expose les résultats des récentes enquêtes d'insertion professionnelle réalisées à une échéance de trente mois après l'obtention du diplôme (voir annexe).

Cette présentation donne lieu à divers échanges.

Mme Fabbe-Costes rappelle que les entreprises définissent leur politique salariale au moyen de grilles de correspondance associant les différents emplois à des intervalles de salaires. A responsabilité égale, tous les salariés d'une même structure ont donc vocation à recevoir une rémunération homogène : c'est pourquoi Mme Fabbe-Costes exprime son étonnement quant aux inégalités salariales marquées entre hommes et femmes qui ressortent des enquêtes présentées ; elle demande ainsi dans quelle mesure les salaires moyens recensés prennent en compte les emplois à temps partiel. Mme David précise que les chiffres ici collectés ne concernent que des emplois à temps plein. Le niveau moyen de rémunération inférieur constaté pour les femmes ne peut résulter que d'un niveau d'emploi inférieur au degré de qualification des intéressées, ou être la conséquence d'effets de seuil associés à un positionnement systématique des femmes au plus bas degré de la grille salariale correspondant à l'emploi occupé.

Il ressort par ailleurs de ces enquêtes que les formations universitaires sont jugées globalement trop théoriques par les diplômés.

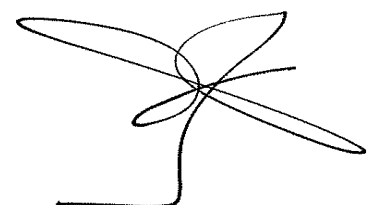
Mme Fabbe-Costes note que ces enquêtes d'insertion professionnelle, réalisées à l'issue du cursus, expriment le sentiment des diplômés non sur l'unique périmètre du dernier diplôme obtenu, mais sur l'ensemble du parcours d'études. Ainsi, même lorsqu'un diplôme à visée professionnalisante a été obtenu (master notamment), il fait suite à une formation d'abord amorcée sous un angle strictement théorique, les premiers contacts avec l'entreprise n'intervenant qu'à la faveur de stages généralement tardifs dans le cursus : cette situation suscite manifestement une insatisfaction certaine chez les diplômés.

Mme David explicite ces retours d'enquête, soulignant que les diplômés détiennent à l'issue de leur formation des compétences qu'ils peinent à faire entrer en résonance avec les besoins et références de l'entreprise. Le regard que portent ces diplômés sur les enseignements reçus suggère une certaine inadéquation de l'ingénierie pédagogique des filières aux codes de l'emploi, et une réelle difficulté est exprimée pour transposer en situation professionnelle les savoirs capitalisés.

Mme Tardif observe que cette étude ne distingue pas, dans le cadre des masters, les formations à finalité professionnelle des formations à finalité recherche, paramètre qu'il aurait été pertinent de prendre en considération : en effet, les masters à finalité recherche ne poursuivent pas l'objectif de fournir à l'étudiant les outils d'un transfert direct et immédiat des connaissances vers l'entreprise. Cela peut expliquer aisément le fait que les diplômés jugent la formation trop théorique au regard des situations professionnelles effectives. En tout état de cause, et quelle que soit la finalité de la formation, Mme Tardif estime que l'ingénierie pédagogique des filières basée sur l'approche par compétences, telle que celle-ci est envisagée par l'établissement, permettra à terme aux futurs diplômés non seulement de mieux formaliser les savoirs acquis durant le cursus, mais également de faire valoir leur capacité à transposer ces savoirs dans le cadre de l'exercice de leur futur métier.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 12h59.

Thierry PAUL, Vice-président Formation





## Les Rendez-vous « Santé, Bien-être »

Le 22 septembre dernier, le site Saint-Charles a été le théâtre du premier rendez-vous « Santé, Bien-être » de l'année universitaire 2016-2017. Porté par le pôle Vie étudiante de la DEVE en partenariat avec le CROUS d'Aix-Marseille Avignon, l'événement mobilise les principaux partenaires santé et bien-être de l'université\* autour de stands et d'ateliers de sensibilisation ludiques et participatifs, destinés aux étudiants. Organisés sur l'ensemble des campus universitaires, ces premiers rendez-vous informatifs ont rassemblé de nombreux étudiant-e-s, en quête de réponses à des interrogations larges, telles que « *où se faire dépister ?* », « *comment gérer son stress ?* » ou « *quel sport pratiquer ?* ». La nutrition et les gestes éco-responsables étaient également à l'honneur, notamment à travers un buffet bio équilibré gratuit, particulièrement apprécié des participants !

A cette occasion, un guide répertoriant l'ensemble des partenaires Santé, Bien-être de l'université a été distribué aux étudiant-e-s, contenant informations, contacts et adresses pratiques. En lien avec le service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), ces rendez-vous se prolongeront jusqu'en mai 2017, par des actions ciblées de dépistage (MST, auditif, visuel, bucco-dentaire, asthme et allergies ? ...), des ateliers (gestion du stress, sophrologie, ...), et des conférences sur les thèmes de la santé et du handicap. Les rendez-vous Santé, Bien-être témoignent de la démarche promue par l'université, en matière de prévention et d'accès facilité aux soins pour l'ensemble des étudiant-e-s.

Au regard du succès de ces premières journées, le dispositif a de beaux jours devant lui.

Les prochains rendez-vous Santé, Bien-être sur :

- *22 septembre, campus Marseille centre, Saint-Charles*
- *27 septembre, campus Marseille Luminy*
- *29 septembre, campus Marseille centre, Canebière*
- *4 octobre, campus Aix-en-Provence*
- **11 octobre, campus Marseille Etoile, Saint-Jérôme**
- **13 octobre, site Timone**

\* Liste des partenaires santé, bien-être : le Centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS), le Centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic (CEGID 13), le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF 13), Sida info solidarité-animation (SIS animation), le Planning familial 13, l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), La mutuelle des étudiants (LMDE), la Mutuelle des étudiants de Provence (MEP), la Mutuelle d'assurance des instituteurs de France (MAIF), Tremplin 2prev', le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ), le Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU) l'Alliance autismes, pour l'insertion, l'éducation et les solidarités (ASPIES).

# ENQUÊTE ACADÉMIQUE Vie étudiante 2016

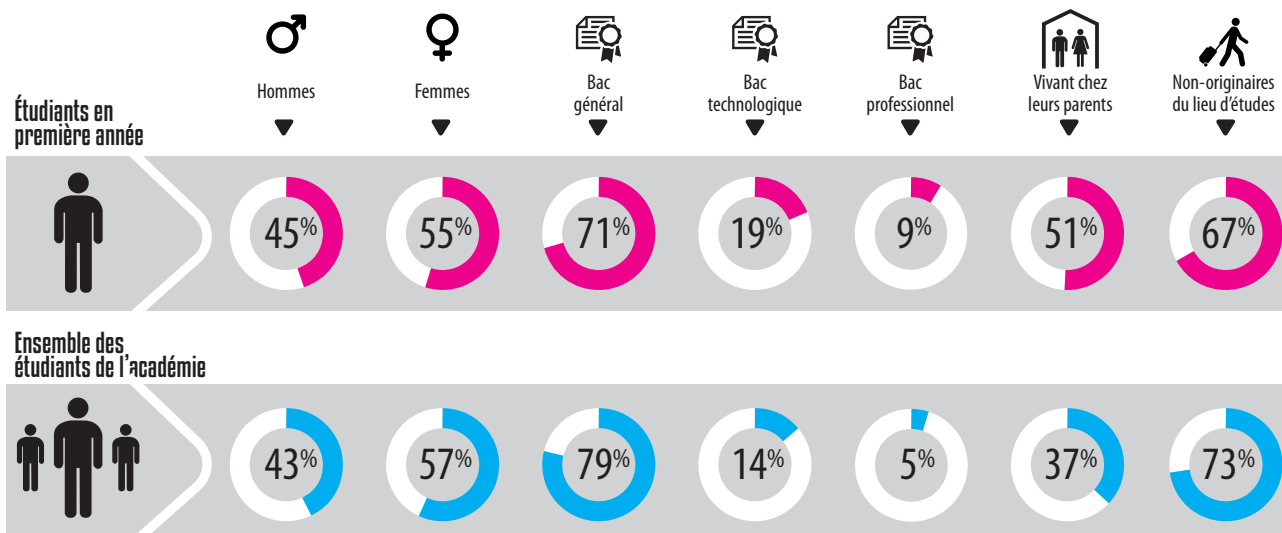
## Conditions de vie et d'études des étudiants de première année\* de l'académie Aix-Marseille

Mesurer la qualité de vie et d'accueil, les pratiques et les attentes des étudiants, tel est l'objectif des sept partenaires de l'enquête académique Vie étudiante 2016. Faisant suite à celle menée en 2011 (auprès des étudiants des trois universités d'Aix-Marseille), l'édition 2016 élargit son champ aux étudiants de toute l'académie, quelle que soit leur formation.

Les premiers résultats de ce travail sont présentés au travers d'un zoom sur les étudiants en première année\* dans l'enseignement supérieur. Au sein de l'académie, ces premières années représentent 58% de la population des jeunes de leur âge.

Ce zoom fournit un portrait contrasté des nouveaux étudiants, révélant notamment des difficultés matérielles réelles mais inégalement réparties. Certains traits, s'estompant avec le temps, se retrouvent chez les nouveaux entrants au niveau national (autonomisation croissante à l'égard de la famille, évolution de l'hébergement, implication plus forte dans les études). D'autres semblent plus spécifiques à l'académie (ambition moindre en termes de niveau d'études envisagé). La synthèse générale de l'enquête, à paraître au printemps 2017, viendra compléter ces premières analyses.

\* Dans cette publication, les premières années correspondent aux étudiants ayant obtenu leur BAC en juin 2015.



### Contexte académique et méthodologie de l'enquête

L'enquête académique vie étudiante 2016 a été menée du 22 janvier au 29 février 2016, en ligne, auprès de tous les étudiants. L'académie d'Aix-Marseille comptait en 2015 plus de 107 000 étudiants, dont 67% d'inscrits en université. 9 064 réponses ont été retenues dont 1 753 correspondant aux étudiants ayant eu leur Bac en juin 2015.

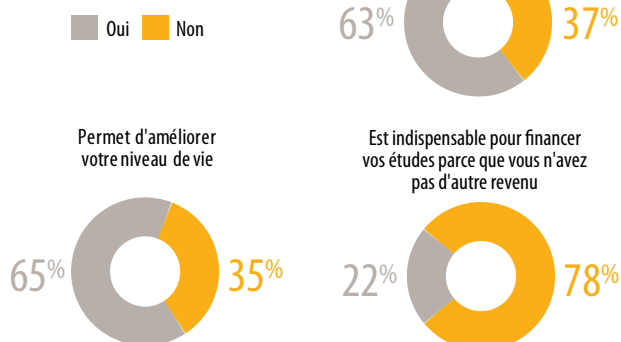
Ces résultats ont été pondérés au regard le redressement de trois variables : la filière d'inscription de l'étudiant, la commune du lieu d'études, et le genre. À travers cette pondération, ce zoom permet d'évoquer la situation des 20 000 étudiants de l'académie inscrits en première année d'une formation supérieure post-bac.

## Budget : une majorité d'étudiants sans difficulté financière majeure qui masque une précarité non négligeable

Pour 60% des étudiants en première année, leurs conditions financières leur permettent "d'assurer l'essentiel de leurs dépenses en faisant attention". Toutefois, 16% d'entre eux ont du "mal à joindre les deux bouts" et 4% s'estiment en situation précaire (près de 800 personnes). L'appréciation des conditions financières se dégrade avec l'âge (6% des étudiants s'estiment en situation précaire).

Au cours de la dernière décennie, le système d'attribution des bourses et leur montant ont été largement revalorisés en faveur des étudiants. Récemment, ces aides financières ont été ouvertes aux étudiants des classes moyennes. Pour les étudiants les plus en difficultés, les bourses ont augmenté de 15%. La part des étudiants boursiers de première année est plus élevée d'environ 8% qu'à l'échelle académique.

### Votre activité rémunérée régulière :



Des prêts étudiants sont toutefois souscrits pour 4% des étudiants en première année et par 11% des étudiants de l'académie.

En lien avec la montée en puissance de leur autonomie, la part des étudiants ayant un emploi varie essentiellement avec l'âge. Quand un étudiant sur trois de l'académie a un emploi, c'est moins d'un étudiant en première année sur six qui a une activité rémunérée. Cette activité leur permet d'améliorer leur niveau de vie et d'assurer une indépendance financière vis-à-vis de leurs parents.

La part d'étudiants "salariés" varie également selon le logement occupé (chez les parents ou indépendant) et la filière d'étude suivie (et des emplois du temps inhérent). Ainsi, les étudiants en Santé et en Classes Préparatoires sont ceux qui ont le moins d'activité salariée, respectivement 9% et 12% quand près du quart (23%) des étudiants inscrits ont un emploi. 36% des premières années qui travaillent indiquent concilier facilement leurs études avec cette activité rémunérée. À l'opposé, ils seront 10% à devoir choisir entre études et vie active.

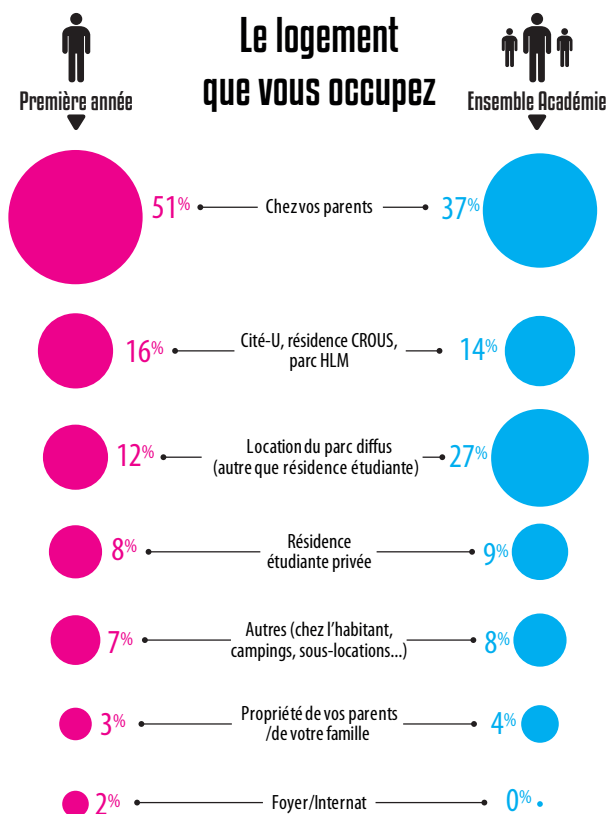
## Dans l'académie la majorité des étudiants en première année vivent chez leurs parents

D'une manière générale, plus les étudiants avancent dans leurs études, moins ils habitent chez leurs parents. La principale raison évoquée par les étudiants en première année pour quitter le domicile parental est le rapprochement avec le lieu d'études.

En ce qui concerne les étudiants ayant un logement autonome, les principaux critères qui ont guidé le choix du logement sont la proximité du lieu d'études, le montant du loyer et les conditions de travail que proposait ce logement (calme...). Ces critères évoluent avec l'âge puisque c'est le montant du loyer suivi de la proximité du lieu d'enseignement puis la superficie du logement qui façonnent les choix par la suite.

**Les logements gérés par le CROUS constituent le premier mode de logement utilisé par les premières années qui quittent le domicile parental.** L'autonomie des étudiants en première année via le logement est toutefois relative puisque les 3/4 d'entre eux retournent au moins deux fois par mois chez leurs parents (48% pour l'ensemble des étudiants).

Les logements sont en majorité loués "meublés". Cela est particulièrement vrai, pour les étudiants en première année qui occupent à 80% ce type de logement.



Les premières années ne se distinguent pas des autres étudiants qui, dans l'ensemble, n'ont pas eu de problèmes à trouver un logement ; 1/3 d'entre eux toutefois, ont estimé difficile voir très difficile leur recherche d'appartement.

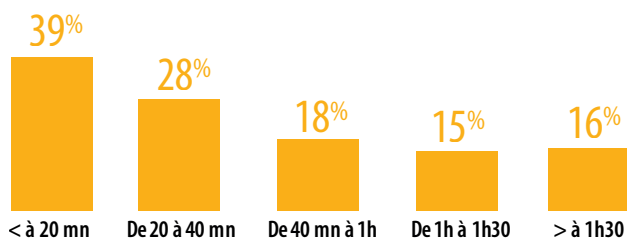
## Plus de la moitié des étudiants de première année ne fréquentent pas les restaurants universitaires

Entre repas sautés ou pris sur le pouce, alimentation médiocre en quantité ou en qualité, les étudiants sont en première ligne face au déséquilibre alimentaire.

L'enquête révèle que les étudiants de l'académie sont partagés concernant leur alimentation, qu'ils sautent des repas régulièrement et que la plupart d'entre eux ne fréquentent pas les restaurants universitaires ou scolaires. Qu'ils soient en première année ou pas, près de la moitié des étudiants déclarent être satisfaits de leur alimentation, 41% évoquent des problèmes de qualité et 9% des étudiants sont insatisfaits tant sur la quantité que sur la qualité.

## Plus le temps de pause est réduit, plus les repas sont sautés

Proportion des primo-entrants qui sautent plusieurs fois par semaine un repas au regard de leur temps de pause méridienne



Les repas sautés, déjeuners et/ou dîners, sont monnaie courante chez les étudiants. Plus de la moitié d'entre eux sautent au moins un à deux repas par mois et plus d'un tiers une fois par semaine ou plus. Les primo entrants n'échappent pas à ces comportements alimentaires, même s'ils sont légèrement moins concernés. Ils déclarent sauter des repas principalement par manque de temps (57%). Situation qui peut s'expliquer par un emploi du temps comprenant des temps de pause réduits. Le manque d'appétit est également mis en avant dans les raisons invoquées (52%), de même que des raisons financières pour un nombre non négligeable d'entre eux (27%).

**La majorité des étudiants en première année ne fréquente pas les restaurants universitaires/scolaires (58%).** Ils privilégient les repas pris à leur domicile ou sur leur lieu d'études et 43% déclarent manger dans un fast-food au moins une fois par semaine.

La fréquentation des restaurants universitaires est étroitement corrélée au type d'études suivies. Il détermine le temps passé au sein de l'établissement mais également l'offre disponible en matière de restauration. Les étudiants qui fréquentent le plus ce type de restaurant sont en Classes Préparatoires ou suivent des cursus d'ingénieurs ou scientifiques, par opposition aux étudiants des filières de santé, paramédicales/sociales et de lettres.

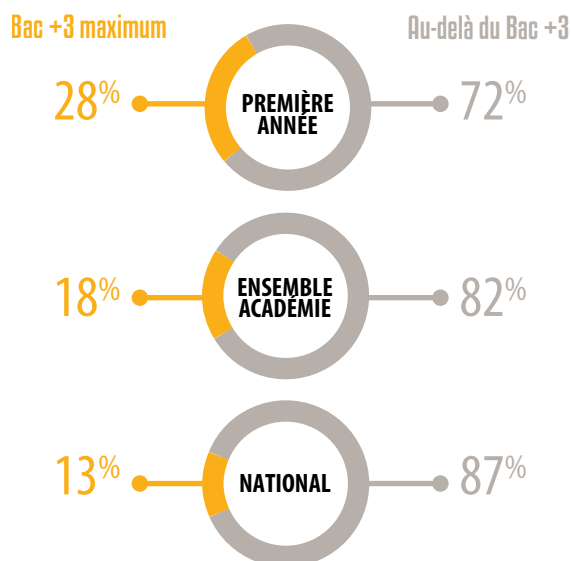
## Étudiant : un métier qui s'apprend, non sans difficulté...

Basculer dans l'enseignement supérieur n'est pas un exercice facile : nouvel environnement, nouvelles méthodes de travail, nouvelles disciplines et nouveaux horizons... Devenir étudiant demande un apprentissage et un temps d'adaptation.

**Seuls 20% des étudiants bacheliers en 2015 ne ressentent pas de difficulté lors de leur première année d'études** (30% pour tous les étudiants de l'académie). Les filières d'ingénieurs en université et arts et culture faisant figure d'exception avec plus de 30% des effectifs ne rencontrant pas de difficulté. **À l'inverse, les pics de difficulté ressentie sont constatés** dans les formations paramédicales et sociales (100%), en Santé (91%), Classes Préparatoires (83%), Arts Lettres Langues et Sciences Humaines (82%) et Droit (81%).

**Toutefois, 6,2% seulement des primo entrants envisagent d'arrêter leurs études ou de se réorienter** (2,7% à l'échelle de l'académie). Les risques ressentis (déclarés) de "rupture" les plus forts sont constatés dans les filières universitaires, avec 10% en Droit, et autour de 8% en Santé, Sciences, Économie-gestion et en Arts Lettres Langues et Sciences Humaines.

## Niveau d'études le plus élevé que vous envisagez



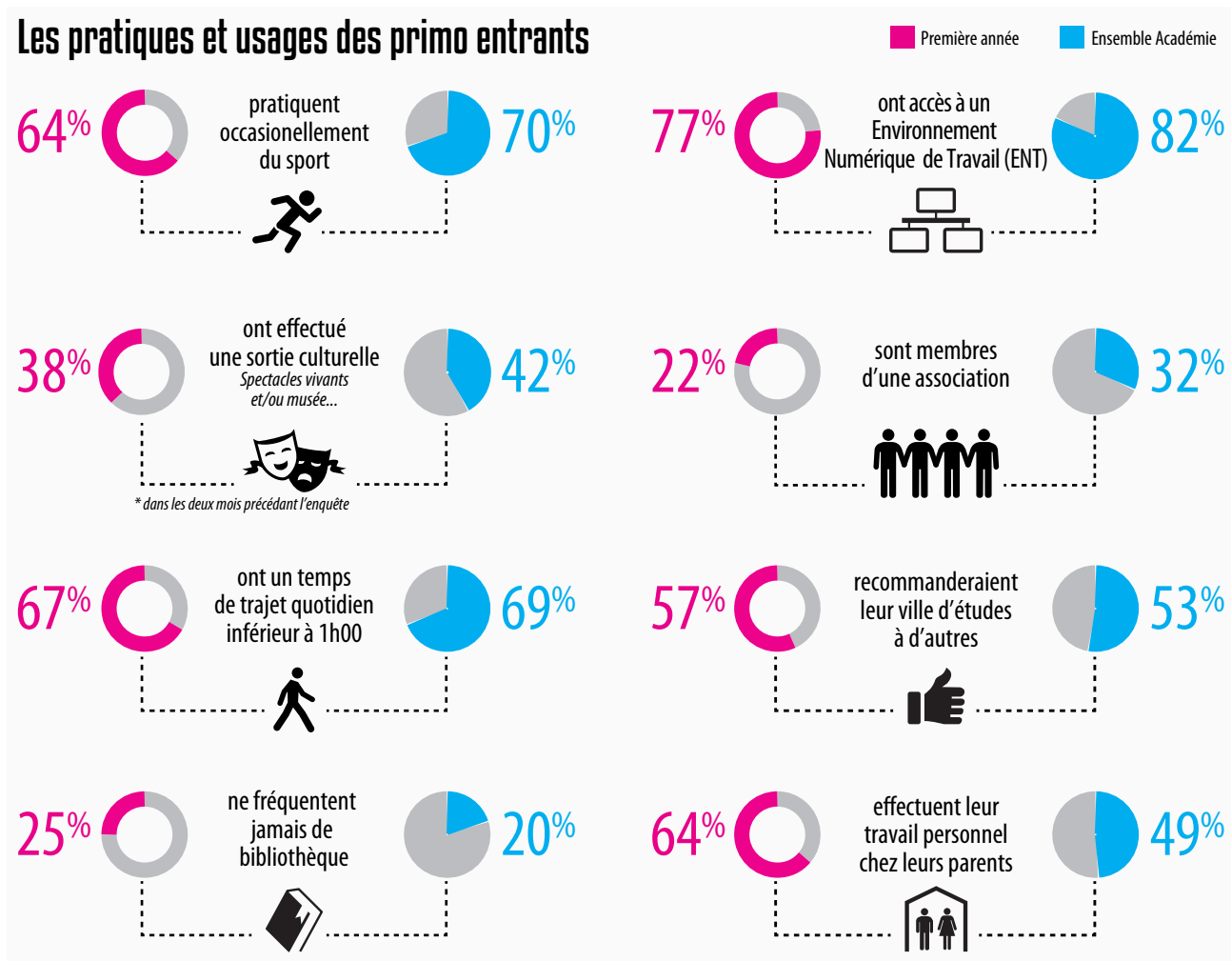
Au total, trois filières cumulent ainsi un pourcentage élevé d'étudiants rencontrant des difficultés et des risques de décrochage parmi les plus hauts constatés : Arts Lettres Langues et Sciences Humaines, Droit et Santé.

Par ailleurs, alors que l'impératif scolaire semble être de plus en plus intégré par les étudiants au niveau national (OVE Infos n°32 – juin 2016) et que le fait d'être diplômé de l'enseignement supérieur constitue une protection face au chômage, les ambitions et perspectives des étudiants locaux sont moins élevées qu'ailleurs. **En effet, à périmètre égal (étudiants inscrits à l'université, en Classes Préparatoires et STS), ce sont ainsi seulement 25% des néo-bacheliers et 29% des étudiants de l'académie qui déclarent vouloir dépasser le niveau Bac+5, quand ils sont plus de 37% au niveau national.**

À l'inverse, les jeunes visant un niveau Bac+3 maximum sont plus nombreux dans l'académie d'Aix-Marseille (28% des néo-bacheliers et 18% au total) qu'au niveau national (13%).

En outre, 35% seulement des primo entrants de l'académie (38% pour tous les étudiants) se déclarent confiants et pensent trouver un emploi correspondant à leur formation sans trop de difficulté.

Ces résultats sont à analyser au regard des caractéristiques de l'académie, où une large partie de la population vit dans des zones à risques d'échec scolaire important, et où la part de jeunes non-diplômés parmi les 15-24 ans figure parmi les plus élevées en France. Ces caractéristiques et l'intériorisation par les étudiants des limites en découlant peuvent constituer des facteurs explicatifs de perspectives plus limitées qu'ailleurs.



Rédaction / analyse : M. Kusnierek (AURAV), C. Lominé et F. Delorme (AUPA), S. Suquet et S. Crespel (Agam).

Réalisation graphique : Pôle graphique Agam

Septembre 2016 © Agam

# Les parcours d'excellence

**Didier Vandamme**

**Commission de la Formation et de la Vie Etudiante,  
7 octobre 2016**

## Les parcours d'excellence

Objectif : favoriser l'entrée des élèves de quartiers défavorisés dans l'enseignement supérieur

- > Principes des parcours d'excellence
- > Proposition de mise en œuvre
- > Propositions d'actions à mener au sein d'AMU

# Les parcours d'excellence

(Circulaire BO 25 août 2016)

## Principes fondamentaux :

- Complémentarité avec les cordées de la réussite
  - › Même cible (REP, REP+ et quartiers prioritaires)
  - › Même démarche mais amplifiée
  - › Appui sur les cordées et autres dispositifs
- Accompagnement de la 3<sup>e</sup> jusqu'au supérieur
- Diversité des groupes d'élèves mobilisés
  - › Au moins 30 % des élèves de 3<sup>e</sup>
  - › Mixité scolaire et de sexe
  - › Représentativité du collège



# Les parcours d'excellence

## Principes fondamentaux :

- Suivi des cohortes d'élèves d'établissements en établissements (collèges, lycées, écoles, universités)
- Accompagnement personnalisé dans les établissements
  - › Aide au travail personnel
  - › « Ouverture sur le monde »
  - › Visites culturelles
  - › Visites de lieux de formation et rencontres avec des lycéens et des étudiants
  - › Visites d'entreprises et rencontres avec des professionnels

# Les parcours d'excellence

## Principes fondamentaux :

- Tutorat étudiant de groupes jusqu'à 5 élèves
  - Aide à la méthodologie du travail personnel
  - Visites culturelles
  - « Ouverture sur le monde »
  - Visites de lieux de formation avec les tuteurs
  - Visites d'entreprises et rencontres avec des professionnels
- Nécessité d'une bonne coordination...

## Les parcours d'excellence

Mise en œuvre du dispositif :

- Large partenariat entre établissements du secondaire, du supérieur, le rectorat, la préfecture (DDCS), la ville, l'intercommunalité et le département
- Le Rectorat pilote le dispositif au niveau académique
- Les acteurs de la politiques de la ville (Préfectures/DDCS, chefs de projets contrat de ville) pourront faciliter les nombreux partenariats à mettre en œuvre
- Les collectivités locales pourront apporter un appui logistique (notamment pour le transport)

## Les parcours d'excellence

### Mise en œuvre du dispositif :

- Collèges : Constitution d'une équipe projet pour
  - › Mise en place du suivi du projet en 3<sup>e</sup>
  - › Constitution des groupes d'élèves
  - › Suivi de l'accompagnement et du tutorat
  - › Organisation des sorties culturelles
  - › Organisation des visites d'établissements et d'entreprises
  - › Organisation des rencontres avec des professionnels, des élèves de lycées ou des étudiants

## Les parcours d'excellence

### Mise en œuvre du dispositif :

- Lycées : Constitution d'une équipe projet pour
  - Suivi du projet pendant les 3 années du lycée
  - Coordination avec les collèges et les établissements du supérieur pour assurer le suivi
  - Constitution des groupes d'élèves
  - Suivi de l'accompagnement et du tutorat
  - Organisation des sorties culturelles
  - Organisation des visites d'établissements et d'entreprises
  - Organisation des rencontres avec des professionnels ou des étudiants

# Les parcours d'excellence

## Mise en œuvre du dispositif :

- **Établissements du supérieur : Tutorat**
  - Mise en œuvre par l'établissement ou par une association désignées par lui
  - Mise en place d'un ou plusieurs coordinateurs
  - Le tutorat implique une politique de
    - Coordination
    - Recrutement
    - Formation
    - Reconnaissance

## Les parcours d'excellence

### Financement pour les établissements du supérieur :

- Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (DGESIP) :
  - › Indemnisation du ou des coordinateurs
  - › Frais de transport des tuteurs (hors établ. REP+)
  - › Rémunération éventuelle des tuteurs

« Les dépenses engagées ... sont prises en charge par l'État sur la base des contrats effectivement honorés »

- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) :
  - › Frais de transport des tuteurs (établissements REP+)

## Proposition de mise en œuvre des parcours d'excellence

Volonté du rectorat de s'appuyer sur l'existant :

Utilisation du réseau des cordées de la réussite pour un enchaînement d'activités :

- Tutorat (TANDEM)
- Sensibilisation/orientation vers les études supérieures (SPRING, ESPQPM)
- Articulation entre secondaire et supérieur (AS)

Mise en œuvre sur l'ensemble des 33 collèges REP+ et les lycées Victor Hugo, Diderot et St Exupéry



## Proposition de mise en œuvre des parcours d'excellence

Appui sur l'AFEV et la cordée TANDEM pour le tutorat:

- TANDEM est la seule cordée de tutorat
  - Ayant la capacité de monter en puissance
  - Etant déjà largement implantée dans AMU
  - Ayant déjà l'organisation structurée demandée (permanents, volontaires de service civique et tuteurs étudiants)

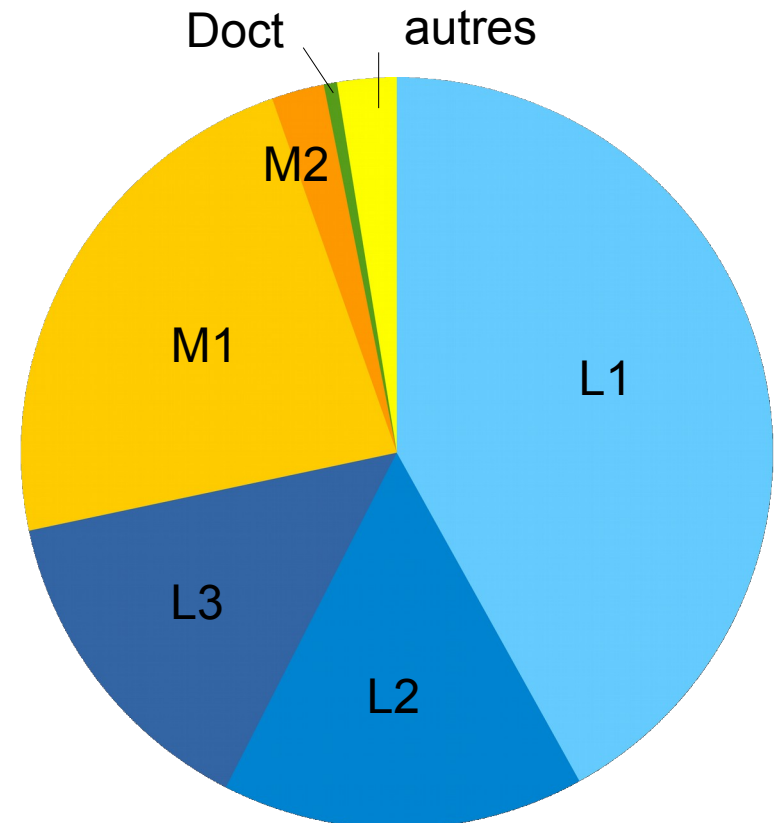
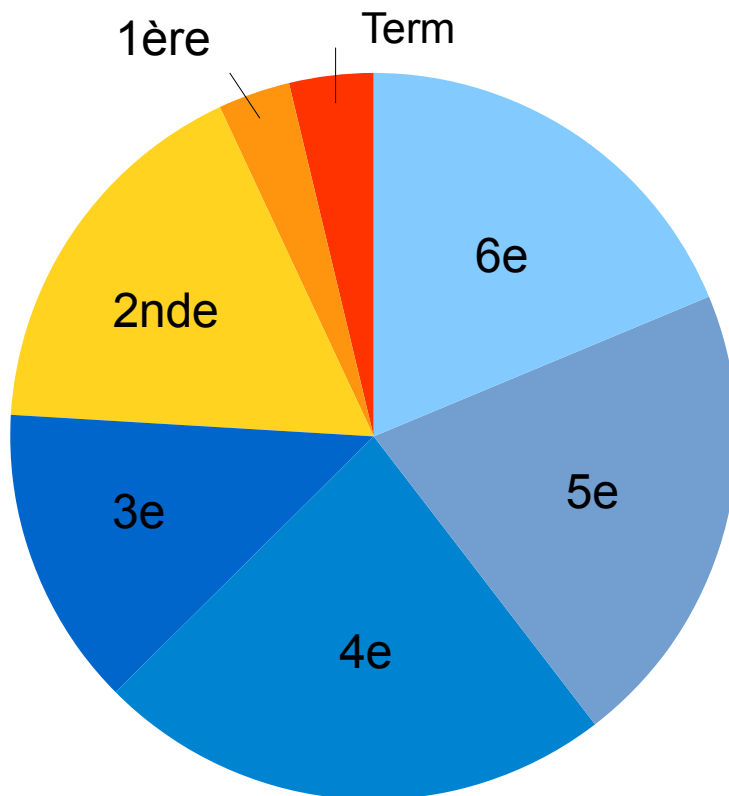
## Proposition de mise en œuvre des parcours d'excellence

### Résultats 2015-2016 de l'AFEV et du projet TANDEM:

- Accompagnement individuel (TANDEM) :
  - 187 tuteurs / 187 élèves (75 % en REP et REP+)
- Accompagnement collectif :
  - 23 volontaires du service civique
  - 229 élèves accompagnés
- 34 établissements impliqués : 13 Lycées et 21 collèges
- Accompagnement hors Tandem (écoles primaires)
  - 171 tuteurs / 171 enfants

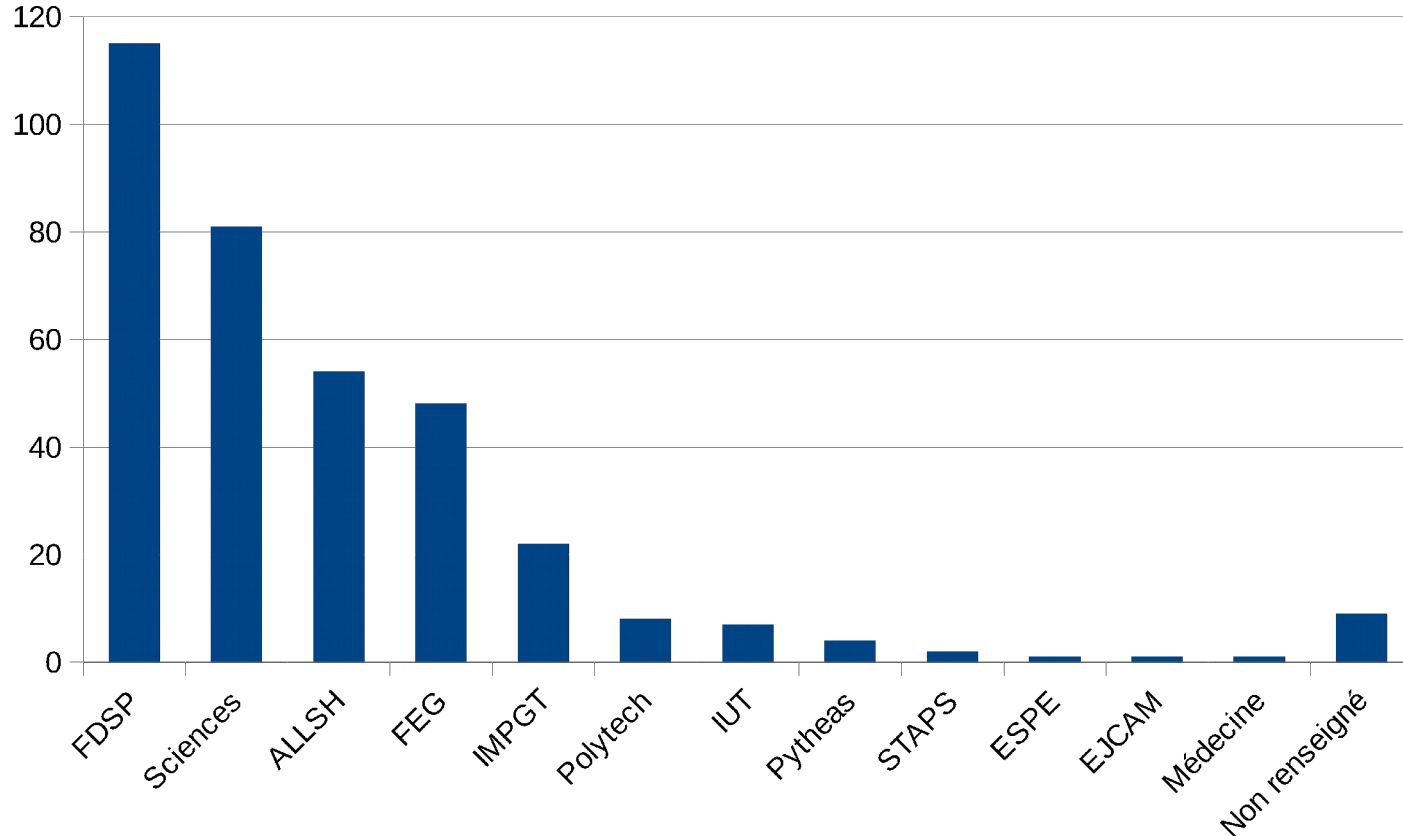
# Proposition de mise en œuvre des parcours d'excellence

Niveau d'étude des élèves et des tuteurs :



# Proposition de mise en œuvre des parcours d'excellence

Composantes d'origine des tuteurs :



## Propositions d'actions à mener au sein d'AMU

- Favoriser le tutorat :
  - Information accrue auprès des étudiants
    - appui sur les responsables de formation?
    - présence plus voyante sur les sites des composantes
  - Diversification de l'implication des composantes
  
- Accompagnement du tutorat :
  - Organisation de « visites de l'établissement »
  - Enseignements de niveau lycée à l'université
  - « Manifestations » spécifiques

## Propositions d'actions à mener au sein d'AMU

- Favoriser le service civique:
  - Information accrue auprès des étudiants
    - Besoins accrus pour l'AFEV mais aussi pour les établissements du secondaire
    - Besoins de volontaires plus murs que la moyenne actuelle...
    - Facilité avec la nouvelle procédure de césure
- Actions dans les lycées
  - Témoignages d'étudiants sur leur parcours (délégués de promo?)
  - Témoignages d'enseignants chercheurs sur leur métier

**Merci de votre attention**

## Rappel sur les cordées de la réussite

Objectif : favoriser l'entrée des élèves de quartiers défavorisés dans l'enseignement supérieur

Quelques chiffres :

- 21 cordées dans l'académie (~375 en France)
- Plus de 3000 élèves concernés
- Plus de 500 étudiants tuteurs
- 63 collèges REP et 33 collèges REP+
- 27 collèges REP+ actuellement « encordés »
- 3 lycées assimilés REP largement « encordés »



## Rappel sur les cordées de la réussite

4 types d'actions :

- ✓ Tutorat étudiant
- ✓ Aides au parcours scolaire et à l'orientation
- ✓ Accompagnement pour l'accès aux filières supérieures sélectives
- ✓ Aides à la réussite post-bac

## Rappel sur les cordées de la réussite

- ✓ Tutorat étudiant (6 cordées dans l'académie):
  - Tandem avec l'association AFEV (DEVE)
  - CALTECH (Polytech)
  
- Tutorat d'élèves du secondaire par des étudiants
- Pas ou peu de soutien scolaire (méthodologie)
- Accompagnement personnalisé « jeune à jeune »
- Sortir l'élève de son milieu
- Lui ouvrir de nouveaux horizons
- Développer son autonomie, sa confiance en soi

## Rappel sur les cordées de la réussite

- ✓ Aides au parcours scolaire et à l'orientation (5 cordées dans l'académie):
  - ESPQPM avec l'association « Tous chercheurs » (UFR Sciences)
  - De la Terre à la Lune (OSU Pytheas)
- Travail avec des groupes d'élèves ou des classes
- Mise en œuvre de projets basés sur la démarche scientifique
- Développer l'appétence pour les sciences
- Développer l'intérêt pour les études et la recherche
- Découvrir les métiers liés au sciences

## Rappel sur les cordées de la réussite

- ✓ Accompagnement pour l'accès aux filières supérieures sélectives (7 cordées dans l'académie):
  - SPRING (Polytech)
  
- Ouverture sociale des classes préparatoires dans les quartiers de la politique de la ville : meilleure information sur l'offre de formation et mobilisation de places vacantes
- Tutorat étudiant et enseignant pour suivre les élèves recrutés venant des quartiers défavorisés

## Rappel sur les cordées de la réussite

- ✓ Aides à la réussite post-bac (3 cordées dans l'académie):
  - Tech Toniques (IUT site St Jérôme)
  - Ascenseur Social (UFR Sciences)
- Travail dans le secondaire : information, aide à l'orientation, et découverte des lieux et des méthodes d'enseignement dans le supérieur
- Travail dans le supérieur : accompagnement des élèves suivis par du tutorat, du soutien scolaire, du coaching...

# DISPOSITIF TANDEM

## BILAN 2015 - 2016

Dispositif de Tutorat Individualisé

Labellisé « Cordée de la réussite »

Depuis 2006



# Plan de présentation

- \*\* Le dispositif TANDEM
- \*\* Bilan 2015 / 2016
- \*\* Perspectives 2016 / 2017

# Présentation du dispositif

☆☆ Tandem = accompagnement individualisé à la scolarité

☆☆ Binôme = 1 étudiant tuteur + 1 jeune accompagné

☆☆ 2 heures par semaine - année universitaire (env. 30 séances)

☆☆ Publics cibles

☆☆ Jeunes accompagnés :

élèves du secondaire - Quartiers Politique de la Ville et/ou Réseaux d'Education Prioritaire

☆☆ Etudiants tuteurs :

étudiants AMU - toutes composantes – tous niveaux





# Objectifs du dispositif

- ★★ Activités et Objectifs pour le jeune accompagné
  - ★★ Méthodologie scolaire → AUTONOMIE
  - ★★ Ouverture socio-culturelle → CURIOSITE
  - ★★ Orientation → AMBITION SCOLAIRE
  
- ★★ Objectifs pour l'étudiant tuteur
  - ★★ Vivre un engagement associatif fort
  - ★★ Assumer des responsabilités
  - ★★ Expérimenter un rôle pédagogique (Education Populaire)

# Partenaires

- ☆☆ Aix-Marseille Université
- ☆☆ Rectorat d'Aix-Marseille
- ☆☆ Association Afev
  
- ☆☆ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)
- ☆☆ MENESR
  
- ☆☆ Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- ☆☆ Ville de Marseille
- ☆☆ Ville d'Aix-en-Provence



# Rôle de l'Afev

## Opérateur du dispositif

- ★★ Afev → étudiants tuteurs
  - ★★ Mobilisation : en concertation avec AMU
  - ★★ Formations : 2 modules
  - ★★ Suivi et évaluation de l'action
  
- ★★ Afev → établissements du secondaire
  - ★★ Explicitation du dispositif
  - ★★ Réception des « Fiches orientation jeune »
  - ★★ Suivi et évaluation de l'action
  
- ★★ Afev → AMU
  - ★★ Pré-évaluation des étudiants tuteurs pour la bonification
  - ★★ Suivi et évaluation de l'action

# Tandem au sein de l'Afev Aix-Marseille

- ★★ Accompagnements Individualisés à domicile :
  - ★★ Elèves secondaire – TANDEM : 187 jeunes / 187 tuteurs
  - ★★ Elèves élémentaire : 171 jeunes / 219 tuteurs
  - ★★ Total : 358 jeunes / 406 tuteurs
  
- ★★ Accompagnements Collectifs au sein d'établissements scolaires :
  - ★★ Elèves secondaires – TANDEM : 229 jeunes
  - ★★ Elèves élémentaire : 281 jeunes
  - ★★ Total : 510 jeunes
  
- ★★ KAPS : Colocation à Projets Solidaires
  - ★★ Quartier de Air-Bel : 9 Kapseurs dans 3 appartements
  
- ★★ 7 Salariés et 23 Volontaires en Service Civique



# Plan de présentation

- \*\* Le dispositif TANDEM
- \*\* Bilan 2015 / 2016
- \*\* Perspectives 2016 / 2017

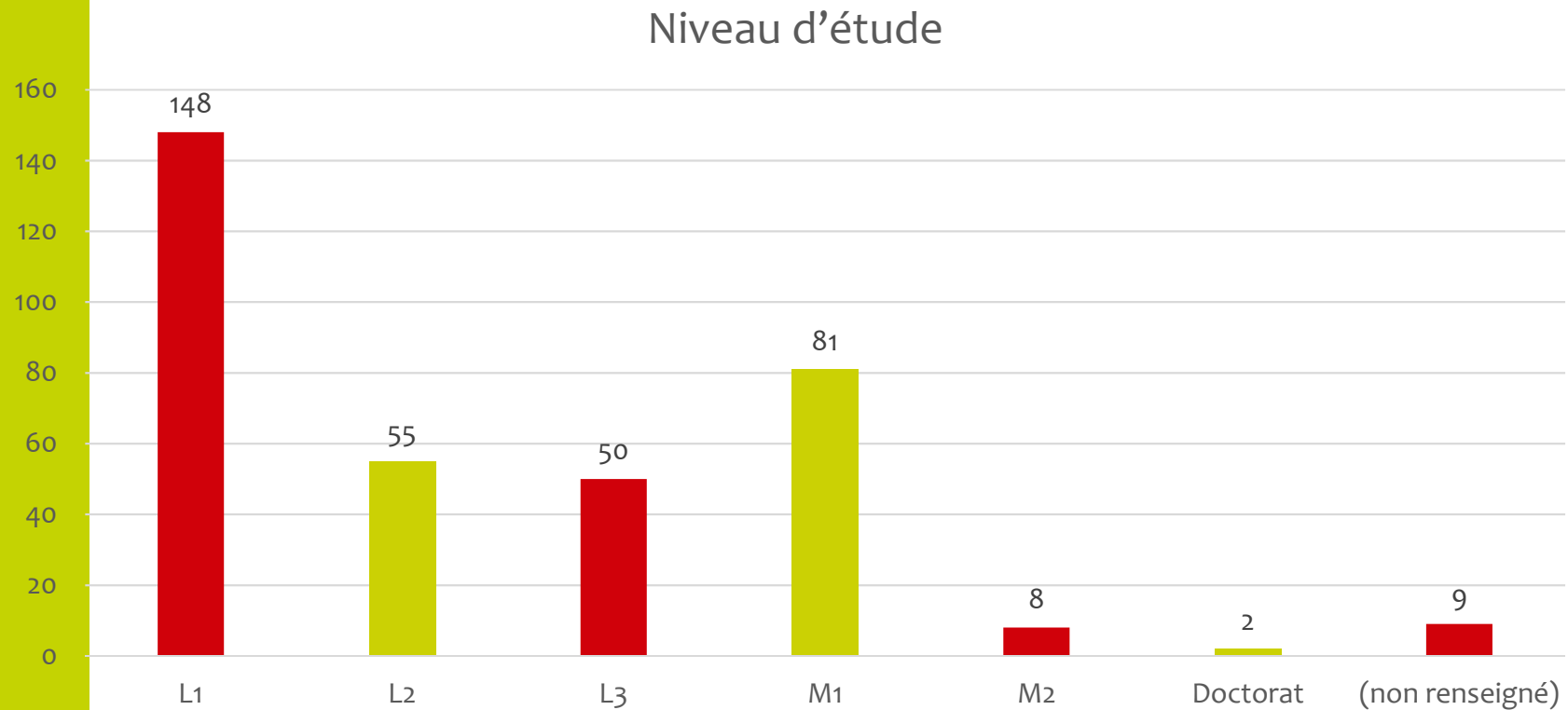
# Bilan quantitatif - Tandem

- ★★ 374 Jeunes touchés par l'Accompagnement Individualisé :
  - ★★ 187 Etudiants tuteurs
  - ★★ 187 Jeunes accompagnés
    - ★★ 142 collégiens
    - ★★ 45 lycéens
  
- ★★ 229 élèves touchés par l'Accompagnement Collectif
  
- ★★ 34 établissements du secondaire impliqués :
  - ★★ 21 Collèges
  - ★★ 13 Lycées

# Bénévoles

- 406 Bénévoles
  - 296 Filles (73%)
  - 110 Garçons (27%)
- 353 Etudiants d'AMU (87%)
- 20 Etudiants hors-AMU (5%)
- 33 En activité (emploi, volontariat...) (8%)
- 58 Bénévoles le sont pour la 2<sup>ème</sup> année ou plus

# Etudiants-tuteurs de l'AMU



Valorisation de l'engagement étudiant :

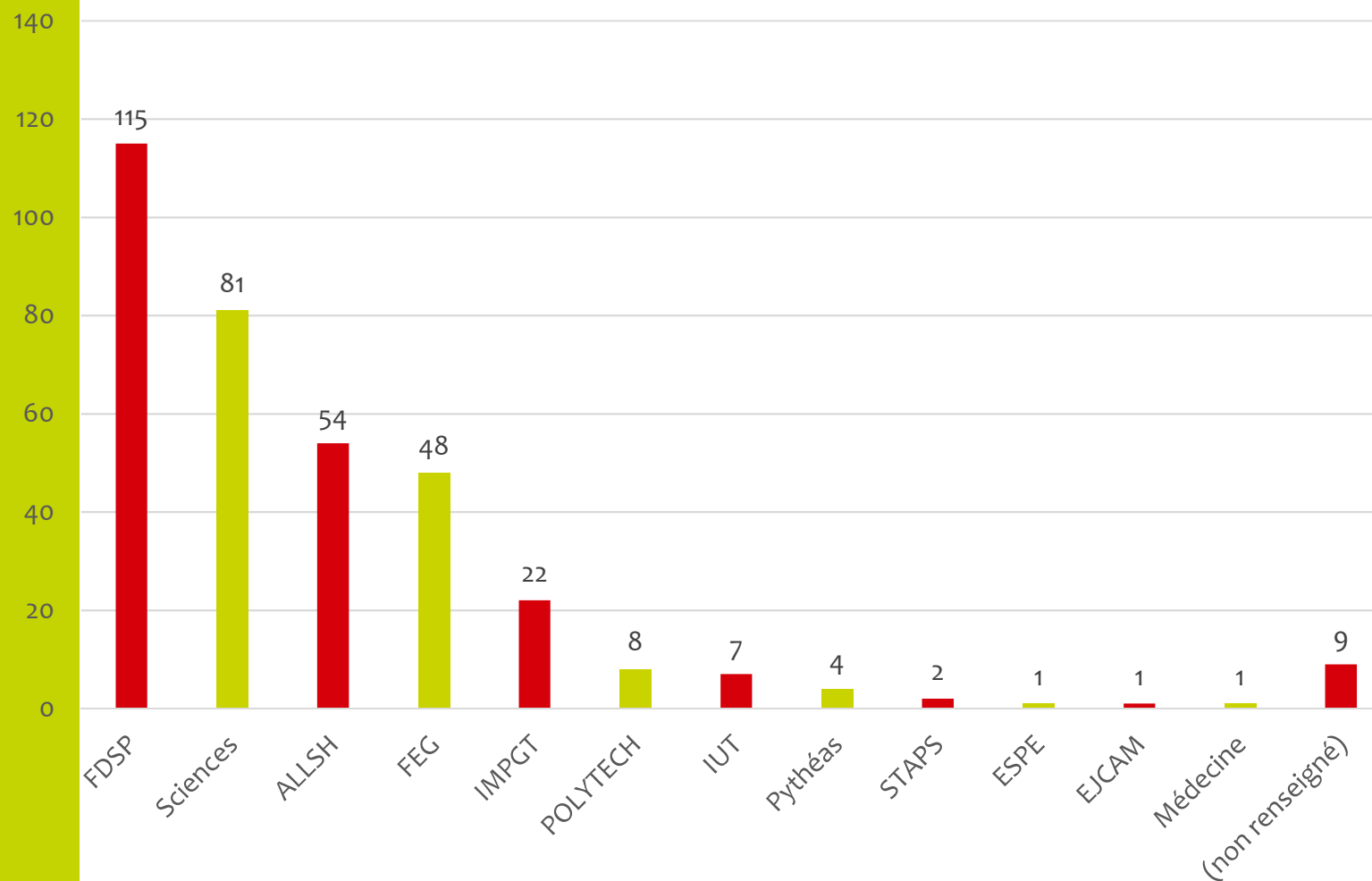
- 316 étudiants-tuteurs de l'AMU demandent la bonification (90%)





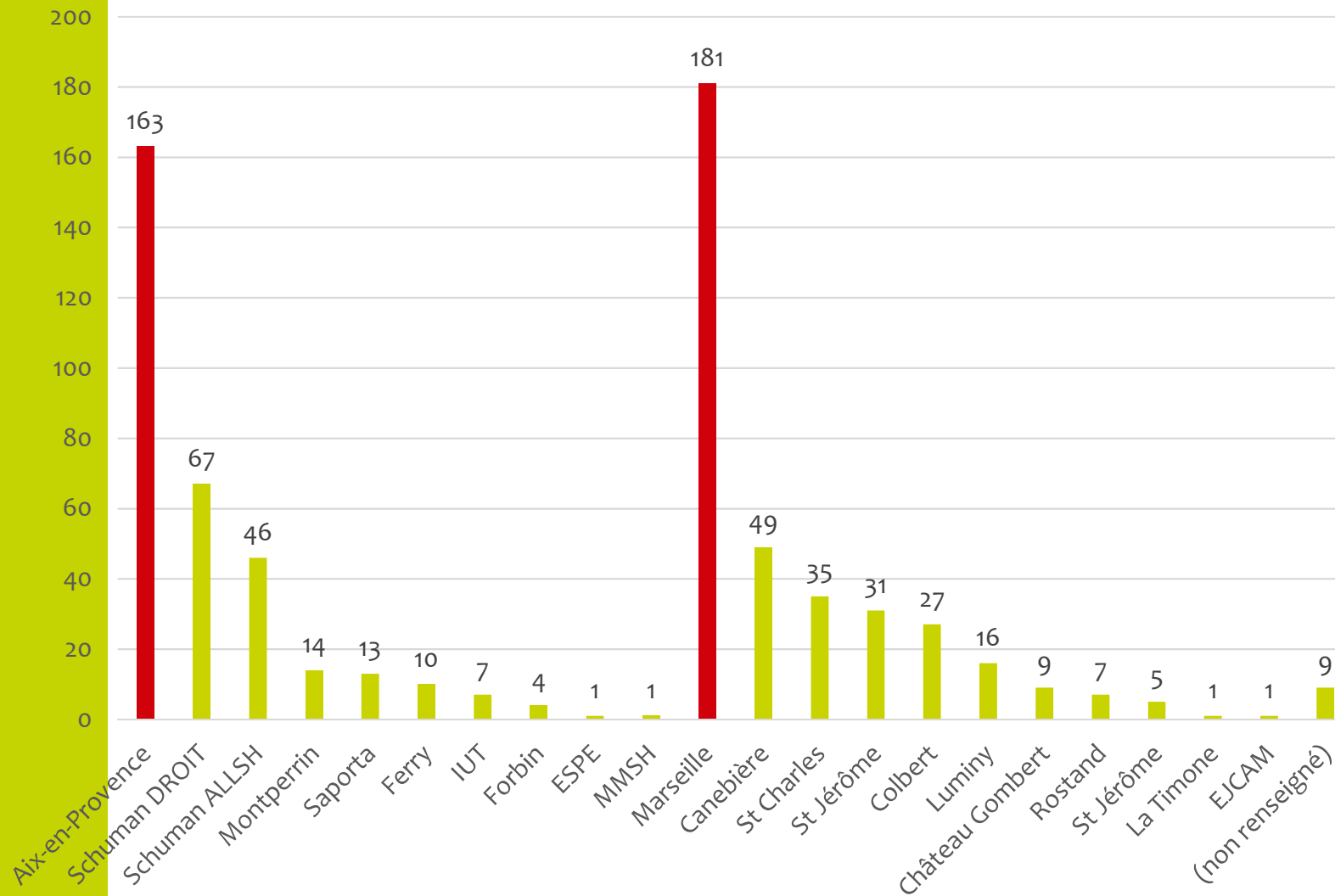
# Etudiants-tuteurs de l'AMU

## Composantes



# Etudiants-tuteurs de l'AMU

Villes et campus universitaires



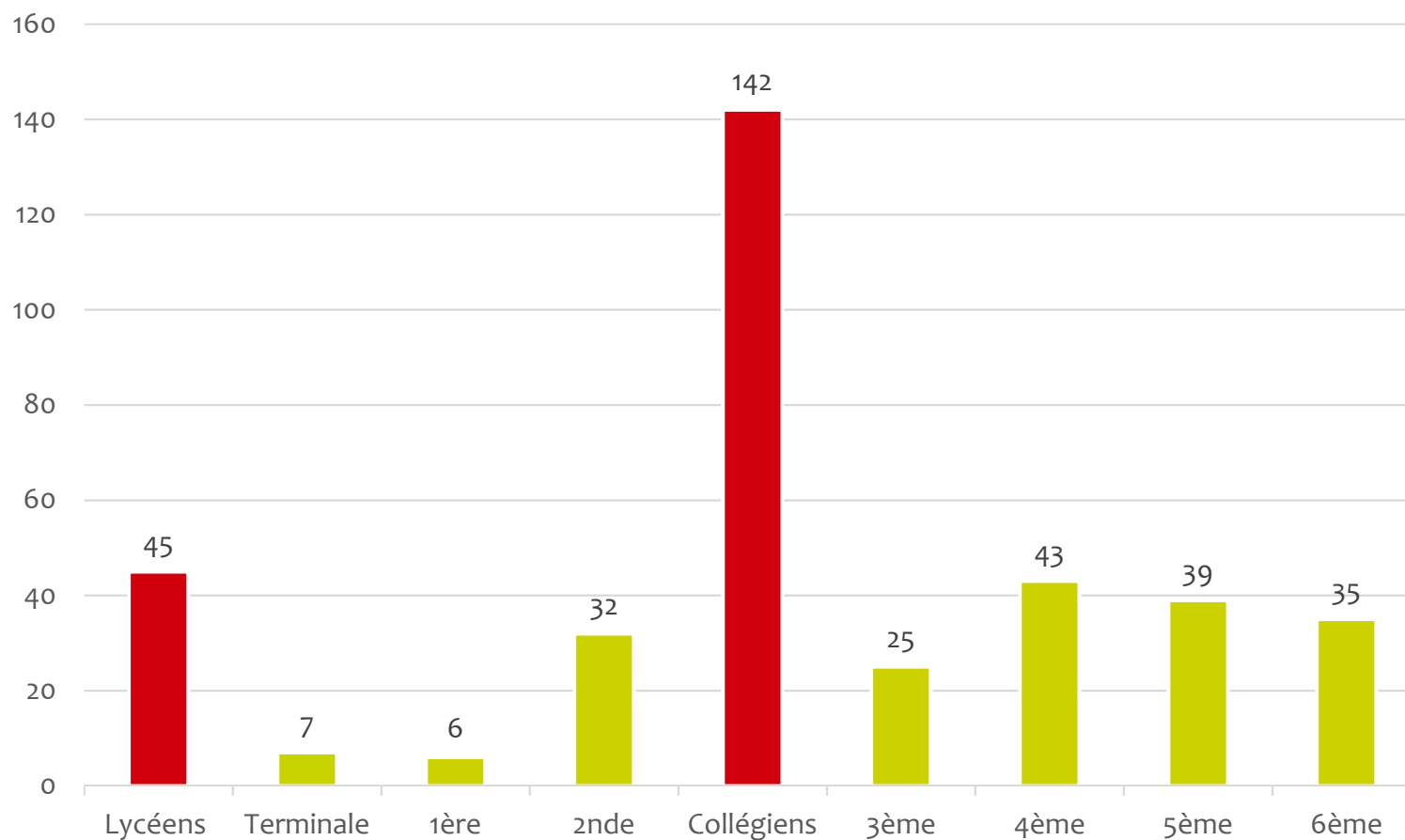
# Profil de l'étudiant-tuteur type :

**Etudiante en L1 de Droit  
à Aix-en-Provence**



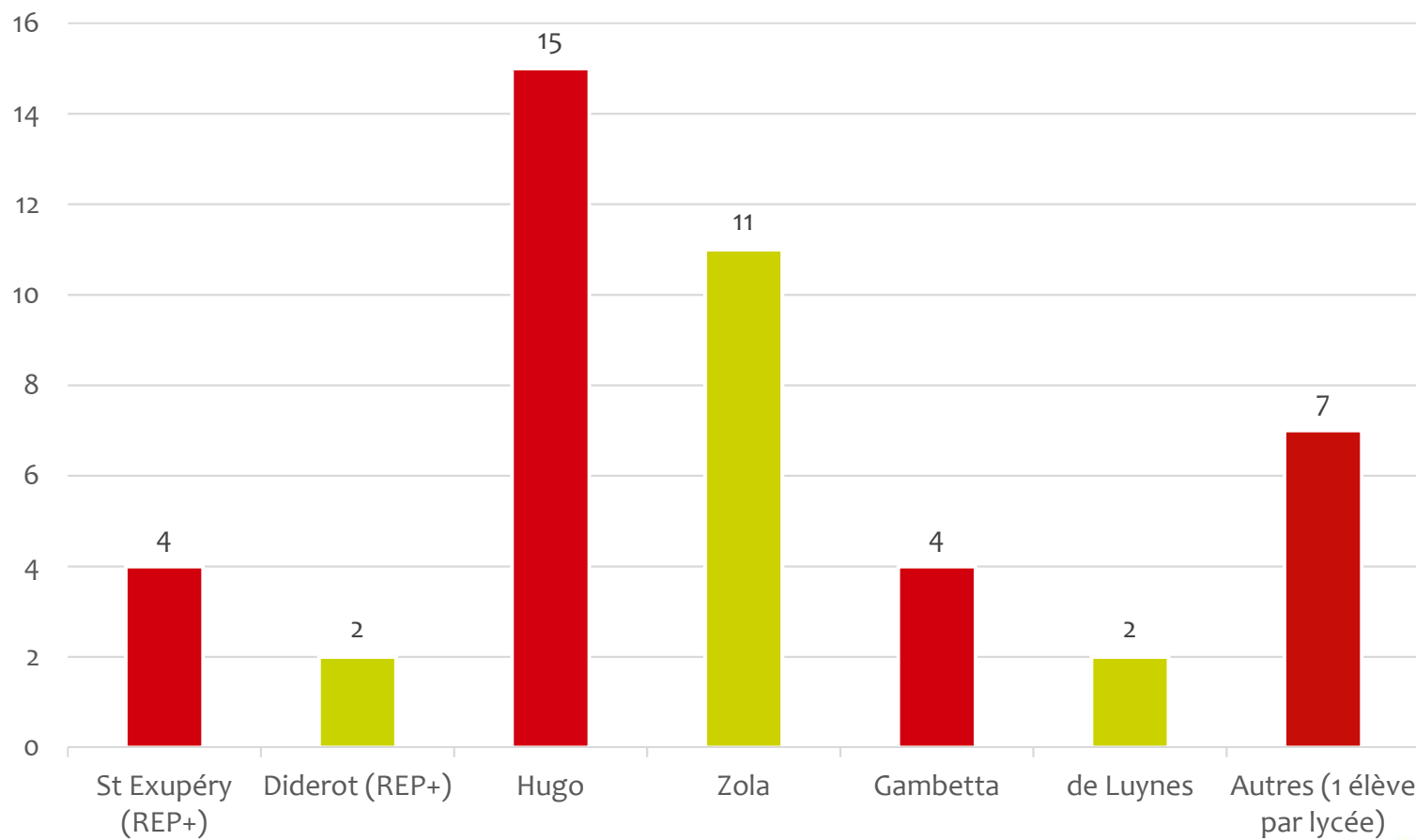
# Classe des jeunes accompagnés

Niveau scolaire des jeunes accompagnés



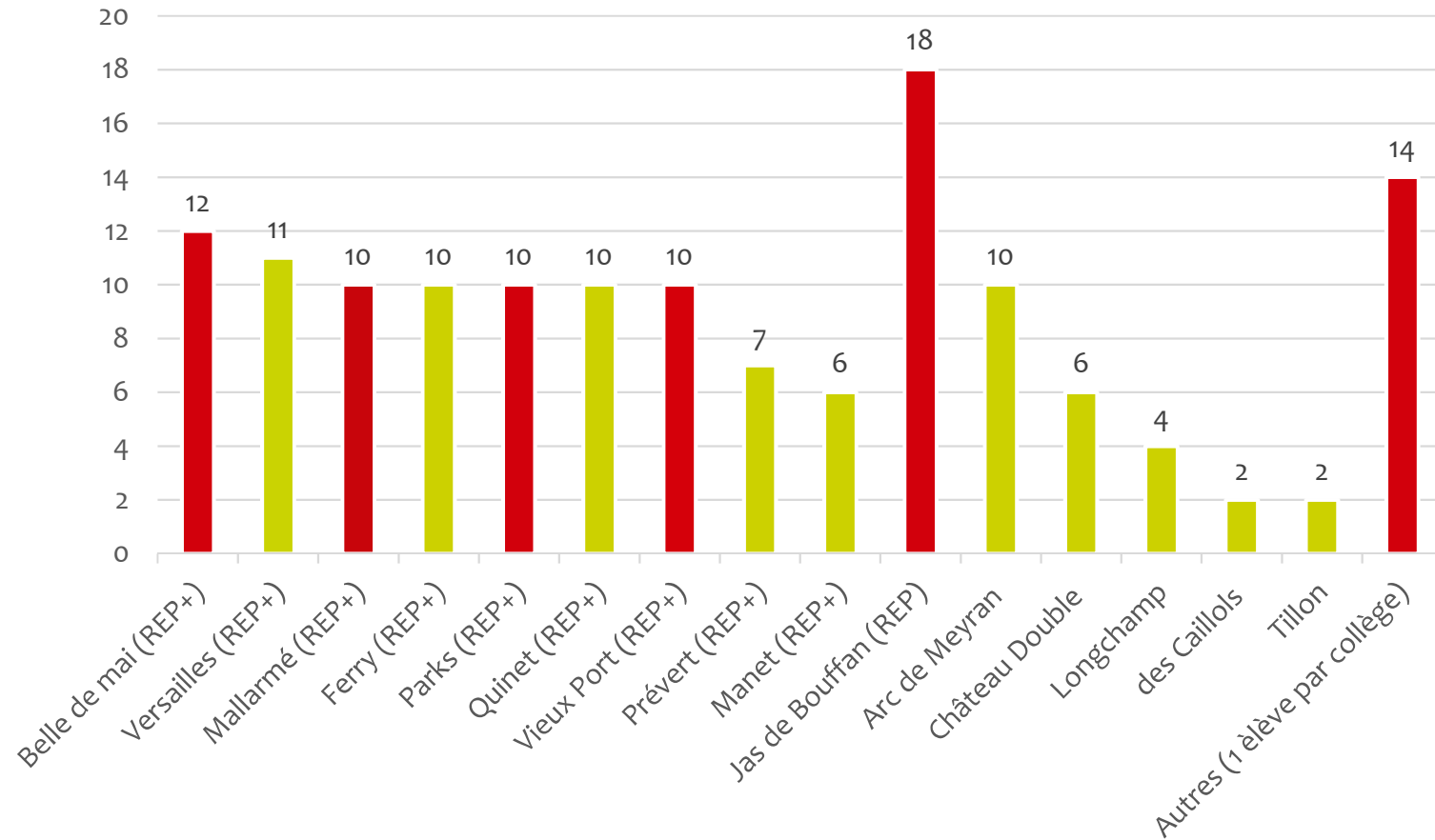
# Lycées source

Lycées de recrutement



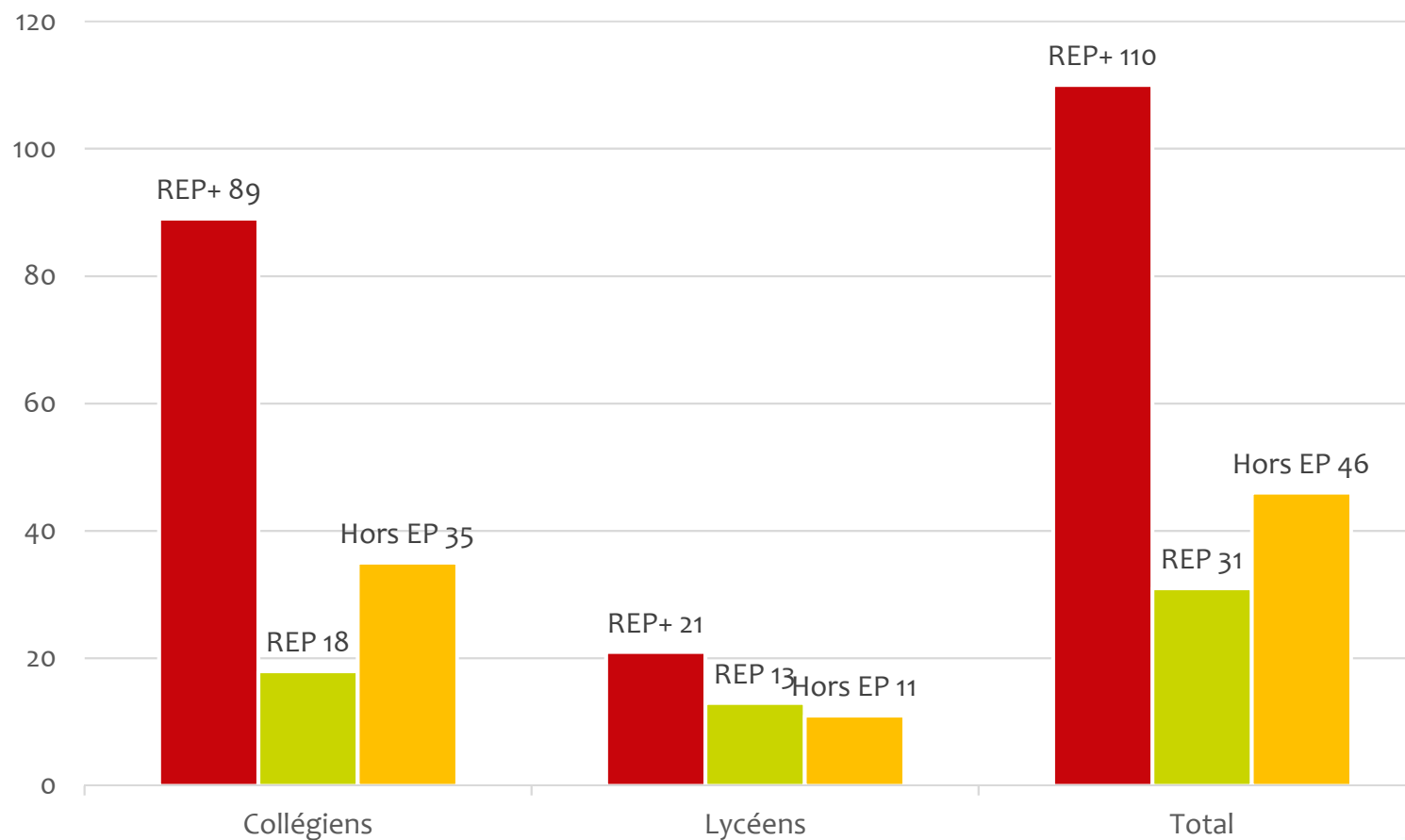
# Collèges sources

## Collèges de recrutement

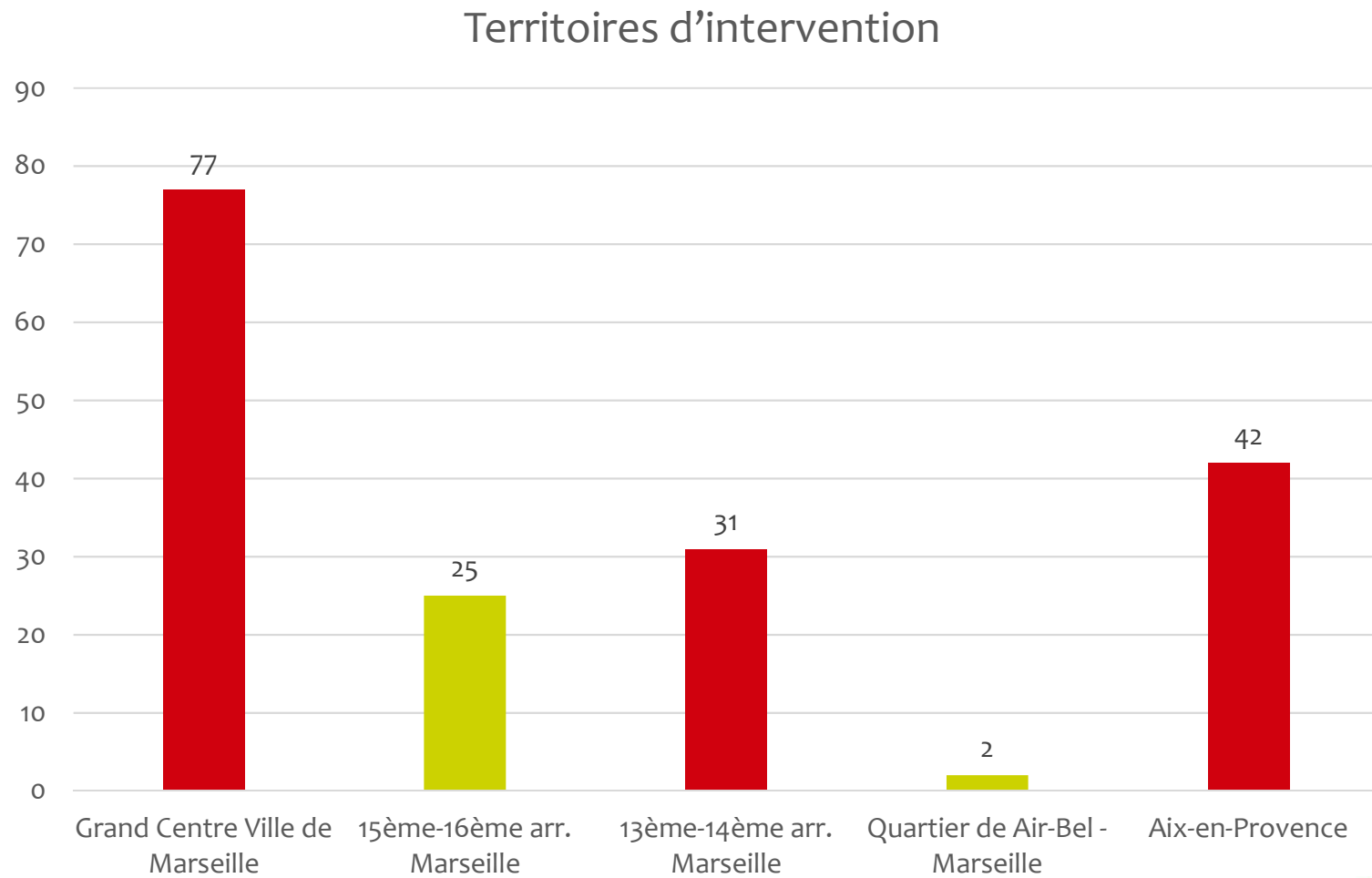


# Etablissements sources

Jeunes accompagnés par type d'établissements

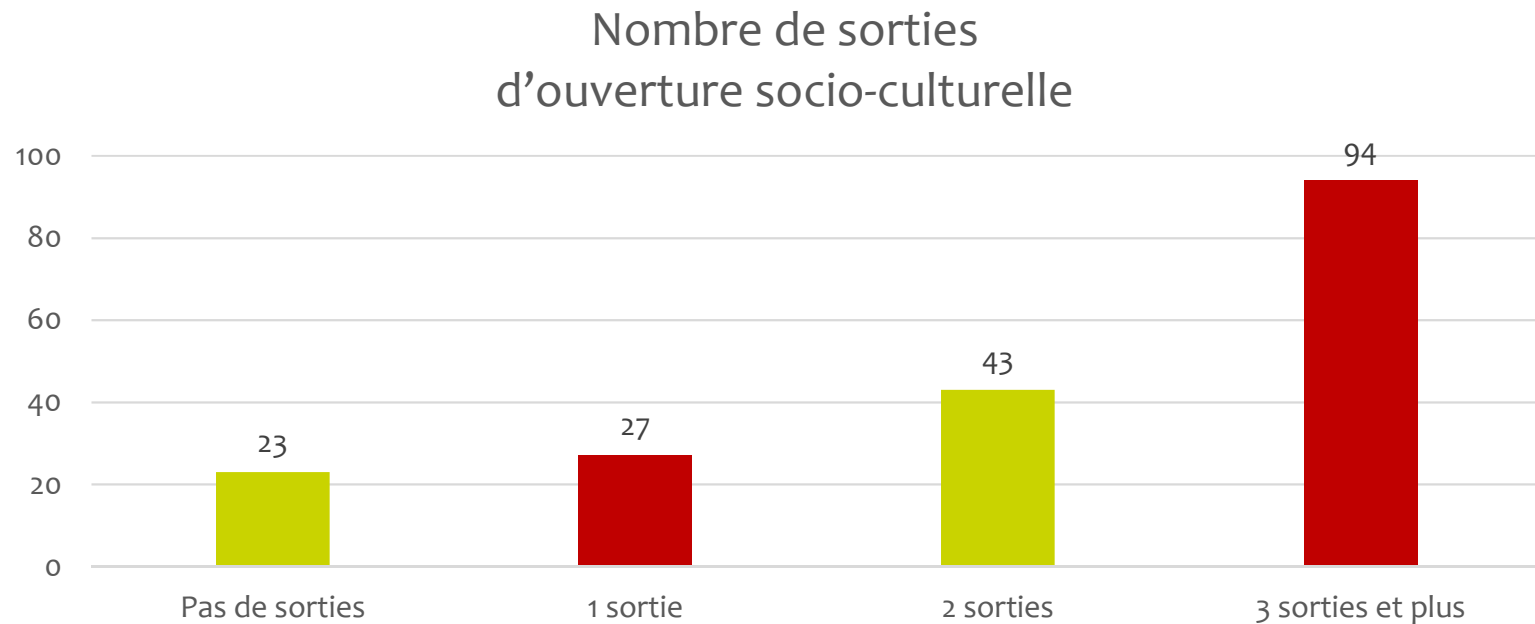


# Territoires d'intervention





# Activités des binômes



- Focus inscriptions bibliothèque :
  - 17 jeunes accompagnés se sont inscrits à une bibliothèque durant l'AI
  - 40 jeunes étaient inscrits avant l'AI

# Éléments qualitatifs

## ☆☆ Mobilisation des tuteurs : en augmentation

☆☆ 98 interventions (50 N-1)

☆☆ 23 personnes mobilisées de septembre 2014 à février 2015

## ☆☆ Formation des tuteurs : structurée

☆☆ 2 modules : 1 journée puis ½ journée

☆☆ Compréhension de l'environnement : Sociologie

☆☆ Outillage pour l'accompagnement

☆☆ Valorisation de leur engagement

## ☆☆ Bonification :

☆☆ Très bon accueil général

☆☆ Comment assurer la pérennité des process ?

# Plan de présentation

- \*\* Le dispositif TANDEM
- \*\* Bilan 2014 / 2015
- \*\* Perspectives 2015 / 2016

# Perspectives 2016 / 2017

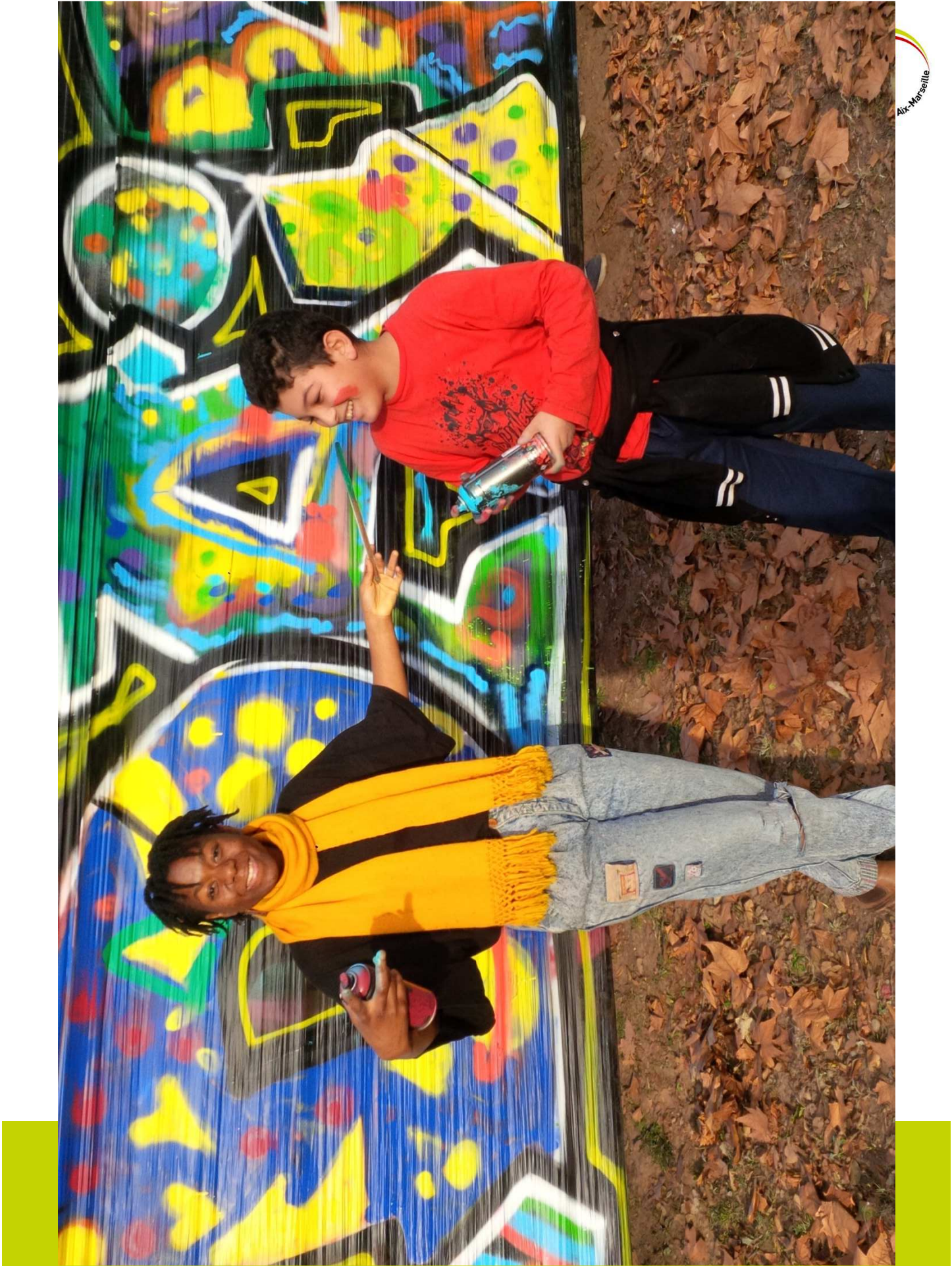
## ☆☆ Mobilisation

- ☆☆ Rationalisation de l'effort
- ☆☆ Présences très régulières mais durée plus courtes
- ☆☆ Complexification des procédures

## ☆☆ Convention TANDEM à renouveler (sept. 17)

## ☆☆ Demande d'une convention AMU – Afev

- ☆☆ Sans aspects financiers
- ☆☆ Bonification élargie
- ☆☆ Mobilisation
- ☆☆ Année de césure



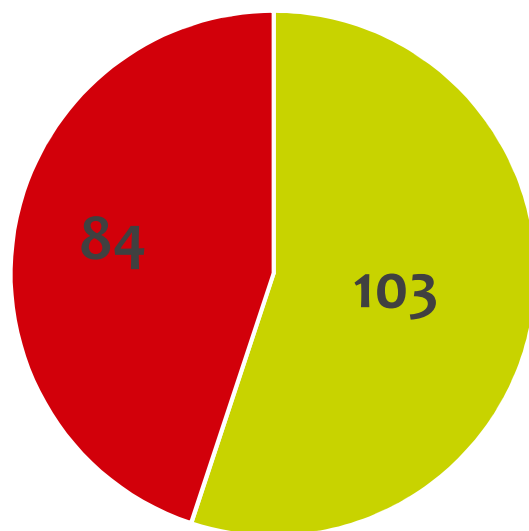


# Binômes - Tandem

- 187 binômes
  - 84 binômes féminins (45%)
  - 60 binômes masculins (32%)
  - 43 binômes mixtes (23%)
- 103 binômes au domicile (55%)
- 84 binômes en structure (45%)

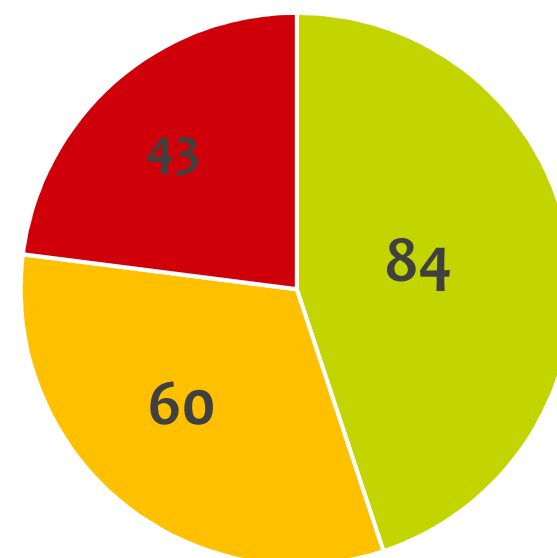
# Binômes - Tandem

Lieu de l'AI



■ Domicile ■ Structure

Genre des binômes

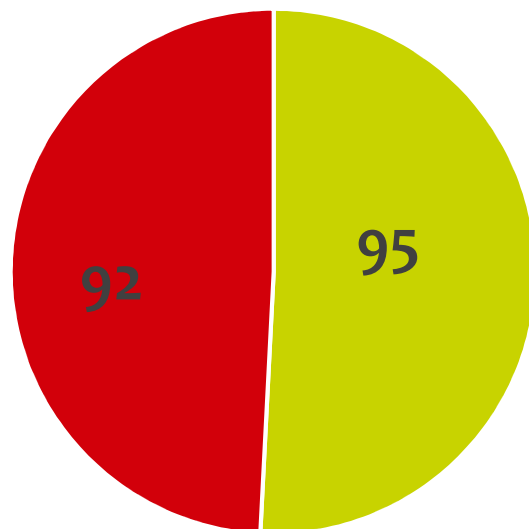


■ Féminins ■ Masculins ■ Mixtes



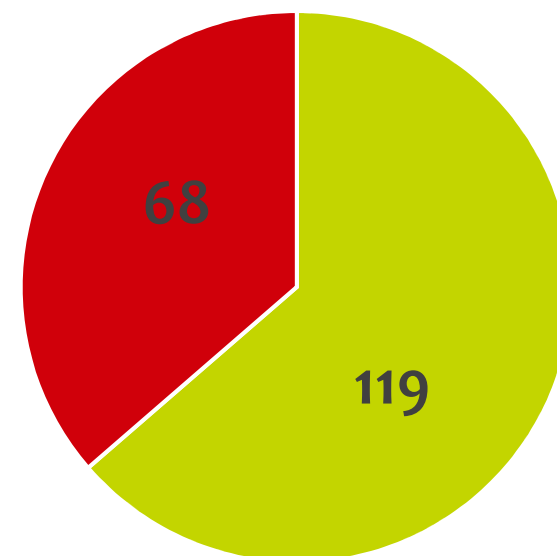
# Binômes - Tandem

Genre des jeunes accompagnés



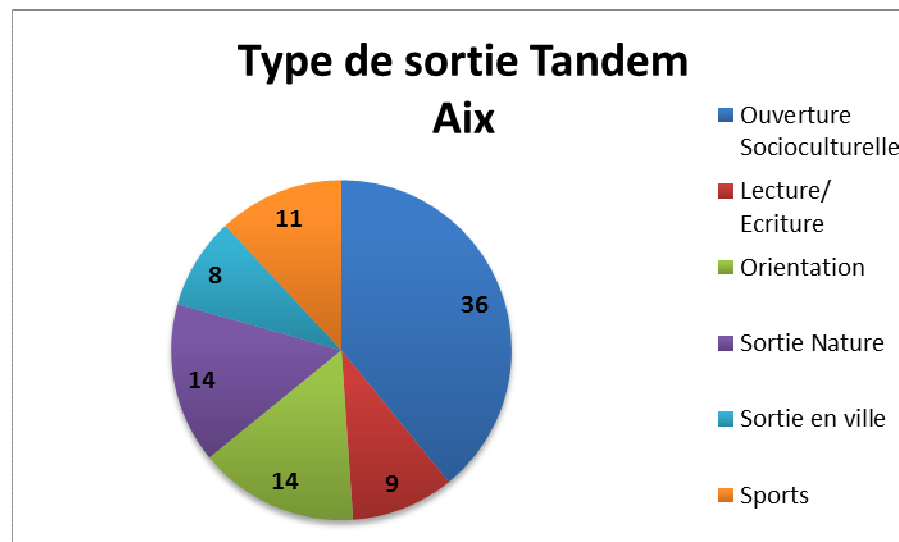
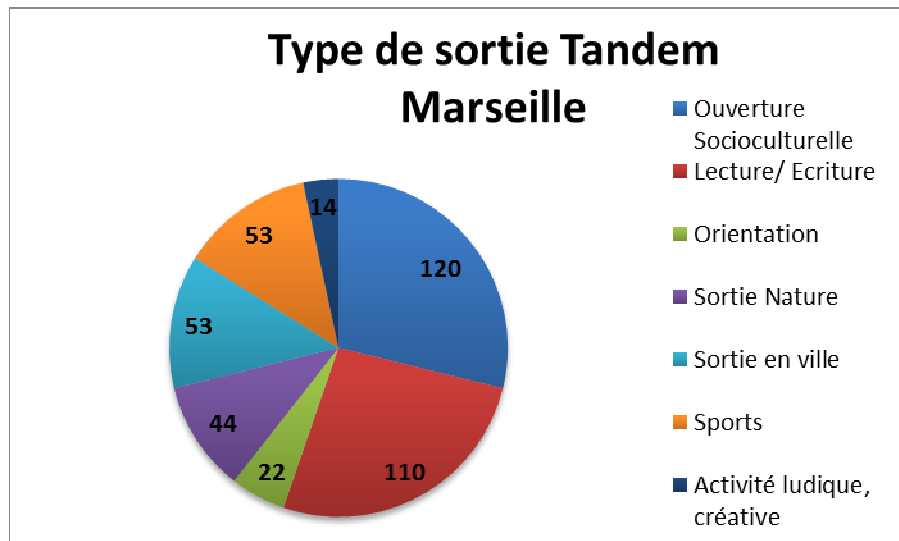
■ Féminin ■ Masculin

Genre des étudiants-tuteurs



■ Féminin ■ Masculin

# Sorties effectuées par les binômes



# ACTIONS COLLECTIVES

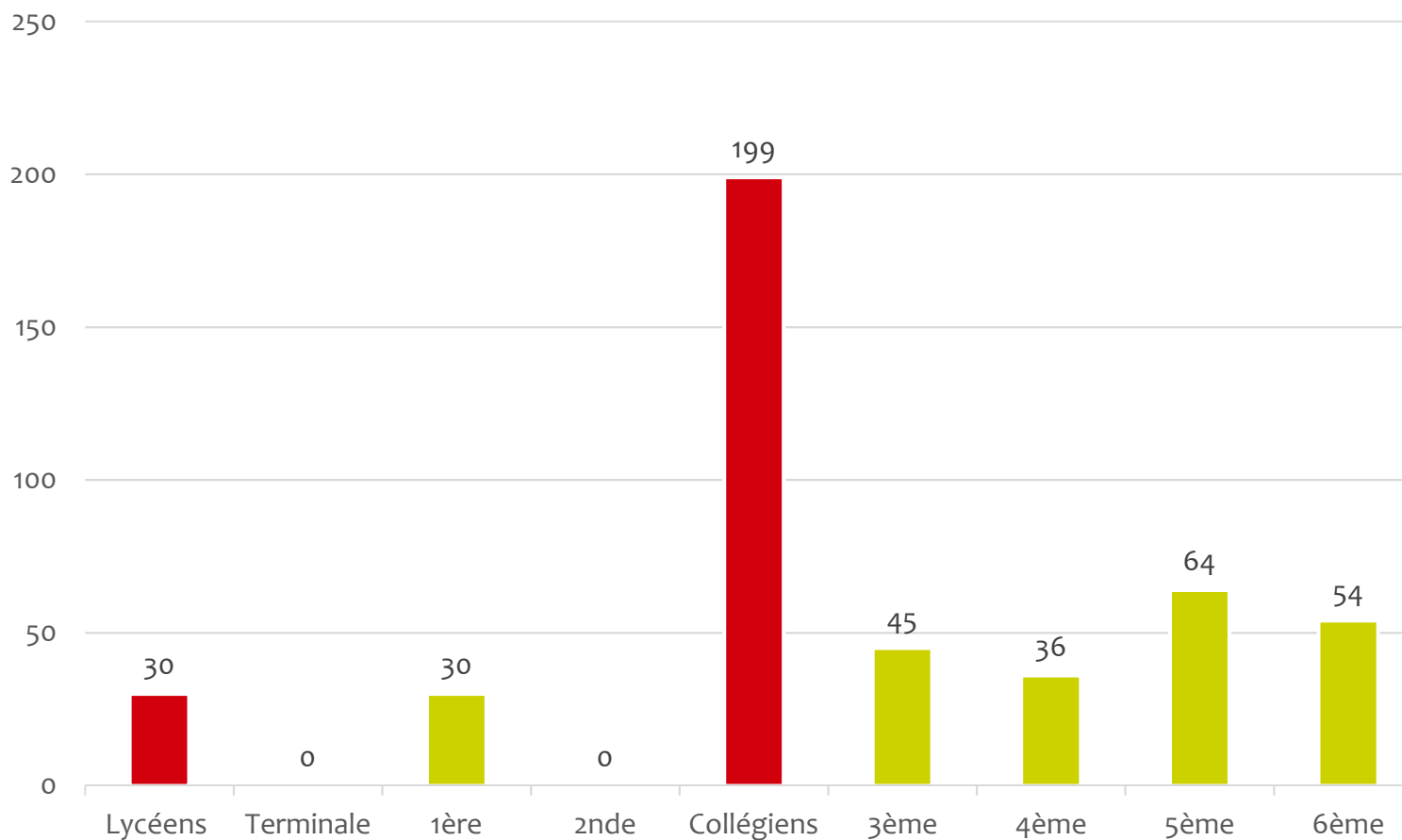


# Présentation générale - Tandem

- 14 Actions collectives
- 12 Etablissements partenaires
  - 2 Lycées Professionels
  - 8 Collèges
  - 2 Bibliothèques municipales
- 229 Jeunes touchés
  - 30 Lycéens
  - 199 Collégiens
- 23 volontaires en service civique impliqués
- 37,5 heures d'intervention hebdomadaires

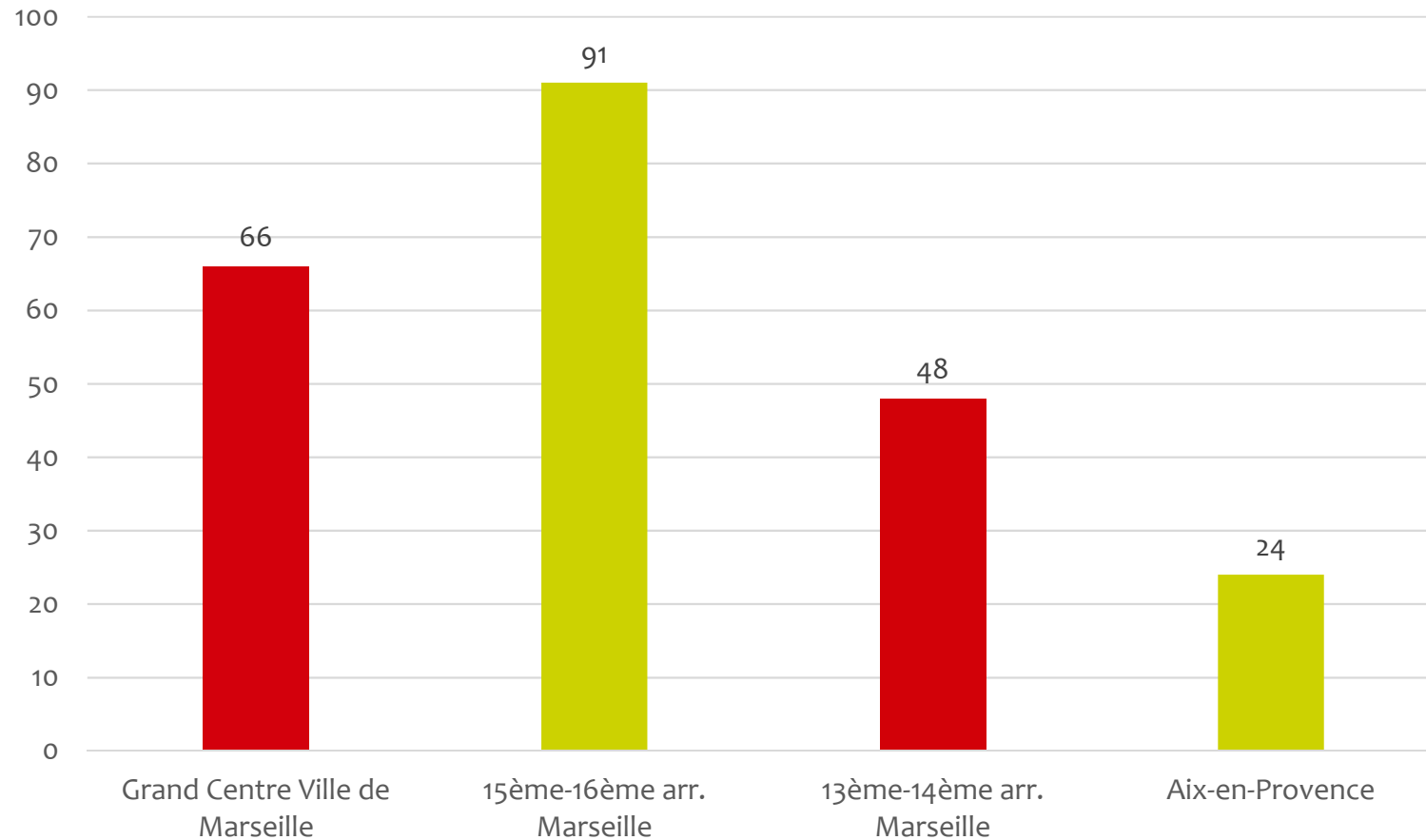
# Classe des jeunes - Tandem

Classe des jeunes bénéficiaires des Projets Collectifs



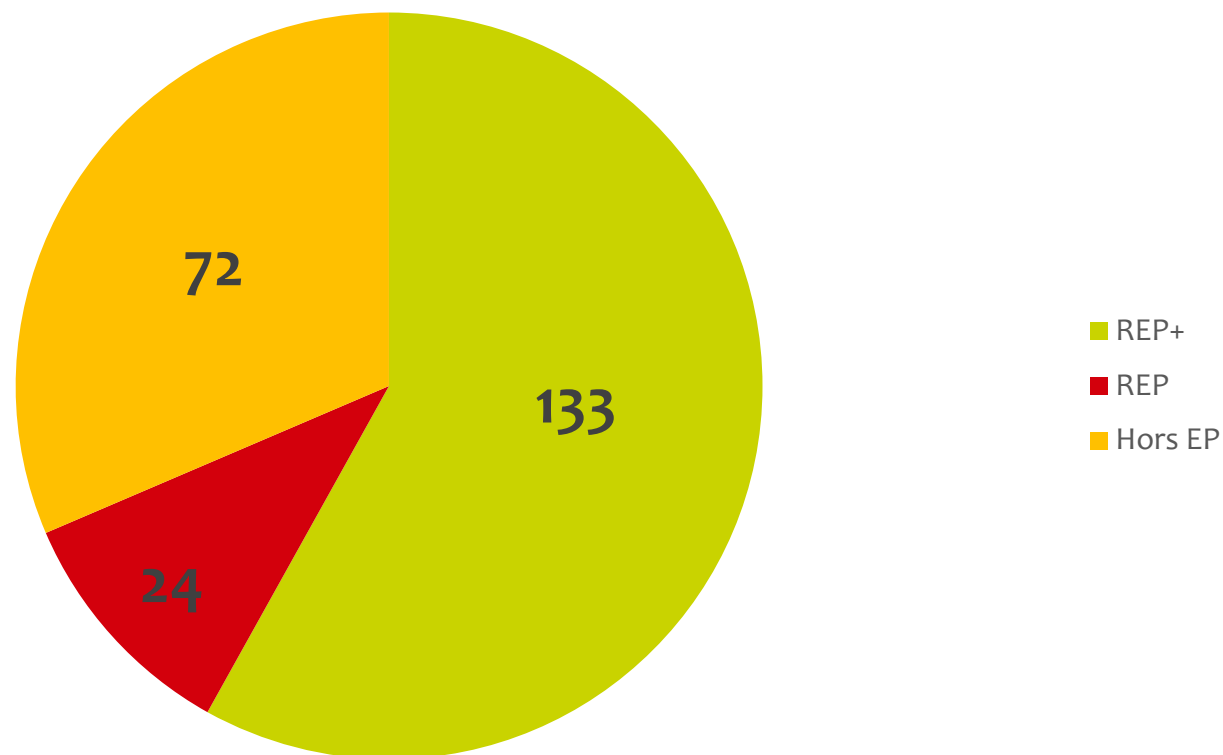
# Territoires d'intervention - Tandem

Nombre de jeunes touchés par territoire d'intervention



# Education Prioritaire - Tandem

Type d'établissements



**AI + ACTIONS CO  
416 JEUNES TOUCHÉS**

**AI + ACTIONS CO + ENGAGÉS  
822 JEUNES TOUCHÉS**





Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2015/2016-181	Autres	Représentations Pompom	5510	ASSOM	Laura Esposito	Polytech	5ème année Polytech	1500	2165,04	18 novembre 2016, Docks des Suds - Matches de Fos-Provence basket	Favorable avec recommandation	1 500,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les tenues et invite l'association à se rapprocher du BVE pour communiquer sur leur manifestation. L'association pourra être sollicitée par les BVE pour intervenir sur des manifestations portées par l'université.
2015/2016-182	Autres	3 années passées à Polytech (3PM)	14400	BDE Polytech	Lucile Pannier	Polytech	4ème année en Génie Biologique	1 566,24 €	3 880,50 €	novembre 2016 sur les deux pôles Polytech Marseille	Favorable	1 567,00 €	
N°2016/2017-01	Sport	Développement du football américain à l'université d'Aix-Marseille	création	Outlaws AMU Football	Tarik SLIMANI	DSP	L2 droit	9 832,50 €	21 592,50 €	Tous les lundis, complexe saint-Jérôme et mardis complexe Val de l'Arc	Favorable avec recommandation (4 abstentions)	7 500,00 €	La Commission recommande d'élargir le mécénat.
N°2016/2017-02	Autres	Achat de matériel Pompom girls	5933	BDE Lumini&sciences	Melvine RUMEAU	Sciences	L2 mathématiques	140,00 €	195,60 €	tout au long de l'année universitaire sur le campus sciences de Luminy	Favorable avec recommandation	140,00 €	La Commission invite l'association à se rapprocher du BVE pour communiquer sur leur manifestation. L'association pourra être sollicitée par les BVE pour intervenir sur des manifestations portées par l'université.
N°2016/2017-03	sport	Participation pour des sportifs à l'EURO MADRID 2016	5743	Association des doctorants et anciens doctorants du grand sud en sciences du mouvement humain (DOCSMH)	Malik Boulabas	Sciences	Master 2 STAPS	6 000,00 €	7 89505 €	Euro Madrid 2016 du 17 au 20 novembre 2016	Favorable avec recommandation	5 000,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les tenues et invite l'association à se rapprocher du BVE pour communiquer sur leur manifestation. L'association pourra être sollicitée par les BVE pour intervenir sur des manifestations portées par l'université.
N°2016/2017-04	Autres	Cérémonie de remise de diplômes de l'école Polytech Marseille	16074	Association Gala Polytech Marseille	Loïc Marchand-Maillet	Polytech	5ème année - Génie Civil Polytech	6 546,85 €	37 142,99 €	26 novembre 2016 aux Docks des Sud	Favorable avec recommandation (3 votes contres et 5 abstentions)	4 500,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
N°2016/2017-05	CST	SPEEDWORKING	4946	Junior Consulting	Guillet Pierre	Economie Gestion	Master 2 Finance Internationale	200,00 €	300,00 €	nov-16	Favorable avec recommandation	200,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
N°2016/2017-06	Autres	forum des métiers et des formations de Droit et de l'Economie	16171	UNI Aix-Marseille	Florent Grau	DSP	LAP Aix	1 800,00 €	1 913,18 €	Faculté de Droit Aix mercredi 12 et 13 octobre 2016	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	1 700,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les supports de communication, le pluralisme des journaux proposés et la diversification des sources de financement.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2016/2017-07	CA	Ciné Club	4381	BDE Droit	Marie-Cécile Vinson	DSP	L3 Droit	1 572,00 €	1 679,83 €	Projet année universitaire 2016-2017	Favorable avec recommandation	1 572,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
N°2016/2017-8	CA	manifestations culturelles à caractère humanitaire	10550	BDE IAE	Pignon Aurélie	Economie Gestion	M2 Marketing	2 293,80 €	4 123,80 €	8 octobre, Château Virant, 22 octobre Baux de Provence, 16 novembre Château La Coste, 7 décembre Seconde Nature	différé		Dossier incomplet. La Commission demande de préciser le budget et souhaite une clarification sur l'association caritative concernée. A représenter à la prochaine Commission.
N°2016/2017-9	CST	journée d'accueil des étudiants internationaux	10550	BDE IAE	Sybille Saïe	Economie Gestion	Master 2MSC	403,61 €	553,61 €	7 octobre 2016 Parc Jourdan/IAE Puyricard - visites Marseille et Baux de Provence (dates indéterminées)	Favorable avec recommandation	404,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU et le respect des règles d'hygiène et de sécurité respectant la chaîne du froid pour le Food tasting.
N°2016/2017-10	CST	2ème Forum des métiers de la pharmacie	5930	ALEE	Ghislain Lauzin	Santé	L3 pharmacie	3 400,00 €	6642,69 €	mardi 18 octobre 2016 Faculté de pharmacie Marseille	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	2 000,00 €	La commission recommande de présenter un dossier commun avec l'AE2P
N°2016/2017-11	CST	2ème Forum des métiers de la pharmacie	5895	AE2P	Marie Carles	Santé	Master 1 Pharmacie	3 500,00 €	7 681,23 €	mardi 18 octobre 2016 Faculté de pharmacie Marseille	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	2 000,00 €	La commission recommande de présenter un dossier commun avec l'ALEE
N°2016/2017-12	citoyen	Halloween à l'Hopital	2997	AEM2	Marie Monnier	Santé	L3 médecine	165,29 €	165,29 €	27 octobre 2016 Hôpital Timone	Favorable avec recommandation	166,00 €	La commission recommande de développer une action sur le site de l'hôpital Nord
N°2016/2017-13	citoyen	Le Petit carabin	2997	AEM2	Camille Resten	Santé	DFGSM3	1 648,92 €	1 648,92 €	d'octobre 2016 à juin 2017	Favorable avec recommandation	1 649,00 €	La commission demande la transmission systématique des pilotes avant tirage.
N°2016/2017-14	citoyen	Conférence de sensibilisation à la langue des signes Française	2997	AEM2	Matthieu Deschamps	Santé	DFGSM3	1 216,50 €	1 216,50 €	lundi 11 octobre 2016 18h30 faculté de Médecine	Annulé		
N°2016/2017-15	citoyen	Rassemblement dans le cadre du Festival International de Géographie	10871	La PLAGIE	Mélanie Louche	ALLSH	L3 Géographie	4 000,00 €	8 030,20 €	du 29 septembre au 2 octobre 2016 à Saint-Dié-des Vosges	Favorable	3 000,00 €	
N°2016/2017-16	CA	L'Orchestre Universitaire d'Aix-Marseille	13108	Orchestre Universitaire Aix-Marseille	Fanny Bertomeu	ALLSH	L2 Musicologie	770,00 €	1 694,60 €	année universitaire 2016-2017 tous les jeudis de 19h00 à 21h00	Favorable	770,00 €	
N°2016/2017-17	citoyen	Week-end de bienvenue des nouveaux étudiants de la zone méditerranéenne	5689	UNEF	Carolina Faye	ALLSH	L3 BHB	990,55 €	3 140,55 €	1er et 2 octobre 2016 Marseille Salle privée et restaurant le Tanga	Différé (3 contre)		Dossier incomplet. La Commission demande de préciser le budget.
N°2016/2017-18	sport	Séjour de préparation pré-saison du XV de Lettres	création		Jérémi Dubuisson	ESPE	M2 MEEF Histoire Géographie	1 019,52 €	2 272,16 €	WE du 15 et 16 octobre 2016 - Gîte la Robine	Favorable avec recommandation	1 020,00 €	Sous réserve de fournir les devis complémentaires

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N° 2016/2017-19	autres	week-end de rentrée de l'ANEMF	2997	AEM2	Laurene Lacordaire	santé	3ème année de Médecine	502,40 €	922,40 €	du 3 au 6 novembre 2016 à Bordeaux	Favorable avec recommandation (3 votes contres)	503,00 €	La Commission demande un effort de présentation dans la rédaction du dossier de demande de subvention.
N° 2016/2017-20	CST	Participation au MIAGE Intensive Camp	5870	MIAGE +	Cédric Chebrou	Economie Gestion	Master 2 MIAGE	1 848,00 €	2 198,00 €	du 14 au 16 octobre 2016 Lille	Favorable (3 votes contres et une abstention)	1 848,00 €	
N° 2016/2017-21	CST	Participation au MIAGE Intensive Camp	17939	SISTEMA	khafarllah Lylia	Economie Gestion	Master 2 MIAGE	1 320,00 €	1 570,00 €	du 14 au 16 octobre 2016 Lille	Favorable (4 votes contres et 1 abstention)	1 320,00 €	
N° 2016/2017-22	autres	déplacement au 92ème congrès de formation de la FNEB	5933	BDE Lumin&sciences	Melvin Rumeau	Sciences	L2 Maths	710,26 €	955,26 €	21,22,23 octobre 2016, Baumont les Autels	Favorable (3 votes contres)	710,00 €	
N° 2016/2017-23	citoyen	Initiation à la langue des Signes Française	2997	AEM2	Deschamps Matthieu	Santé	DFGSM3	4 860,00 €	5 400,00 €	année universitaire 2016-2017 : cours de novembre à avril	Favorable	4 860,00 €	
				Nb de projets Présentés :	25			Total Sommes demandées :	57 806,44 €			Total subventions accordées	43 929,00 €
				Nb de projets Financés :	22			Montant global des projets présentés :	124 979,90 €				

Tableau de synthèse des bilans des projets FIP 2015  
CFVU du 7 octobre 2016

Intitulé du projet	Composante	Description du projet par les porteurs	Montant total du projet prévu lors du dépôt de la demande de subvention FIP	Montant de la subvention FIP sollicitée	Montant de la subvention FIP accordée	Dépenses totales réalisées	Éléments de bilan fournis par les lauréats				Observations de la commission bilan FIP
							Atteinte des objectifs pédagogiques	Évaluation par les étudiants	Difficultés rencontrées	Perspectives d'évolution	
Plateforme d'automatismes, Réseaux Locaux, supervision et communication industriels	SCIENCES	L'objectif du projet est la mise en place d'une plateforme permettant d'aborder les notions de commande, de conduite et de communication des systèmes industriels. Cet espace sera dédié aux étudiants du L1 au M2 pour l'apprentissage de l'informatique industrielle au service de l'automatisation, allant du capteur à la supervision en passant par la programmation des Automates Programmables Industriels, la configuration et le choix d'une architecture de réseaux locaux (Bus de terrain) ainsi que la supervision par Interface Homme Machine et le pilotage à distance de processus. La plateforme sera bâtie autour de maquettes réelles permettant de reproduire un concept d'usine automatisée, avec la possibilité de les simuler sur ordinateur. Associant matériel et atelier logiciel, une architecture ouverte et évolutive, il sera possible d'assurer des TD sur machine, des TP mais également des apprentissages par projets pluridisciplinaires en binôme et /ou en groupe.	61 000,00 €	25 000,00 €	21 950,00 €	Les 21 950,00 € de la subvention FIP ont été abondés notamment par l'UFR Sciences, les départements "Informatique et interactions", "Physique" et "Mécanique" pour une dépense totale de 69 780,00 €.	Le calendrier de mise en oeuvre en quatre phases d'achat / réalisation sur la période septembre 2015 à janvier 2018 est respecté et de l'avance a même été prise grâce à l'acquisition d'une grande partie du matériel. La finalisation de l'installation est prévue courant 2017 et une équipe pédagogique a été mise en place à cet effet.	Le projet n'étant pas encore achevé, aucune évaluation formelle n'a été effectuée. L'utilisation d'une partie du matériel acquis a été utilisée en M1, parcours "Automatique et génie électrique" du master "Image et systèmes". Cette initiative a été bien accueillie et sera renouvelée en 2017 en attendant que les locaux dédiés à cette plateforme soient opérationnels.	La DOSI sollicitée pour l'installation des ordinateurs et des logiciels dédiés à la programmation des machines n'a pas donné suite, cette demande relevant de la compétence de la composante (technicien informatique) ;  La salle initialement envisagée n'a pas pu accueillir le matériel. D'anciens bureaux ont dû être aménagés à cette fin générant un surcoût budgétaire.	L'obtention de la certification automatismes délivrée par "Automation Academy" de Siemens ;  La possibilité de mettre à disposition cet équipement aux professionnels du secteur dans le cadre de la formation continue.	<p><b>* Ce projet permet des mises en situations concrètes simples et complexes par la simulation ;</b></p> <p><b>* Ce projet a fait l'objet de nombreux co-financements, mais le besoin non anticipé d'un technicien informatique risque de générer une charge supplémentaire pour la composante ;</b></p> <p><b>* Les difficultés liées aux locaux et à la maintenance auraient pu être évitées par une meilleure concertation avec la DOSI en amont du projet ;</b></p> <p><b>* Le retard lié à l'achat et l'installation du matériel ne permet pas l'évaluation par les étudiants au terme de la première année.</b></p>
AMSTERE « Aix-Marseille Suivi Temps Réel des Etudiants »	IUT	AMSTERE est un dispositif matériel et logiciel complémentaire de la plateforme AMeTICE. Ce projet a été initié à partir des constats suivants : Perte de motivation des étudiants, désintérêt pour les enseignements (surtout en amphithéâtre) ; Prise de parole difficile de certains étudiants ; Identification tardive des "décrocheurs" ; Absentéisme des étudiants avec procédure de suivi des absences peu satisfaisante. Ce dispositif permettra de : Procéder à des évaluations en temps réel pendant les cours, sous forme de questionnaires, via dispositif matériel et logiciel adapté (clickers, smartphone...) pour identifier rapidement les étudiants en difficulté, estimer le degré de compréhension de points de cours abordés, permettre aux plus réservés de s'exprimer ; Fournir aux enseignants permanents ou vacataires, RAF ou DDE un suivi en temps réel de l'évolution des étudiants dans les cours (en progression, en baisse, stationnaire, en difficulté...) et de leur présence en cours.	43 465,00 €	33 440,00 €	17 550,52 €	Au 1er septembre 2016, les dépenses s'élèvent à environ 36 400,00 € dont environ 12 500 € en dépenses de personnel pour le recrutement à 50% pendant 11 mois, niveau technicien, du développeur informatique.	Le financement par le FIP a permis pour ce projet calibré sur une durée de 18 mois, l'acquisition de matériel (ordinateur et serveur) et le recrutement du développeur informatique. Le serveur est opérationnel et le système AMSTERE, créé ex-nihilo par l'informaticien, est en phase de tests.	Le système est en cours de développement et de déploiement (test de gestion des absences lancé auprès des étudiants de la licence professionnelle "Réseaux Sans Fil et Haut Débit"). Ce système n'étant pas encore réellement déployé, l'évaluation par les étudiants n'est pas possible à ce stade.	Bien que ce projet se soit construit en collaboration et en partenariat avec la DOSI, la charge de travail de cette direction n'a pas permis la tenue de réunions de travail pour penser dès l'origine l'intégration future d'AMSTERE dans le Système d'Information (SI) d'AMU. Ce manque d'interactivité avec la DOSI sur ce point amène à un travail d'interface pour rendre compatible AMSTERE avec les applications AMeTICE, ADE et APOGEE notamment.  Les délais d'installation du matériel sont plus ou moins longs car ils sont liés à la disponibilité des techniciens du département.	Le soutien de l'établissement est sollicité pour la diffusion et la valorisation, interne et externe, de ce projet et pour sa promotion auprès des enseignants d'AMU (participation au colloque du CIPE).  Une candidature au prix Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur (PEPS) est envisagée pour 2017.	<p><b>* Ce projet part d'un constat sur les difficultés récurrentes liées au suivi pédagogique, à l'assiduité, à la difficulté de faire cours en amphi ;</b></p> <p><b>* Le développement de ce projet a reposé sur le recrutement d'un programmeur informatique. Pour assurer la maintenance de ce système, une prolongation de ce CDD est demandée pour 6 mois qui sera financée sur fonds propres et avec l'aide du CFA Epure ;</b></p> <p><b>* Ce projet a fait l'objet d'une préparation bien anticipée en s'appuyant en amont sur la DOSI et le CIPE</b></p>
Acquisition d'un dispositif pédagogique innovant pour les travaux pratiques de physiologie animale et neurosciences	SCIENCES	Ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique innovante portant sur les TP de physiologie animale et neurosciences, en direction d'un public varié venant de trois licences et deux masters d'AMU (potentiellement 800 étudiants par an). Il a pour but de faire évoluer et d'homogénéiser l'ancienne structure d'expérimentation, ainsi que les pratiques d'apprentissage et d'évaluation qui l'entourent. La proposition consiste en l'acquisition d'équipements conçus spécifiquement pour un public universitaire et déjà utilisés par plusieurs universités au plan national et international. Ces équipements permettront le recueil et l'analyse de données en réseau, dans un environnement intuitif et interactif, et mettront les TP en conformité avec les normes de sécurité actuelles.	44 544,00 €	24 544,00 €	23 544,00 €	Les dépenses s'élèvent à 43 544,00 € dont 20 000,00 € de co-financement par la Licence Sciences et Humanités (A*MIDEX) et le Département de biologie.	L'agenda prévu a été respecté. Le matériel acheté a été livré à l'automne 2015. La société ADInstruments a formé les enseignants concernés en décembre.  Le matériel a été testé en situation réelle de TP en février 2016 sur des étudiants de 2ème année de licence "Sciences de la Vie" (SV) (env. 170 étudiants) ;  Pour 2016 / 2017, trois projets pédagogiques vont être mis en place : - le premier avec les étudiants de la L2 "SV" parcours "Physiologie et neurosciences" ("PN") pour 7 TP, - le deuxième pour un TP de 4 heures en L2 "Sciences et Humanités", - le troisième pour les étudiants de la L3 "SV" parcours "PN" et en M1 "Psychologie", parcours "Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives" ("PNPC").	Le projet était en phase de test en 2015 / 2016, aucune évaluation par les étudiants dûment formalisée n'a été conduite à ce jour. Cette évaluation sera réalisée en 2016 / 2017 sur les trois projets pédagogiques prévus.	Des problèmes de mise en réseau ont nécessité l'intervention de la DOSI sur le Campus Saint-Charles.  Le faible nombre d'appareils (cinq) au regard de la population étudiante concernée .	D'autres sources de financement sont recherchées pour l'acquisition de nouveaux matériels (vingt) visant à adapter le nombre de postes au nombre d'étudiants sur Saint-Charles et à permettre l'accès à ce matériel aux étudiants en biologie sur les autres sites d'enseignement.	<p><b>* Plus qu'une réelle innovation pédagogique, ce projet vise au remplacement de matériels obsolètes par du matériel neuf, plus précis, plus évolué et plus fiable. Les contenus des enseignements ne sont pas modifiés mais la fiabilité du matériel permet d'optimiser la qualité des Travaux Pratiques.</b></p>

Intitulé du projet	Composante	Description du projet par les porteurs	Montant total du projet prévu lors du dépôt de la demande de subvention FIP	Montant de la subvention FIP sollicitée	Montant de la subvention FIP accordée	Dépenses totales réalisées	Éléments de bilan fournis par les lauréats				Observations de la commission bilan FIP
							Atteinte des objectifs pédagogiques	Évaluation par les étudiants	Difficultés rencontrées	Perspectives d'évolution	
Démarche d'intégration du numérique à l'IUT d'Aix-Marseille	IUT	La direction de l'IUT d'Aix-Marseille souhaite mettre le numérique au cœur de l'innovation pédagogique dans l'optique d'améliorer la réussite des étudiants. Ce projet s'inscrit dans un cadre pluri-annuel et doit commencer à être opérationnel dès la rentrée 2015-2016. Les outils TICE mis en place par la DOSI permettent de faire un pas supplémentaire vers l'individualisation des parcours de formation. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'adopter une démarche progressive et transversale de migration vers le numérique qui implique l'ensemble des départements et des services de l'IUT. Les objectifs sont multiples : Expérimenter l'usage d'une plateforme d'enseignement des langues ; Amplifier les pratiques pédagogiques autour des business game et serious game ; Massifier des contenus pédagogiques de qualité sur la plateforme pédagogique AMeTICE ; Insérer plus facilement les baccalauréats technologiques dans nos formations.	35 000,00 €	25 000,00 €	<b>24 000,00 €</b>	La subvention FIP a été utilisée et l'IUT a en outre abondé le projet à hauteur de 32 732,20 € (contre 10 000,00 € prévus dans la dotation initiale).	Les objectifs initiaux ont globalement été atteints.  La plateforme linguistique (Rosetta Stone) a été mise en place sur l'ensemble de l'IUT et de nombreux départements l'ont utilisée. Les business game et serious game testés en 2015 / 2016 seront repris en 2016 / 2017 à raison d'un jeu par semestre environ. Ils seront financés sur les fonds propres du département "Techniques de Commercialisation".	La collecte d'information concernant l'évaluation par les étudiants s'est principalement faite oralement entre l'enseignant responsable et les étudiants et les retours sont satisfaisants.  Seul le challenge, business game en anglais entre étudiants de différents départements de l'IUT sur la gestion d'une entreprise, a fait l'objet d'un questionnaire créé sur AMeTICE. Le retour des étudiants est positif et encourage le renouvellement de ce type d'expérience.	La principale difficulté provient de la lourdeur de la procédure d'achat des matériels conduite avec les services financiers (3 devis, délai de traitement, ...).  Une autre difficulté tient au défaut de maintenance de la plateforme AMeTICE le week-end lorsque des dysfonctionnements interviennent.	Il s'agit de favoriser l'appropriation de cette plateforme, à l'heure actuelle principalement dédiée au secteur tertiaire, par les enseignants du secteur secondaire.	<b>* Il s'agit d'un projet modifiant la pratique pédagogique par la simulation de type serious game et business game et par l'auto-apprentissage accompagné des langues ;</b>  <b>* La pérennité financière du système de location de comptes pour les business game et serious game est nécessaire.</b>
SIBISA	MEDECINE	Le projet "simulation en santé" vise à développer et formaliser l'enseignement médico-chirurgical du 3ème cycle des études médicales par la simulation, et consolider les formations initiales et continues déjà existantes, formation des étudiants en médecine de 2ème cycle notamment. Cet enseignement s'attachera à l'acquisition de compétences techniques, par l'utilisation d'outils innovants d'un point de vue technologique et à l'acquisition de compétences non-techniques, en intégrant les aspects comportementaux. Localisé sur le site Nord de la Faculté de Médecine de Marseille, des locaux dédiés et équipés seront mis à la disposition des enseignants regroupés par spécialités, impliqués dans l'enseignement par simulation.	371 800,00 €	76 320,00 €	<b>28 320,00 €</b>	28 554,88 € dont 5 367,60 € financés par la composante (travaux de peinture).	Pour cette première phase, le nombre d'enseignements a été multiplié par cinq et a concerné environ 900 étudiants des promotions de la 2ème année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM 2), de la 1ère année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM 1) ainsi que des groupes d'étudiants de troisième cycle.	Si aucune évaluation n'a été formalisée, une très forte implication des étudiants pour cet enseignement non obligatoire sur cette année de mise en place a été constatée.	Il serait souhaitable que la tutelle hospitalière et ses personnels s'engagent plus fortement dans ces nouveaux dispositifs.	Le projet de construction, en partenariat avec l'AP-HM, d'un bâtiment dédié à l'enseignement par la simulation en santé et à la recherche dans ce domaine.	<b>* Prise en compte de la recommandation de la Haute Autorité de Santé (HAS) de 2012 : "Jamais sur le patient la première fois" pour l'apprentissage des actes techniques et gestes invasifs.</b>
Formations adaptées au sport-santé et handicap	FSS	La promotion et le développement des activités physiques et sportives adaptées sont une priorité de santé publique (circulaire Sport Santé Bien-Etre 2012), dont l'objectif est d'accroître le recours aux activités physiques et sportives (APS) comme thérapeutique non médicamenteuse et de développer la recommandation des APS par les professionnels de santé, dans un but de préservation du capital santé de chacune et de chacun, et notamment en visant plus particulièrement les publics dits "à besoins particuliers" : les personnes handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes avançant en âge... L'Education Thérapeutique du Patient (ETP) est intégrée aux programmes de formation continue des professionnels de santé dans le cadre de la prise en charge des maladies chroniques (Organisation Mondiale de la Santé, OMS 1998). Les lois et textes réglementaires en matière de santé de 2005 et 2008, élargissent cette formation aux personnels non soignants, mais en contact avec les patients dans des cadres de soin de suivi, d'accompagnement des projets personnalisés, d'accès à l'autonomie... Il s'agit pour nous d'une formation capitale, car la pratique d'une activité physique n'a d'effets sur la santé qu'à la condition qu'elle soit régulière et quotidienne. Seule une formation d'ETP des patients, suite à une prise en charge par nos étudiant(e)s en prévention secondaire, permettra de pérenniser les effets bénéfiques de ces programmes d'activités physiques sur le long terme. Ce projet vise donc à dégager des moyens de formation et d'investigation, afin que nos étudiant(e)s puissent acquérir les outils et la certification complémentaire à leur cursus académique.	16 479,69 €	11 900,10 €	<b>10 900,10 €</b>	Le reliquat d'environ 500,00 € non consommés sur la subvention FIP devrait être engagé d'ici à la fin de l'année 2016.	Le matériel prévu dans le projet, fauteuils roulants, matériel sportif et de sécurité, dispositifs de jeu vidéo interactif, a été acquis. Cela a permis à la centaine d'étudiants de L2 et de L3 mention "STAPS" d'en bénéficier à l'occasion de cours et d'interventions associant des usagers en situation de handicap. La vingtaine d'étudiants de M1 "Activités physiques pour la santé" du master "STAPS" ont utilisé ce matériel à l'occasion d'un cours relatif à la pratique de l'activité physique à domicile ou en institutions médico-sociales. La formation d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) a aussi pu être mise en œuvre pour quinze étudiants à la fin du cursus de M2 "Activités physiques pour la santé" du master "STAPS" leur permettant d'obtenir une qualification de la part du Comité Régional d'Education à la Santé (CRES-PACA).	L'OVE n'a pas été sollicité pour cette évaluation. Les retours des étudiants ayant bénéficié de ces dispositifs (matériels acquis, cours, interventions, formation ETP) sont positifs (évaluation interne, dossier, oral, interactions avec les enseignants, conseil de perfectionnement, ...).	La difficulté concerne la procédure d'achat de ce type de matériel souvent très spécifique et hors marché. Compte tenu de cette spécificité l'obtention de devis concurrents n'est pas aisée.	A l'aide d'autres sources de financement, le responsable du projet vise à reconduire et à pérenniser la formation d'Education Thérapeutique du Patient en l'intégrant à terme dans la maquette des enseignements du M2.	<b>* La qualification par le Comité Régional d'Education à la Santé (CRES - PACA) de la formation d'Education Thérapeutique du Patient constitue pour les étudiants de M2 une plus-value pour leur insertion professionnelle dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et réseaux de santé ;</b>  <b>* Le bilan ne fait pas état d'éléments probants concernant l'évaluation par les étudiants ;</b>  <b>* Le bilan tel que présenté devant la commission donne plutôt l'impression d'une juxtaposition de plusieurs projets.</b>

Intitulé du projet	Composante	Description du projet par les porteurs	Montant total du projet prévu lors du dépôt de la demande de subvention FIP	Montant de la subvention FIP sollicitée	Montant de la subvention FIP accordée	Dépenses totales réalisées	Éléments de bilan fournis par les lauréats				Observations de la commission bilan FIP
							Atteinte des objectifs pédagogiques	Évaluation par les étudiants	Difficultés rencontrées	Perspectives d'évolution	
ENVIRO - PASS	OSU SCIENCES	<p>Ce projet a pour objectif de développer un passeport numérique "expériences et compétences" (ENVIRO-PASS) pour les étudiants de la filière scientifique en environnement de l'Université d'Aix- Marseille. Les étudiants concernés sont donc ceux de la Licence "Sciences de la Vie et de la Terre" (SVT) de l'UFR Sciences et ceux du Master "Sciences de l'Environnement Terrestre" (SET) de l'OSU Pytheas.</p> <p>Pour la première année de mise en œuvre, l'équipe pédagogique et le Centre d'Innovation Pédagogique et d'évaluations des Enseignements (CIPE) vont développer les outils numériques nécessaires au développement de ce passeport numérique, en se focalisant sur :</p> <p>i) L'élaboration d'une grille d'évaluation des compétences en manipulation d'outils et développement de méthodologies pour des applications terrain (observation, relevés, analyses),</p> <p>ii) Le développement d'outils numériques pour l'évaluation de ces compétences en utilisant les applications AMeTICE et Mahara (E-portfolios Efoliam).</p> <p>Ce passeport numérique permettra également la mémorisation des productions et réalisations des étudiants via l'utilisation des E-Portfolios générés tout au long de leur cursus universitaire, notamment pour une valorisation de leur CV lors de futurs entretiens d'embauche.</p>	33 132,74 €	20 232,74 €	<b>17 020,14 €</b>	<p>La subvention FIP a été consommée à hauteur de 16 640,85 € pour l'achat de matériels de terrain, de tablettes - GPS et de matériels de prélèvements biologiques, à laquelle s'ajoute un abondement de 11 008,52 € par la composante.</p>	<p>Les objectifs fixés en terme de volumétrie étudiante n'ont pas été atteints. Durant cette année, ce dispositif a concerné seulement les 21 étudiants du parcours "Hommes et milieux" de la licence SVT. Il est toutefois prévu pour 2016 / 2017 l'intégration de deux autres parcours, "Terre" et "Plurisciences".</p> <p>La phase de numérisation des compétences n'a pas encore été réalisée.</p>	<p>Un questionnaire à réponses multiples et comprenant une question ouverte a été remis à chacun des étudiants ayant suivi la certification.</p>	<p>Les problèmes rencontrés au démarrage du projet sont liés à la difficulté de fédérer les responsables pédagogiques des parcours de la licence SVT.</p> <p>La définition des compétences et la conception de la grille d'évaluation pour l'obtention de la certification ont été difficiles à établir compte tenu des approches différentes concernant les compétences et la notation entre les enseignants des disciplines de la chimie, de la géomatique et de la biologie de l'environnement.</p> <p>L'organisation des sorties de terrain pour la réalisation de prélèvements représente un coût financier non négligeable.</p>	<p>Dès 2016 / 2017, construction et mise en place du niveau II de certification (master) dans les spécialités "Sciences de l'eau" et "MAEVA" du master "Sciences de l'Environnement Terrestre"</p>	<p><b>* Il s'agit d'un projet interdisciplinaire valorisant les actions de terrain ;</b></p> <p><b>* Ce projet devrait inciter AMU à développer et à promouvoir e-foiam , la plateforme d'e-portefolios existante sur AMeTICE. Cela permettrait également le développement de l'usage des badges qui sont eux exportables dans les réseaux professionnels tels que LinkedIn, ... ;</b></p> <p><b>* La mise en place d'une certification au sein de l'établissement doit absolument faire l'objet d'une procédure institutionnalisée impliquant les instances d'AMU sur la base d'un référentiel de compétences.</b></p>
Acquisition d'une solution mobile de captation de cours et conférences en Rich Média	ESPE	<p>A l'ESPE, de nombreux cours, formations et conférences sont filmés afin de pérenniser leur contenu et l'intervention du formateur. Ces cours sont ensuite mis à disposition des étudiants et/ou d'autres formateurs, sur AMeTICE.</p> <p>Aujourd'hui ce qui est proposé en téléchargement est, d'une part, une vidéo statique du formateur durant la totalité de son intervention, et d'autre part le fichier correspondant à sa présentation sous forme de document pdf ou de diaporama powerpoint.</p> <p>Aucune synchronisation n'est offerte entre ces deux médias et à charge de l'utilisateur de faire le lien entre eux. L'ESPE souhaite s'équiper d'une station mobile dédiée à l'enregistrement de ces cours et à leur diffusion sur internet et l'ENT d'AMU sous forme de rich média.</p> <p>L'objectif est de pouvoir proposer une présentation dynamique et réellement exploitable, et cela dans des délais très rapides à l'issue de l'intervention, à partir d'une solution matérielle d'une grande simplicité d'utilisation.</p>	29 148,00 €	19 000,00 €	<b>18 000,00 €</b>	<p>Les 18 000 € de la subvention FIP ont été consommés. L'ESPE a abondé le financement de ce projet pour 8 872,00 €.</p>	<p>Malgré un retard dû à un changement imprévu de matériel, cette solution mise en œuvre depuis janvier est maintenant disponible en simultanée sur deux sites d'enseignement sur quatre pour l'ensemble des formateurs. Une sensibilisation à l'usage de ce dispositif par d'autres équipes pédagogiques est prévu à la rentrée 2016 / 2017.</p>	<p>Si l'évaluation n'est pas formalisée à ce jour, les enseignants font part d'un bilan positif sur les résultats des travaux des équipes pédagogiques volontaires. Une enquête est en cours d'élaboration par l'observatoire des formations de l'ESPE, en lien avec l'Observatoire de la Vie Etudiante.</p> <p>Un retour cependant positif de la part des enseignants.</p>	<p>Des difficultés financières au démarrage du projet liée à la subvention FIP allouée inférieure au montant attendu, ont contraint les responsables à choisir un nouveau matériel demandant un investissement en temps plus important.</p>	<p>Il est envisagé de mettre les vidéos à disposition des étudiants en Régimes Spéciaux d'Études.</p>	<p><b>* Il semble que ce matériel soit surtout utilisé par les enseignants à des fins de recherche.</b></p>

Intitulé du projet	Composante	Description du projet par les porteurs	Montant total du projet prévu lors du dépôt de la demande de subvention FIP	Montant de la subvention FIP sollicitée	Montant de la subvention FIP accordée	Dépenses totales réalisées	Éléments de bilan fournis par les lauréats				Observations de la commission bilan FIP
							Atteinte des objectifs pédagogiques	Évaluation par les étudiants	Difficultés rencontrées	Perspectives d'évolution	
Plateforme Pédagogique Polytech (Polytech Learning Lab)	POLYTECH	L'action proposée pourrait n'être vue (dans sa phase 1) que comme une action pédagogique collaborative innovante d'apprentissage par problème complexe. Problème qui convoquerait des compétences complémentaires d'élèves-ingénieurs et d'autres secteurs en s'appuyant sur un projet de type bâtiment intelligent (smartbuilding) intégrant <i>ab initio</i> les comportements. Toutefois, convaincus que les Réseaux Electriques Intelligents ne se développeront efficacement qu'en s'appuyant sur l'intelligence d'utilisateurs demain suffisamment informés pour en devenir acteurs, l'action vise aussi à y contribuer en formant tous nos diplômés (phase 1) et à irriguer (phase 2) des publics allant des écoliers aux élus-décideurs. De surcroît, participant à une problématique sociétale motivante de premier plan, elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de la composante qui aspire à former, en usant de tous ses leviers d'actions, des diplômés ouverts et socialement responsables. L'un des impacts attendu est l'effet d'entraînement sur d'autres modules d'enseignements que ceux initialement planifiés.	70 032,48 €	30 000,00 €	<b>28 300,00 €</b>	Au cours de cette première année, l'enveloppe FIP consommée s'élève à 9 381,47 €.	Projet calibré dès l'origine sur 3 années. En 2015 / 2016 ont été mis en place de modules électifs sur la thématique des Réseaux Electriques Intelligents avec une approche par problèmes (APP, études de cas, projets) à destination de l'ensemble des étudiants de première année du cycle d'ingénieur. Les élèves ingénieur de quatrième ou cinquième année ont travaillé sur l'obtention de données sincères sur la consommation électrique du bâtiment formation - recherche - administration - service commun de Polytech sur le campus de Luminy.	Aucune évaluation par le étudiants portant spécifiquement sur les modules relatif à la thématique des Réseaux Electriques Intelligents nouvellement mis en place n'est disponible, tous les modules d'ouverture électifs étant évalués en même temps.	Suite à un problème dans les mesures effectuées par EDF, les données expérimentales mesurées par Polytech ne peuvent pas être confrontées avec celles communiquées par le fournisseur d'électricité.	Mise à profit du retour d'expérience sur d'autres bâtiments du campus Luminy.	<b>* C'est un projet très fédérateur impliquant toute la communauté de Polytech (étudiants, enseignants, personnels techniques et administratifs) ;</b> <b>* Le projet gagnerait peut-être à renforcer sa communication interne.</b>
Développement de nouveaux outils pédagogiques dématérialisés pour la formation initiale et continue	MEDECINE	La visioconférence et l'utilisation d'internet pour visualiser les enseignements à la demande en particulier à l'international ont été développés au sein de la mention "Pathologie Humaine". Ce projet vise à améliorer la qualité vidéo des enseignements, les étendre et créer des MOOCs qui viendront ainsi compléter notre offre de formation. Ce dispositif permettra à la fois de consolider l'offre de formation du Master "Pathologie Humaine" et de sa composante internationale, de proposer aux étudiants des outils innovants leur permettant d'optimiser le processus d'acquisition des connaissances, d'assurer une offre de formation à la recherche compatible avec la fonction d'interne en médecine et en pharmacie et enfin de proposer aux cadres de la santé une offre de formation continue en recherche biomédicale compatible avec les exigences du monde du travail. Ce dispositif concernera près de 400 étudiants chaque année et permettra à AMU d'étendre hors de ses murs son offre de formation.	27 415,24 €	12 915,24 €	<b>10 415,24 €</b>						<b>* Les co-responsables du projet ont sollicité un report de quatre mois pour présenter leur bilan.</b>
<b>Total lauréats de la campagne FIP 2015</b>			<b>732 017,15 €</b>	<b>278 352,08 €</b>	<b>200 000,00 €</b>						

## CFVU du 7 octobre 2016

### **FONDS D'INTERVENTION PEDAGOGIQUE APPEL A PROJETS 2017**

Date de clôture de l'appel à projets : **1<sup>er</sup> février 2017**

#### **Contexte :**

Le Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) de l'Université d'Aix-Marseille a pour objectif de valoriser les initiatives innovantes et d'envergure dans le domaine ~~de la formation et~~ de la pédagogie. Les dispositifs financés visent à renouveler les méthodes d'enseignement et de suivi des étudiants, et devront disposer d'un potentiel important de diffusion à l'échelle de l'établissement.

Doté de 200 000 euros pour l'année 2017, le FIP s'adresse à toutes les composantes de l'établissement. Les projets pourront émaner du niveau central de la composante comme d'équipes pédagogiques ou de départements. Ils pourront également associer plusieurs composantes (~~situées par exemple sur un même campus~~) dans une **perspective pluridisciplinaire ou dans une** logique de mutualisation d'enseignements ou de moyens pédagogiques. Ces projets pourront, le cas échéant, s'articuler avec d'autres initiatives pédagogiques financées au sein des composantes.

La Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'établissement se chargera de la sélection des projets. Compte tenu du caractère structurant et ambitieux que devront démontrer les projets candidats, le nombre de propositions retenues sera limité à une dizaine de projets.

#### **Nature des projets et dépenses éligibles :**

Les projets déposés pourront concerner :

- Des initiatives à l'attention de publics spécifiques (étudiants boursiers, étudiants en difficulté, étudiants en situation de handicap, ~~étudiants éloignés ou empêchés, ...~~) ;
- Des pratiques innovantes en matière ~~de contrôle des connaissances d'évaluation~~ ;
- Des acquisitions de matériels à vocation purement pédagogique ;
- L'organisation et l'équipement d'espaces d'enseignement innovants ;
- ~~des formations à la pédagogie à l'attention d'enseignants, lesquelles ne figureraient pas dans la carte des formations proposées par le CIPE ;~~
- ~~l'enseignement à distance ;~~
- **Des projets pédagogiques s'appuyant sur** des visites ou voyages d'études ;
- De nouveaux dispositifs d'accompagnement vers la réorientation ou l'insertion professionnelle ;
- ...

Cette liste ne se veut pas exhaustive ; tout autre projet de nature pédagogique, particulièrement original, et permettant une diffusion vers un public large d'étudiants est potentiellement éligible au FIP. Dans tous les cas, les demandes de financement devront être présentées et contextualisées dans le cadre d'un projet pédagogique cohérent. Enfin, certains projets pourront être proposés en lien avec les services communs ou autres structures de l'université ~~éventuellement concernés~~ (CIPE, SCD, SUIO, SIUAPS, BVE, **SUFA**, ...).



Les dépenses éligibles pourront être de nature diverse en fonction de l'orientation du projet. Les projets présentant un fort contenu en heures complémentaires devront être soutenus par la composante qui s'engage à en assurer le financement les années suivantes sous réserve que l'évaluation a posteriori du projet soit concluante. En tout état de cause, la part de financement FIP des heures complémentaires ne pourra pas dépasser 50% du financement total alloué par le FIP au projet ; le cas échéant, le budget global du projet pourra être abondé par un co-financement de la composante (ou des composantes) de rattachement en vue de compléter l'enveloppe nécessaire en heures complémentaires.

Par ailleurs, on notera que :

- Les projets à déployer sur une base pluriannuelle ne pourront être abondés au titre du FIP qu'à l'occasion de leur mise en place ;
- Les projets centrés sur des créations de programmes de formation (mentions, spécialités, parcours-types, autres parcours, ...) ne rentrent pas dans le champ du FIP ;
- **Les projets impliquant des solutions informatiques (installation de matériels et/ou de logiciels, maintenance de matériels, développement, etc ...) ne pourront être présentés sans consultation préalable de la DOSI.**

### **Sélection des projets :**

Les projets présentés devront recevoir préalablement un avis favorable de leur(s) composante(s) de rattachement. Dans l'hypothèse où une composante soumet plusieurs projets, celle-ci en proposera un classement **indicatif**.

Les projets soumis feront l'objet d'un pré-examen par une commission ad hoc puis d'un classement discuté et approuvé par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

La commission ad hoc sera constituée de membres élus ou invités de la CFVU comme suit : 6 enseignants- chercheurs, chacun représentant un secteur de formation d'AMU, 3 étudiants (incluant le (la) vice- président(e) étudiant), 1 personnel BIATSS, 1 représentant du CIPE. **Elle sera présidée par le Vice-Président Formation ou son représentant.**

Seront particulièrement valorisés, les projets :

- ~~touchant un nombre d'étudiants important ;~~
- S'inscrivant dans une perspective pérenne ;
- Impliquant une (des) équipe(s) pédagogique(s) structurée(s) qui démontre(nt) sa (leur) capacité à piloter le projet ;
- Démontrant un caractère innovant ;
- **Touchant un nombre d'étudiants important ;**
- Affichant une certaine transversalité que celle-ci porte sur la variété des formations concernées par le dispositif ou sur la dimension pluridisciplinaire des apprentissages visés ;
- Ayant un potentiel de diffusion susceptible d'inspirer d'autres initiatives ou projets ;
- Faisant état d'autres sources de financement provenant de la composante (ou des composantes) de rattachement ou de financements extérieurs.

Les projets s'articulant à un ou plusieurs autres projets pédagogiques financés par leur composante devront mettre en évidence le périmètre exact du dispositif spécifiquement financé par le FIP et la plus-value apportée.

Lors de son dépôt, le projet devra obligatoirement prévoir une évaluation du dispositif par les étudiants, évaluation formalisée avec ~~l'appui~~ **l'accompagnement éventuel** de l'Observatoire de la Vie Etudiante **si-besoin**.

Les porteurs des projets financés s'engagent à dresser un bilan ~~financier-et~~ pédagogique ~~et financier~~ des actions menées et à en faire une restitution devant la commission bilan du FIP. ~~Le bilan pédagogique devra intégrer les résultats de l'évaluation par les étudiants et leur analyse.~~ Dans le cadre du bilan financier, des justificatifs détaillés (copie des factures notamment) seront demandés quant à l'utilisation des crédits FIP alloués, tant au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement que des dépenses de personnel (notamment les heures complémentaires).

Tout matériel acquis (ouvrages, ordinateurs, logiciels, etc.), dès lors qu'il n'est plus utilisé dans le cadre du projet, a vocation à être restitué à l'établissement. Les crédits non consommés ~~dans l'année civile~~ par les composantes au titre du FIP seront reversés dans le fonds de roulement de l'établissement.

#### **Calendrier :**

- Date d'ouverture de l'appel à projets : **mercredi 26 octobre 2016**
- Date limite de retour à la DEVE des dossiers de candidature classés par les composantes : **mercredi 1<sup>er</sup> février 2017, 17 : 00**
- Pré-examen des dossiers par la commission ad hoc : **lundi 13 mars 2017**
- Classement définitif des dossiers : **CFVU du 6 avril 2017**

#### **Informations pratiques et contact :**

Le document à compléter figure en annexe du présent appel à projets.

Le dossier complété sera adressé sous format électronique à [deve-formation@univ-amu.fr](mailto:deve-formation@univ-amu.fr).

Le dossier **devra obligatoirement avoir reçu un avis et une validation de la composante** avant envoi à la DEVE. Aucun élément complémentaire ne sera accepté après la clôture de l'appel à projets.

Les questions éventuelles pourront être adressées au pôle formation de la DEVE à : [deve-formation@univ-amu.fr](mailto:deve-formation@univ-amu.fr)

# **CREDITS FORMATION 2017**

**Éléments de bilan :  
HCC, FIP, PEP, FSDIE**

**CFVU 7 octobre 2016**

# Plan de la présentation

1. **Heures complémentaires 2015**
2. **Fonds d'intervention pédagogique (FIP)** : bilan statistique 2015 et 2016
3. **Prime d'engagement pédagogique (PEP)** : bilan statistique 2015 et 2016
4. **FSDIE** : bilan statistique 2016 et évolution depuis 2012
5. **Proposition de répartition 2017**

**HEURES  
COMPLEMENTAIRES  
2015  
et point d'étape 2016**

		<b>BILAN HEURES DE COURS COMPLEMENTAIRES 2015 (dont PRP/PCA/EQS)</b>			
<b>COMPOSANTES</b>		<i>Enveloppe 2015</i>	<b>TOTAL DECAISSE 2015</b>	Dont Titulaires	Dont Vacataires extérieurs
<b>Total services centraux &amp; communs</b>		<b>1 657 807</b>	<b>1 762 717</b>	<b>839 775</b>	<b>922 943</b>
<b>910</b>	ALLSH	3 150 000	3 067 358	1 540 920	1 526 438
<b>911</b>	FDSP	1 879 460	1 870 397	697 538	1 172 858
<b>912</b>	IMPGT	265 000	267 811	117 776	150 035
<b>913</b>	MEDECINE	666 000	521 411	107 329	414 083
<b>914</b>	ODONTOLOGIE	14 250	29 629	19 911	9 718
<b>915</b>	PHARMACIE	249 000	293 255	134 416	158 839
<b>916</b>	SCIENCES	1 659 847	2 130 386	1 159 472	970 914
<b>917</b>	ECONOMIE ET GESTION	2 259 000	1 993 432	848 546	1 144 886
<b>918</b>	SCIENCES DU SPORT	519 125	754 760	461 007	293 753
<b>930</b>	EU3M	63 172	36 422	6 898	29 523
<b>931</b>	EJCM	293 168	283 686	72 399	211 286
<b>932</b>	IAE	900 000	999 695	500 892	498 803
<b>933</b>	ESPE	529 446	481 304	433 978	47 326
<b>937</b>	IUT AMU	5 100 000	5 197 197	2 412 071	2 785 125
<b>938</b>	IRT	123 602	60 365	35 614	24 752
<b>939</b>	OSU PYTHÉAS	160 000	160 751	65 050	95 701
<b>940</b>	POLYTECH MARSEILLE	600 000	893 039	499 220	393 819
<b>941</b>	CFMI	100 000	93 323	-	93 323
<b>945</b>	MMSH	-	-		
<b>946</b>	POLE DE GAP	96 152	100 298	23 010	77 288
<b>Total Composantes</b>		<b>18 627 222</b>	<b>19 234 519</b>	<b>9 136 047</b>	<b>10 098 471</b>
<b>Total SACD</b>		<b>22 000</b>	<b>15 148</b>	<b>9 216</b>	<b>5 932</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>20 307 029</b>	<b>21 012 384</b>	<b>9 985 039</b>	<b>11 027 346</b>

		<b>BILAN HEURES DE COURS COMPLEMENTAIRES 2015 (dont PRP/PCA/EQS)</b>	
<b>COMPOSANTES</b>		<i>Enveloppe 2015</i>	<b>TOTAL CONSOMME 2015</b>
<b>Total services centraux &amp; communs</b>		<b>1 657 807</b>	<b>1 787 093</b>
<b>910</b>	ALLSH	3 150 000	3 237 154
<b>911</b>	FDSP	1 879 460	1 667 726
<b>912</b>	IMPGT	265 000	195 896
<b>913</b>	MEDECINE	666 000	348 716
<b>914</b>	ODONTOLOGIE	14 250	18 769
<b>915</b>	PHARMACIE	249 000	157 842
<b>916</b>	SCIENCES	1 659 847	1 666 344
<b>917</b>	ECONOMIE ET GESTION	2 259 000	1 721 855
<b>918</b>	SCIENCES DU SPORT	519 125	543 419
<b>930</b>	EU3M	63 172	30 100
<b>931</b>	EJCM	293 168	263 744
<b>932</b>	IAE	900 000	888 034
<b>933</b>	ESPE	529 446	382 241
<b>937</b>	IUT AMU	5 100 000	4 938 135
<b>938</b>	IRT	123 602	66 503
<b>939</b>	OSU PYTHÉAS	160 000	145 472
<b>940</b>	POLYTECH MARSEILLE	600 000	560 147
<b>941</b>	CFMI	100 000	97 311
<b>945</b>	MMSH	-	-
<b>946</b>	POLE DE GAP	96 152	86 887
<b>Total Composantes</b>		<b>18 627 222</b>	<b>17 016 293</b>
<b>Total SACD</b>		<b>22 000</b>	<b>28 122</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>20 307 029</b>	<b>18 831 509</b>

		<b>BILAN DES HEURES DE COURS COMPLEMENTAIRE 2016 à fin Août (dont PRP/PCA/EQS)</b>			
<b>COMPOSANTES</b>		<i>Enveloppe 2016</i>	<b>TOTAL DECAISSE à fin Août 2016</b>	<i>Dont Titulaires</i>	<i>Dont Vacataires extérieurs</i>
<b>Total services centraux &amp; communs</b>		<b>1 707 091</b>	<b>844 919</b>	<b>157 357</b>	<b>687 563</b>
<b>910</b>	ALLSH	3 100 000	2 933 733	1 555 908	1 377 826
<b>911</b>	FDSP	1 794 308	1 280 672	279 903	1 000 769
<b>912</b>	IMPGT	265 000	152 256	7 045	145 211
<b>913</b>	MEDECINE	635 986	392 148	32 006	360 142
<b>914</b>	ODONTOLOGIE	18 349	7 300	1 380	5 920
<b>915</b>	PHARMACIE	188 300	128 006	31 550	96 456
<b>916</b>	SCIENCES	1 710 036	890 462	197 136	693 326
<b>917</b>	ECONOMIE ET GESTION	2 197 649	1 111 512	288 228	823 284
<b>918</b>	SCIENCES DU SPORT	519 370	333 484	32 797	300 687
<b>930</b>	EU3M	45 600	25 660	3 946	21 714
<b>931</b>	EJCM	292 008	229 982	58 461	171 522
<b>932</b>	IAE	933 909	508 521	14 324	494 197
<b>933</b>	ESPE	531 968	48 913	21 950	26 963
<b>937</b>	IUT AMU	5 100 000	2 963 022	867 299	2 095 723
<b>938</b>	IRT	121 102	32 859	7 437	25 422
<b>939</b>	OSU PYTHÉAS	173 303	119 440	31 584	87 856
<b>940</b>	POLYTECH MARSEILLE	600 000	299 218	16 751	282 467
<b>941</b>	CFMI	95 000	80 640	172	80 469
<b>945</b>	MMSH	-	-		
<b>946</b>	POLE DE GAP	96 152	65 803	5 012	60 791
<b>Total Composantes</b>		<b>18 418 040</b>	<b>11 603 634</b>	<b>3 452 889</b>	<b>8 150 745</b>
<b>Total SACD</b>		<b>12 310</b>	<b>9 907</b>	<b>4 041</b>	<b>5 865</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>20 137 441</b>	<b>12 458 460</b>	<b>3 614 287</b>	<b>8 844 173</b>



## Quelques commentaires

- il s'agit de donner des ordres de grandeur par composante : les montants présentés sont les HCC notifiées, les HCC décaissées dans l'année (comprenant donc les charges à payer (CAP) des années précédentes), les HCC consommées dans l'année ;
- L'année 2016 s'arrête à la fin du mois d'août ;
- la ligne services centraux et services communs concerne principalement : UTL, SUFLE, SUFA, SUAPS, MIRREL ;
- la ligne SACD concerne : Fondation SMT , IECJ.

# **FIP : bilan statistique 2015 et 2016**

## Bilan FIP 2015

FIP 2015	Secteur de formation	Nb de projets déposés par secteur	Composante	Nb de projets déposés par composante	Nb de projets lauréats	Montant FIP 2015 alloué par composante	Montant FIP 2015 alloué par secteur	Pourcentage par composante par rapport au montant FIP total alloué	Pourcentage par secteur de formation par rapport au montant FIP total alloué
Enveloppe : 200 000 €	Arts, Lettres, Langues Sciences Humaines	5	ALLSH	5	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Droit et Sciences Politiques	1	FDSP	1	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Economie et Gestion	1	FEG	1	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Santé	3	MEDECINE	2	2	38 735,24 €	38 735,24 €	19,37%	19,37%
			PHARMACIE	1	0	0,00 €		0,00%	
	Sciences et Technologies	14	SCIENCES	7	2	45 494,00 €	101 714,24 €	22,75%	50,86%
			SCIENCES DU SPORT	3	1	10 900,10 €		5,45%	
			OSU - PYTHEAS	3	1	17 020,14 €		8,51%	
			POLYTECH	1	1	28 300,00 €		14,15%	
	Pluridisciplinaires	7	ESPE	3	1	18 000,00 €	59 550,52 €	9,00%	29,78%
			IUT	4	2	41 550,52 €		20,78%	
<b>TOTAUX</b>		<b>31</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>200 000,00 €</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## Bilan FIP 2016

FIP 2016	Secteur de formation	Nb de projets déposés par secteur	Composante	Nb de projets déposés par composante	Nb de projets lauréats	Montant FIP 2016 alloué par composante	Montant FIP 2015 alloué par secteur	Pourcentage par composante par rapport au montant FIP total alloué	Pourcentage par secteur de formation par rapport au montant FIP total alloué
Enveloppe : 200 000 €	Arts, Lettres, Langues Sciences Humaines	4	ALLSH	4	2	48 725,44 €	48 725,44 €	24,84%	24,84%
	Droit et Sciences Politiques	1	FDSP	1	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Economie et Gestion	0	FEG	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Santé	2	MEDECINE	0	0	0,00 €	40 056,00 €	0,00%	20,42%
			PHARMACIE	2	2	40 056,00 €		20,42%	
	Sciences et Technologies	7	SCIENCES	3 <i>(dont un hors délai)</i>	2	55 331,18 €	85 397,95 €	28,20%	43,53%
			SCIENCES DU SPORT	2	1	30 066,77 €		15,33%	
			OSU - PYTHEAS	2	0	0,00 €		0,00%	
			POLYTECH	0	0	0,00 €		0,00%	
	Composantes pluridisciplinaires	4	ESPE	1	0	0,00 €	22 000,00 €	0,00%	11,21%
			IUT	3	1	22 000,00 €		11,21%	
<b>TOTAUX</b>		<b>18</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>196 179,39 €</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

**PRIME  
D'ENGAGEMENT  
PEDAGOGIQUE : bilan  
statistique 2015 et  
2016**

**( Aix\*Marseille  
université**

## PRIMES D'ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE (PEP) 2015

Secteur	Nombre de dossiers présentés par secteur	Nombre de dossiers retenus par secteur	Composante	Nombre de dossiers présentés par composante	Nombre de dossiers retenus par composante	Montant PEP par composante	Pourcentage de dossiers retenus par composante	Pourcentage de dossiers retenus par secteur
<b>Arts, lettres, langues et sciences humaines</b>	21	8	ALLSH	21	8	16 000 €	<b>16,00%</b>	<b>16,00%</b>
<b>Droit et sciences politiques</b>	12	4	FDSP	11	4	8 000 €	<b>8,00%</b>	<b>8,00%</b>
			IMPGT	1	0	0 €	<b>0,00%</b>	
<b>Economie et gestion</b>	12	3	FEG	4	0	0 €	<b>0,00%</b>	<b>6,00%</b>
			IAE	7	3	6 000 €	<b>6,00%</b>	
			EJCAM	1	0	0 €	<b>0,00%</b>	
<b>Sciences et technologies</b>	58	24	SCIENCES	38	15	30 000 €	<b>30,00%</b>	<b>48,00%</b>
			SCIENCES DU SPORT	5	2	4 000 €	<b>4,00%</b>	
			OSU-PYTHEAS	6	3	6 000 €	<b>6,00%</b>	
			POLYTECH	9	4	8 000 €	<b>8,00%</b>	
<b>Composantes pluridisciplinaires</b>	26	11	ESPE	12	5	10 000 €	<b>10,00%</b>	<b>22,00%</b>
			IUT	14	6	12 000 €	<b>12,00%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>129</b>	<b>50</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## PRIMES D'ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE (PEP) 2016

Secteur	Nombre de dossier présenté par secteur	Nombre de dossier retenu par secteur	Composante	Nombre de dossier présenté par composante	Nombre de dossiers retenu par composante	Montant PEP par composante	Pourcentage de dossier retenu par composante	Pourcentage de dossier retenu par secteur
<b>Arts, lettres, langues et sciences humaines</b>	6	2	ALLSH	6	2	4 000 €	<b>7,14%</b>	<b>6,90%</b>
<b>Droit et sciences politiques</b>	10	5	FDSP	9	4	8 000 €	<b>14,29%</b>	<b>17,24%</b>
			IMPGT	1	1	2 000 €	<b>3,57%</b>	
<b>Economie et gestion</b>	9	5	FEG	5	1	2 000 €	<b>3,57%</b>	<b>17,24%</b>
			IAE	3	3	6 000 €	<b>10,71%</b>	
			EJCAM	1	1	2 000 €	<b>3,57%</b>	
<b>Santé</b>	2	1	PHARMACIE	2	1	2 000 €	<b>3,57%</b>	<b>3,45%</b>
<b>Sciences et technologies</b>	27	11	SCIENCES	19	7	14 000 €	<b>25,00%</b>	<b>37,93%</b>
			SCIENCES DU SPORT	1	1	2 000 €	<b>3,57%</b>	
			OSU-PYTHEAS	3	1	2 000 €	<b>3,57%</b>	
			POLYTECH	4	1	2 000 €	<b>3,57%</b>	
<b>Composantes pluridisciplinaires</b>	9	5	ESPE	5	3	6 000 €	<b>10,71%</b>	<b>17,24%</b>
			IUT	4	2	4 000 €	<b>7,14%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>29</b>		<b>63</b>	<b>28</b>	<b>56 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

**FSDIE : bilan  
statistique 2016 et  
évolution depuis 2012**



## Organisation des commissions



ENVIE DE RÉALISER  
UN PROJET ÉTUDIANT ?

**LE FSDIE VOUS AIDE À  
LE FINANCER !**

**FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT  
DES INITIATIVES ÉTUDIANTES**

Actions culturelles, sportives, citoyenne et animations  
de campus portées par les étudiants d'AMU.

**PROCHAINES COMMISSIONS :**

- 8 février 2016 → Site Saint-Charles
- 25 février 2016 → Campus Aix-en-Provence
- 31 mars 2016 → Site Timone
- 28 avril 2016 → Campus Aix-en-Provence
- 2 juin 2016 → Campus Luminy

POUR RÉALISER UN PROJET ET CONSTITUER LE DOSSIER COMPLET  
CONTACTEZ VOTRE **BVE** → [deve-bve@univ-amu.fr](mailto:deve-bve@univ-amu.fr)  
[www.univ-amu.fr](http://www.univ-amu.fr)

Circulaire du 3 novembre 2011: « **Il est vivement conseillé d'organiser au moins trois commissions par an si l'on veut permettre une véritable dynamisation de la vie associative** ».

**Une commission par mois**  
sur tous les sites des antennes BVE  
avec une alternance entre Aix et  
Marseille

**2012** : 9 commissions  
175 projets présentés et étudiés

**2013** : 9 commissions  
211 projets présentés et étudiés

**2014** : 8 commissions  
207 projets présentés et étudiés

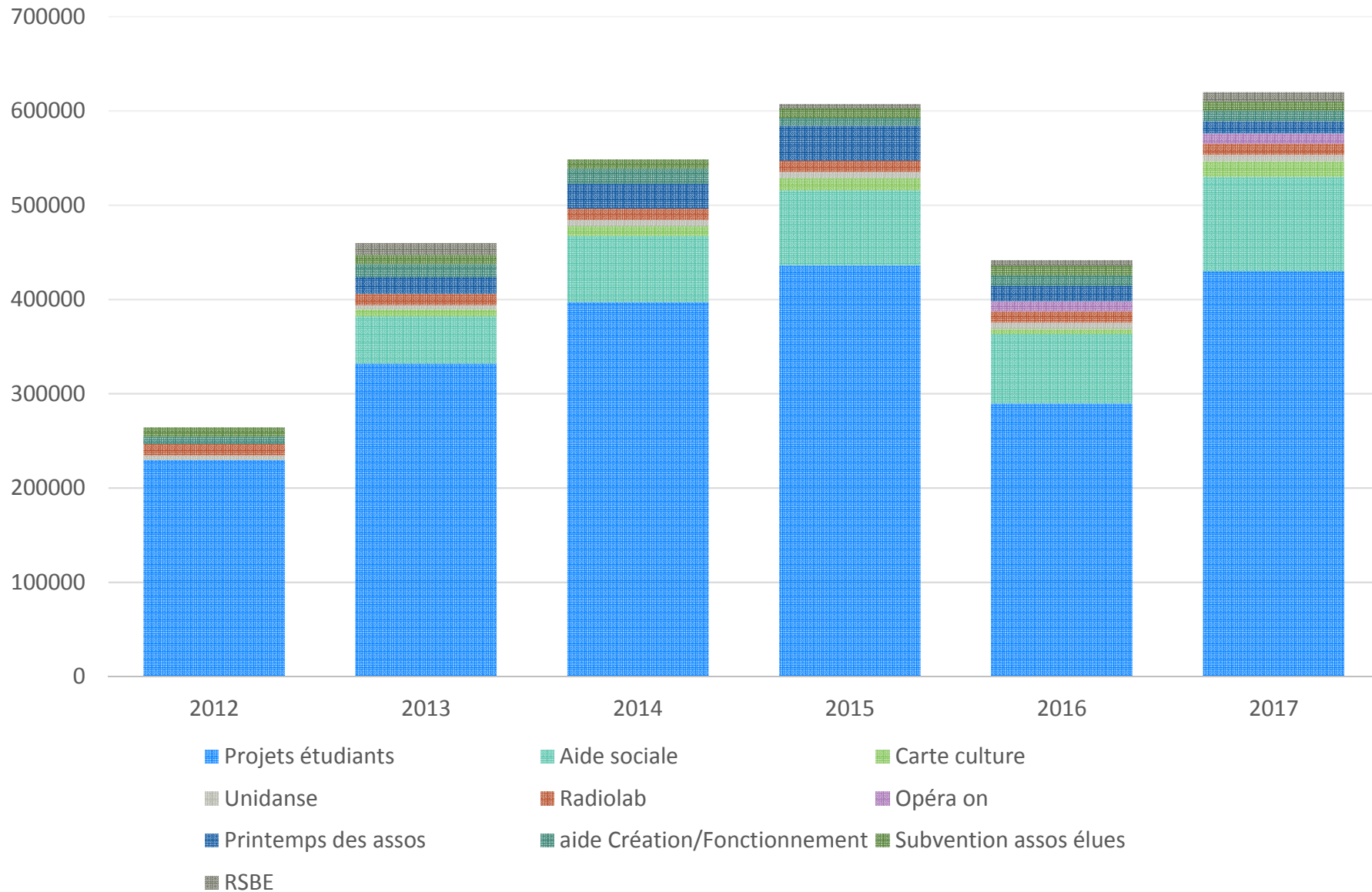
**2015** : 7 commissions  
231 projets présentés et étudiés

**2016** : 7 commissions  
**149** projets présentés et étudiés

## Récapitulatif par commission 2016

	Date commission	Site	Nombre de projets présentés	Nombre de projets financés	Avis défavorable	Avis différé	Total sommes demandées	Total subventions accordées
1	25 Février 2016	Aix-en-Provence 29 Schuman	51	45	5	1	114 214,50€	82 475,00€
2	31 Mars 2016	Marseille Timone	26	23	1	2	60 587,17€	42 128,00€
3	28 Avril 2016	Aix-en-Provence 3 Schuman	20	19	0	1	82 398,32€	63 090,00€
4	2 Juin 2016	Marseille Luminy	28	22	3	3	72 465,86€	58 114,00€
5	29 Septembre 2016	Aix-en-Provence 29 Schuman	24	22	0	2	57 809,64 €	43 929,00€
6	26 octobre 2016	Marseille Etoile						
7	8 décembre 2016 « Printemps des assos »	Marseille St Charles						
	<b>7 commissions</b>	<b>Aix : 3 Marseille : 4</b>	<b>149</b>	<b>132</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>387 475,49</b>	<b>289 736,00€</b>

## EVOLUTION DU FSDIE



## Utilisation du FSDIE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>		
budget consacré au FSDIE 16€ X nombre d' étudiants non boursiers. La part du droit de scolarité réservée au financement du FSDIE est fixée par le conseil d'administration de l'établissement (arrêté du 31/07/12).	401 000,00 €	459 000,00 €	629 525,00 €	Budget initial 620 000,00 €  Budget Rectifié 651 000,00 €	Budget initial 620 000,00 €  Budget Rectifié 637 000,00 €	Budget initial 620 000,00€  Budget Rectifié DBM
Subventions collectivités territoriales (carte culture)		- Marseille 5000 € - Aix-en-Pce 2000 €		- Aix-en-Pce 1000 €	- Marseille 2000 € - Aix-en-Pce 1000 €	
<b>Dépenses</b>						
Projets étudiants année civile	229 636,73 €	331 925,70 €	397 041,82€	436 213,24 €	289 736,00 €	430 000,00 €
Carte culture		7 602,00 €	10 482,00 €	13 005,00 €	5 560 €	16 600,00 €
FSDIE Social		50 000,00 €	70158,00 €	79 394,00 €	73 280,00 €	100 000,00 €
Aide à la création/fonctionnement des associations (forfait de 300 € par association une fois par année universitaire)	7 800,00 €	13 200,00 €	15 900,00€	8 400,00 €	11 100,00 €	11 000,00€
Uni'Danse (Convention Preljocaj)	4 865,00 €	4449,40 €	6 546,20€	6 672,80 €	6 673,00 €	6 63,00 €
Radio Lab (Convention)	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Opéra On ateliers de pratique vocale					10 700,00 €	10 700,00 €
Printemps des associations		17983,98 €	26 439,00 €	36 875,00 €	16 700,42 €	13 000,00 €
Subvention de fonctionnement des associations ayant des élus aux conseils centraux	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Journées Bien être et santé		12 492,75 €		4 769,82 €	6000,00 €	10 000,00 €
Participation de la Mission handicap au CDMGE			3 000,00€			
Fête du Vélo			3 000,00€			
<b>Total dépenses</b>	264 301,73 €	423 803,81 €	536 020,82 €	607 329,86 €	441 749,42€	619 973,00€

# **CREDITS FORMATION 2017**

**Proposition de répartition**

## Proposition à voter pour 2017

Les éléments constitutifs de l'enveloppe	Répartition proposée
Les Heures Complémentaires	20 000 k€
Le Fonds d'Intervention Pédagogique	200 k€
La Prime d'Engagement Pédagogique	100 k€
FSDIE	620 k€
<b>TOTAL</b>	<b>20 920 k€</b>

CFVU du 7 octobre 2016

**Proposition de tarifs pour le Test of English for International  
Communication (TOEIC)**

A compter de l'année universitaire 2016/2017

<b>Test TOEIC</b>	<b>2015/2016</b>	<b>à/c de 2016/2017</b>
Etudiants AMU	56,50 €	65 € *
Extérieurs AMU	/	70 €

**\*Cette prestation resterait gratuite (prise en charge par la composante) lorsque la certification est inscrite dans la formation.**

# DEVENIR DES DIPLÔMÉS 2013 DE LICENCE PRO ET DE MASTER

CFVU  
7 OCTOBRE 2016

RÉSULTATS ÉTABLIS PAR L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE  
DEVE – PÔLE PILOTAGE EVALUATION

( Aix\*Marseille  
université



# Plan de la présentation

- **Éléments de contexte, éléments de méthode**
- **Taux de réponse**
- **Quelques indicateurs IP 30 mois après le diplôme**
- **Focus sur l'évaluation de la formation 30 mois après le diplôme**

# Éléments de contexte :

## *Historique*

### ⊙ **Enquête nationale initiée il y a 13 ans :**

- Initiée en 2003 auprès des diplômés de **DUT**
- Elargie en 2004 aux **LP**
- Puis intégration en 2009 des **Masters**
- Expérimentation en 2015 auprès des **Docteurs**

### ⊙ **Pilotage et partenaires**

- SIES – DGESIP
- CPU – ADIUT
- CEREQ
- Résosup

→ Réseau de **72 correspondant-e-s** dans les établissements

## Éléments de Contexte :

### *Focus sur les enquêtes IP nationales*

- ◎ **DUT, LP, Master (SIES/Universités) : 200 000 diplômés**
  - **64 000 diplômés enquêtés par le SIES**
  - **71%** de taux moyen de réponse à l'échelle nationale
  - L'exhaustivité du recueil permet de publier nationalement des résultats par discipline et par établissement
  
- ◎ **Enquête Génération du CEREQ**
  - Par échantillon
  - 33 500 répondants
  - Résultats nationaux
  
- ◎ **Autres enquêtes**
  - CGE : 72 000 diplômés – 66%
  - APEC : 4 750 répondants
  - Enquête Emploi (Insee) : 92 000 par trimestre

# Éléments de Méthode :

## *Pour un recueil de données fiables et comparables*

### ⊙ Une charte nationale

- Même population : le profil des diplômés entrant dans le champ de l'enquête
- Même questionnaire : Un tronc commun de questions
- Même date d'investigation : 1<sup>er</sup> décembre
- Même nomenclature

### ⊙ Un recueil décentralisé avec une autonomie de gestion

- Choix du mode de collecte
- Ajout de questions
- Ordre des questions

### ⊙ Des règles de publication partagées

- Nbre de réponses = ou > à 30 réponses
- Taux de réponses = ou > à 30%
- Entre 30% et 50% = résultats indiqués comme « fragiles »

# Taux de réponse de l'enquête 2015

## *Diplômés 2012/2013*

### ⊙ Moyenne nationale : 71%

- Minimum : 50% - Maximum 93%
- **43 établissements : > à 60% et < à 80%**
- 15 établissements : > à 80%
- 14 établissements : < à 60%

### ⊙ Une grande stabilité dans les taux de réponses pluri-annuels

- Autour de 70% dès les premières éditions de l'enquête

### ⊙ Une professionnalisation des services support

- Plus l'effectif à interroger est important, plus les taux de réponses sont élevés

### ⊙ Quelques caractéristiques individuelles sur les déterminants de la réponse

- L'âge, la bourse, le domaine de formation jouent sur le taux de réponse
- Le genre, l'ajout de questions et la situation à 30 mois jouent faiblement

## Périmètre AMU de l'enquête à 30 mois

### ⊙ AMU enquête un périmètre plus large de diplômés

*Le champ DGESIP = 45% de nos diplômés*

- **Master** : interroge tous les diplômés de FI-FA (sauf les étrangers et les FC)
- **LP** : tous les diplômés FI-FA-FC (sauf les étrangers)
- **DUT** : tous les diplômés

### ⊙ AMU complète le questionnaire national

*Questionnaire national = 40 questions*

- 40 questions ajoutées : moyens d'accès, 1<sup>er</sup> emploi, impact de la mobilité internationale, évaluation des compétences

### ⊙ AMU propose un affichage des résultats plus fin

- **Site web** : une fiche synoptique et un répertoire des emplois occupés - Mention/Spécialité
- **UFR** : Exhaustivité des résultats d'enquête par Mention/Spécialité + une fiche de synthèse pour l'UFR
- **Etablissement** : une note de synthèse et une fiche indicateur par secteur de formation

# Taux moyens de participation à l'enquête des diplômés 2013 FI-FA de LP et de Master

## Taux de réponse AMU

Diplômes enquêtés en 2013	Nombre de diplômés FI-FA enquêtés	Nombre de répondants	Taux moyen de participation
Licences Professionnelles	1 338	981	73,3 %
Masters	4 036	2924	72,4 %
<b>Total AMU (FI-FA)</b>	<b>5 374</b>	<b>3 905</b>	<b>72,6 %</b>

Secteurs	Taux de réponse National (Collecte Master 2014)	Taux de réponse AMU (Collecte Master 2015)
ALL	69%	68%
SHS	73%	77%
DEG	68%	69%
STS	74%	78%

# **QUELQUES INDICATEURS IP 30 MOIS APRÈS LE DIPLÔME**

*POUR LES RÉPONDANTS DE FORMATION INITIALE  
OU PAR APPRENTISSAGE*



## Taux d'emploi des actifs au 01/12/2015 – En % - Répondants FI-FA diplômés en 2012/13

**Enquête Génération 2010** (enquêtés en 2013) : **12%** des diplômés de Master sont au chômage, soit le double du taux observé dans Génération 2004.

**Enquête APEC auprès des diplômés bac+5 de 2014** (enquêtés en 2015) : le taux d'emploi est de **62%** (le + bas depuis 5 ans)

### LP - Diplômés 2012/2013

Taux d'emploi au 01/12/2015	<b>83,7%</b>
--------------------------------	--------------

Constat d'une certaine stabilisation du taux d'emploi depuis 2011 suite à la forte dégradation observée à partir de 2010.

- Dipl.2012 : 83,4%
- Dipl.2011: 83,6%
- Dipl.2010 : 84,0%
- Dipl.2009 : 86,9 %

### Master - Diplômés 2012/2013

Taux d'emploi au 01/12/2015	<b>86,3%</b>
--------------------------------	--------------

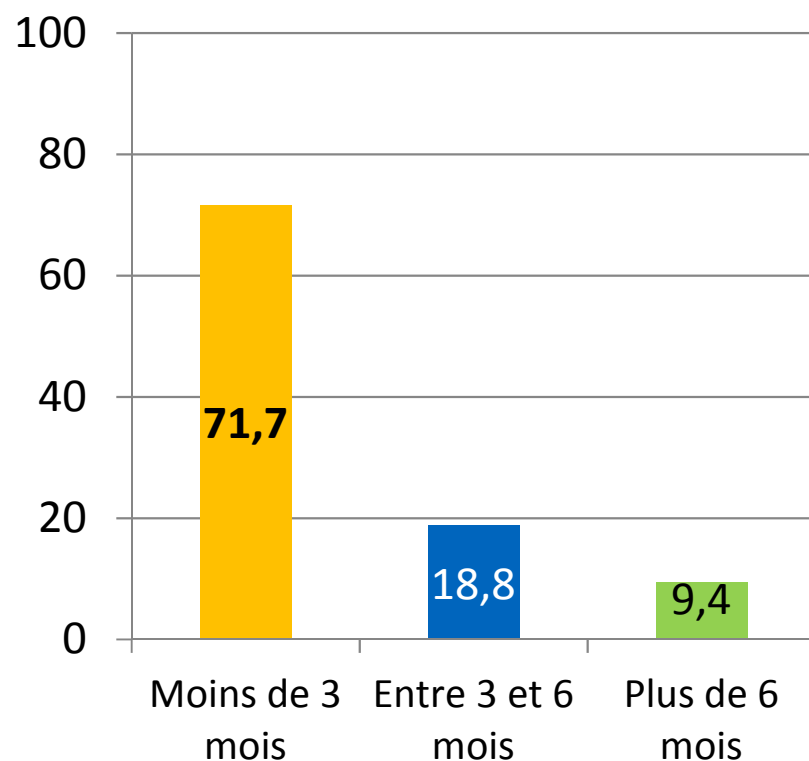
Légère progression du taux d'emploi par rapport à l'enquête 2012 mais l'on reste en deçà des taux des enquêtes antérieures.

- Dipl.2012 : 85,7%
- Dipl.2011: 88,0%
- Dipl.2010 : 88,0%
- Dipl.2009 : 88,0 %

Taux d'emploi = [répondants en emploi/(répondants en emploi + répondants en recherche d'emploi)]

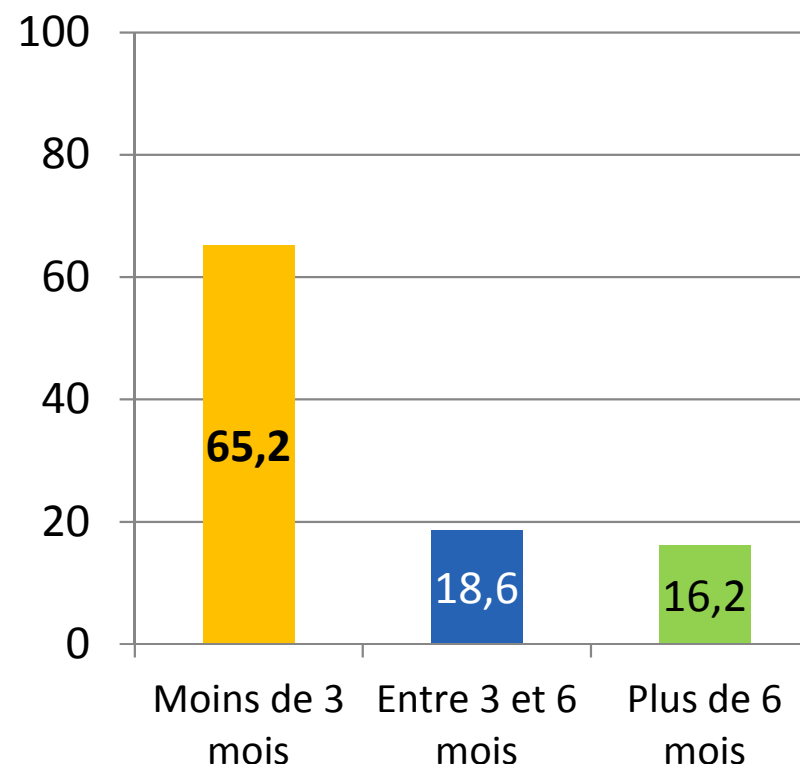
## Durée d'accès au 1<sup>er</sup> emploi – En %- Répondants FI-FA

**LP**  
Diplômés 2013



**FI : 61,0% en moins de 3 mois**  
**FA : 76,4% en moins de 3 mois**

**Master**  
Diplômés 2013



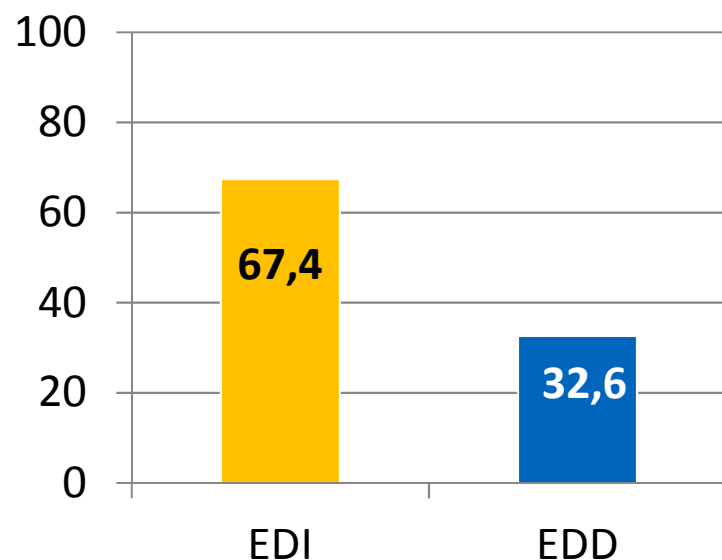
**FI : 65,1% en moins de 3 mois**  
**FA : 66,2% en moins de 3 mois**

## Part des emplois stables – En % Répondants FI-FA

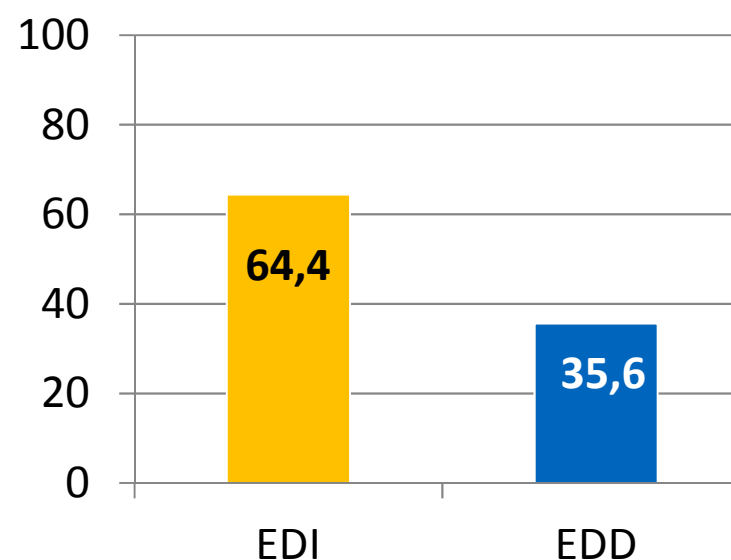
**Enquête Génération** : Constat d'une diminution du taux d'EDI à 3 ans en LP comme en Master 2 entre les enquêtes 2004 et 2010 : **77%** et **76%** (contre 82% et 78%).

**Enquête APEC 2015** : la part des CDI en retrait de 9 points (50% d'EDI) par rapport à l'enquête 2014 (59%)

LP - Diplômés 2013



Master - Diplômés 2013



Emplois à durée indéterminée : CDI, Fonctionnaires, Professions libérales  
Emploi à durée déterminée : CDD, Contractuel de la fonction publique

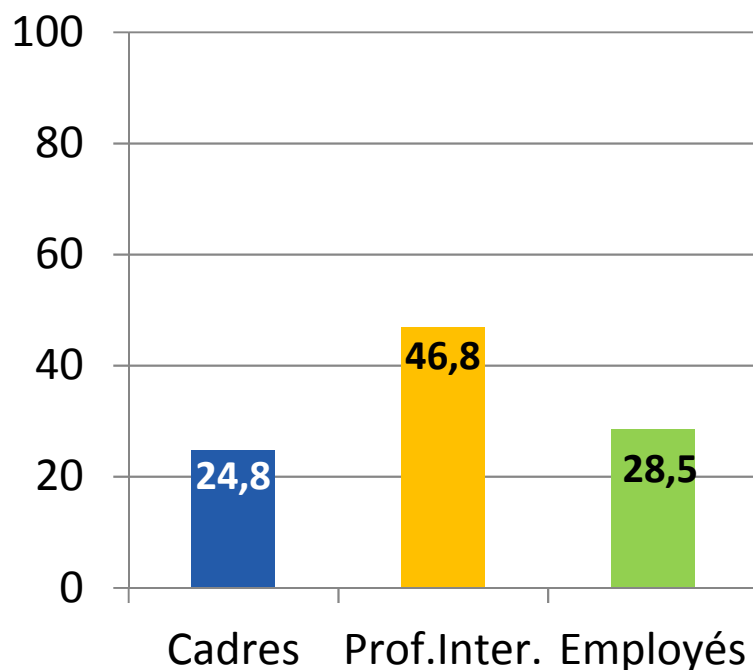
## Part des emplois cadres – En % – Répondants FI-FA

**Le statut de cadre devient moins rapidement accessible pour les jeunes diplômés.**

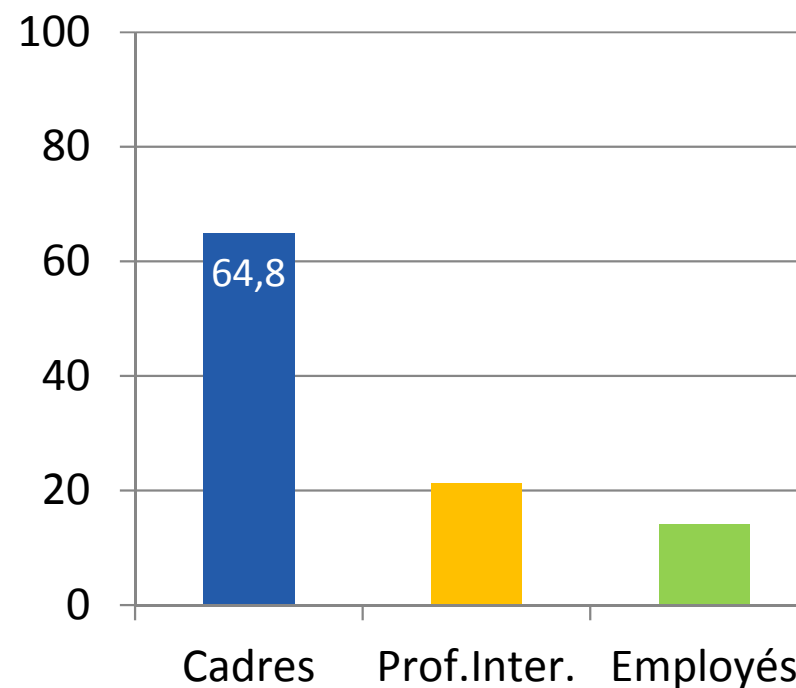
**Enquête Génération 2010** : part des cadres/professions intermédiaires est en diminution par rapport à Génération 2004 (M = - 2pt et LP = - 5pt)

**Enquête APEC 2015** : 57% de cadres observés dans l'enquête 2015 contre 64% dans l'enquête 2009

### LP - Diplômés 2013 – %



### Master - Diplômés 2013 - %



## Salaire net moyen en € (net mensuel équivalent temps plein)

- Répondants FI-FA

**Le niveau de rémunération est à la baisse, en lien avec l'altération des indicateurs précédents ( Taux d'emplois cadres et taux de EDI)**

**Enquête Génération** : dans tous les niveaux de diplômes, constat d'une perte de pouvoir d'achat entre Génération 2004 et 2010.

**Enquête APEC 2015** : parle d'un « **décrochage** » de la rémunération des jeunes diplômés à hauteur de 2 200 euros (en brut annuel) par rapport à l'enquête 2014.

### LP - Diplômés 2013

Salaire Moyen au  
01/12/2015 – En €

**1 609 €**

- Salaire moyen Répondants FI : 1 556€
- Salaire moyen Répondants FA : 1 669€

**Rappel LP 2012 : 1 568 €**

### Master - Diplômés 2013

Salaire Moyen au  
01/12/2015 – En €

**1 851 €**

- Salaire moyen Répondants FI : 1 831€
- Salaire moyen Répondants FA : 2 121€

**Rappel Master 2012 : 1 823 €**

Master : 88,2% des répondants en emploi occupent un emploi à temps plein

LP : 90% des répondants en emploi occupent un emploi à temps plein

# Mobilité internationale : quels impacts sur l'insertion professionnelle

**Enquête Génération 2010** : La mobilité internationale en cours d'études généralement considérée comme un atout pour l'emploi n'a qu'un effet modeste voir nul sur l'insertion professionnelle en France.

- ◎ **14,5% des répondants ont effectué une mobilité internationale durant leur cursus Master**
- ◎ **Quels pays ? Quelle durée ?**
  - 44% dans un pays de l'UE, 15% Canada, 12% en Asie...
  - 50% sont partis 6 mois et 40% entre 6 et 12 mois.
- ◎ **Mobilité selon le secteur**
  - ALLSH (29,2%), Eco/Gestion (18%), Sciences (15%) et SHS (14,5%) qu'on observe le plus de mobilité
- ◎ **Peu d'effet sur l'insertion professionnelle excepté pour :**
  - La localisation de l'emploi : les diplômés ayant effectué une mobilité sont plus nombreux à partir travailler en dehors de la région PACA ou à l'étranger
  - Le salaire moyen : plus de 200€ d'écart pour les diplômés ayant effectué une mobilité

## Conditions d'emploi : des disparités sensibles selon le **genre**

**Enquête Emploi Insee** : en 2010 en France, le salaire des femmes qui travaillent à temps complet est inférieur d'environ **15%** à celui des hommes.

**Enquête Nationale IP Master 2012** : Les femmes diplômées de Master bénéficient de **conditions d'emploi plus défavorables** : 78% des hommes ont un emploi stable contre 69% des femmes ; le salaire *médian* des femmes est inférieur de 240€ à celui des hommes.

### LP – Diplômés 2013

Indicateurs IP – En %	Homme	Femme
Taux d'emploi	84,0	<b>83,3</b>
Part des cadres	27,7	<b>21,1</b>
Part d'emplois stables	70,3	<b>63,7</b>
Salaire <i>moyen</i> €	1 670 €	<b>1 530 €</b>

### Master – Diplômés 2013

Indicateurs IP En %	Homme	Femme
Taux d'emploi	86,4	86,3
Part des cadres	70,0	<b>62,0</b>
Part d'emplois stables	65,7	63,8
Salaire <i>moyen</i> €	1 983 €	<b>1 773 €</b>

# **FOCUS SUR L'ÉVALUATION DE LA FORMATION 30 MOIS APRÈS LE DIPLÔME**

*POUR LES RÉPONDANTS DE FORMATION INITIALE  
OU PAR APPRENTISSAGE*

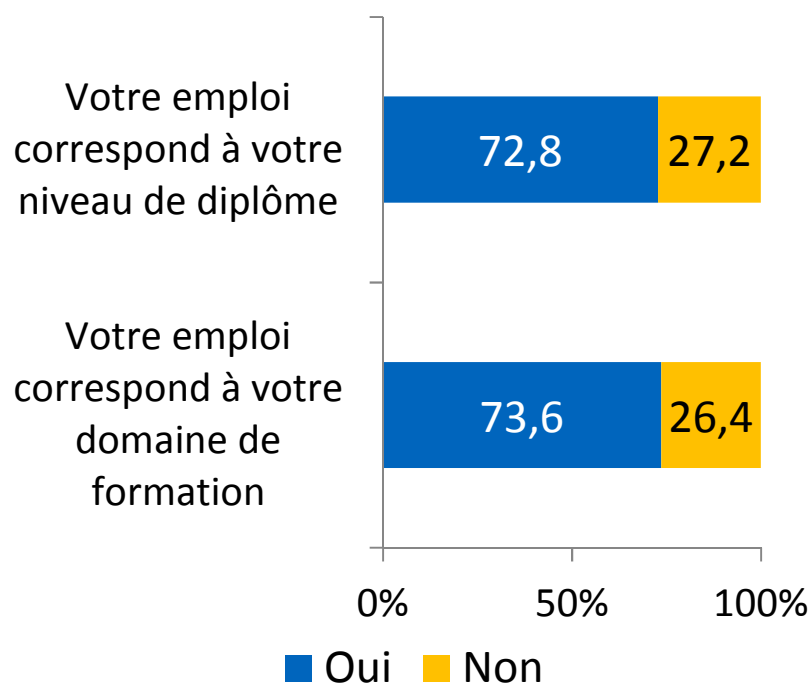


## Lien Emploi / Formation – En % – Répondants FI-FA

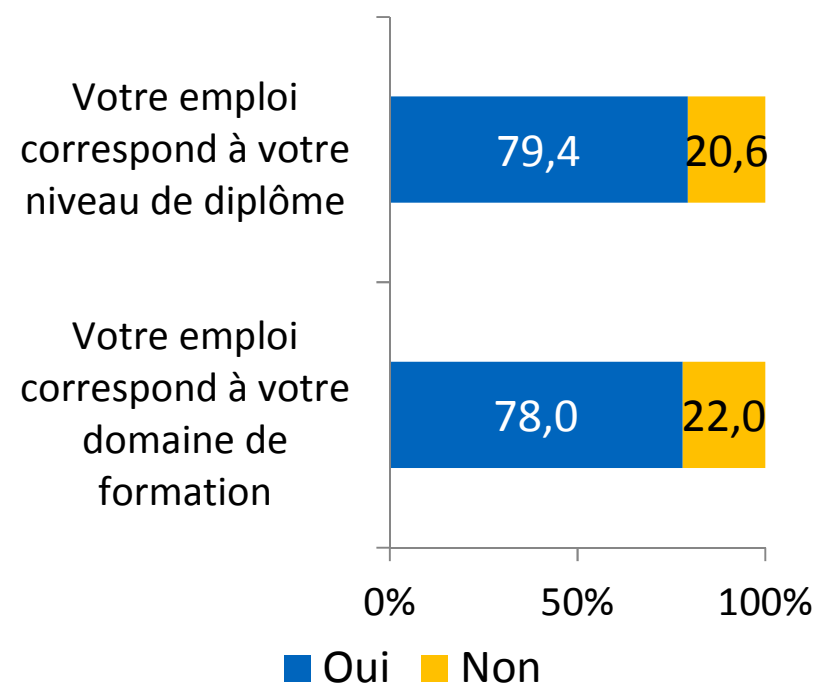
### Le trio de tête des compétences acquises pendant la formation :

- Prendre des initiatives
- Prendre la parole en public
- Utiliser des ressources documentaires

### LP - Diplômés 2013



### Master - Diplômés 2013



## Témoignages des diplômés de LP

**34% des répondants LP ont apporté leurs témoignages sur leur formation** (332 répondants)

### Les points forts de la formation

- Prés de la moitié des témoignages exprime un avis positif sur la formation
- Qualité des intervenants
- Formation professionnalisante
  - Rôle du stage : passerelle vers l'emploi
  - Importance du réseau professionnel développé par la LP

### Les pistes d'amélioration souhaitées

- Formation en langues étrangères
- Pour certaines LP : constat d'un manque de débouchés professionnels

# Témoignages des diplômés de Master

**34% des répondants Master ont apporté leurs témoignages sur leur formation** (996 répondants)

## Les points forts de la formation

- 30% des témoignages expriment un avis positif sur la formation
- Qualité des intervenants extérieurs

## Les pistes d'amélioration souhaitées

- Professionnalisation de la formation : jugée trop théorique et pas assez ancrée dans la réalité professionnelle
- Suivi pendant le stage
- Formation en langues étrangères et aux outils logiciels professionnels
- Constat de débouchés limités pour certains masters
- Accompagnement post-Master :
  - Absence de réseau professionnel et de réseau des anciens
  - Peu d'aide dans la recherche d'emploi

## Quelques références

### ■ Les résultats AMU

- des cinq dernières enquêtes : des diplômés 2009 aux diplômés 2013

<http://deve.univ-amu.fr/ove> Rubrique « Insertion professionnelle »

### ■ SIES – DGESIP

- Note d'information n° 16.06 - Septembre 2016 « Les inégalités hommes/femmes dans l'IP des diplômé-e-s de Master »

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24624/taux-d-insertion-professionnelle-des-diplomes-de-l-universite.html>

### ■ CEREQ : Enquête Génération 2010

- Bref n° 322 – septembre 2014 « Les sortants du supérieur »
- Bref n° 347 – Juin 2016 « Mobilités interrégionales »
- Bref n° 348 – Juillet 2016 « L'impact des séjours à l'étranger »

<http://www.cereq.fr/collections/Bref>

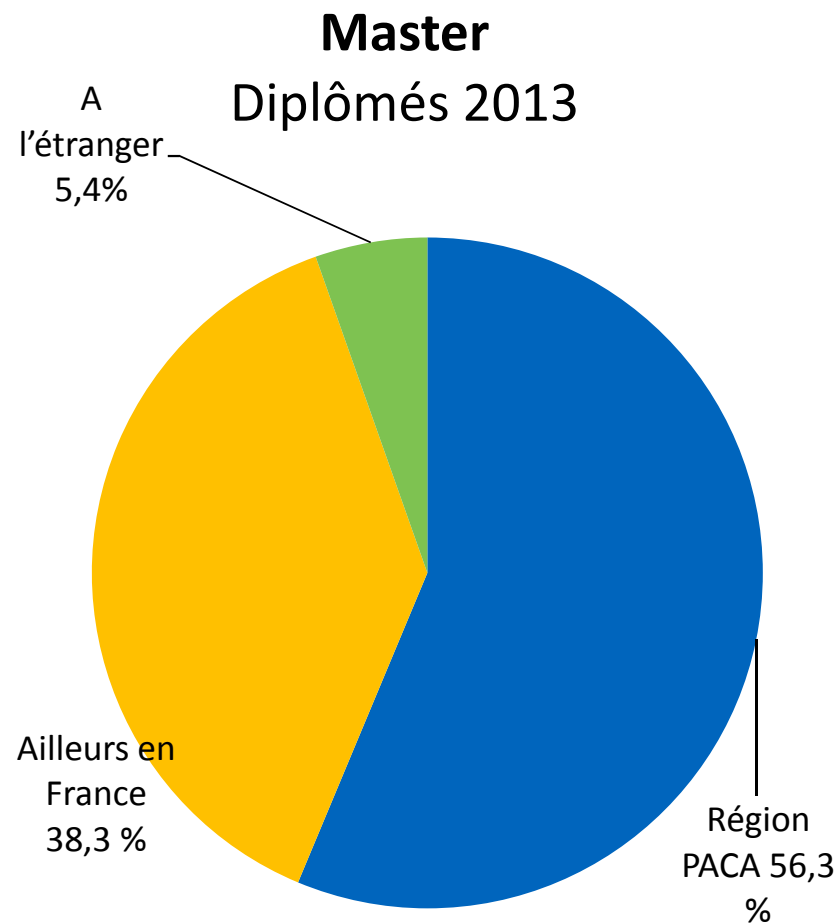
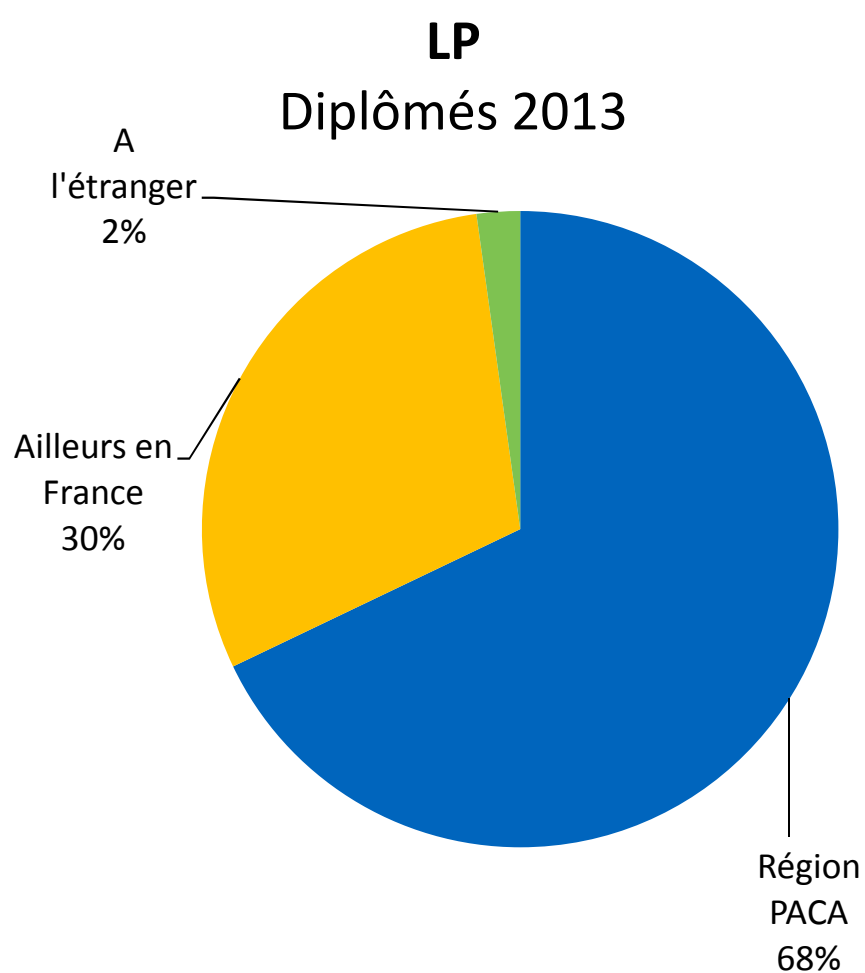
### ■ Enquête APEC 2015

- Octobre 2015 « Jeunes diplômés en 2014 : situation professionnelle en 2015 »

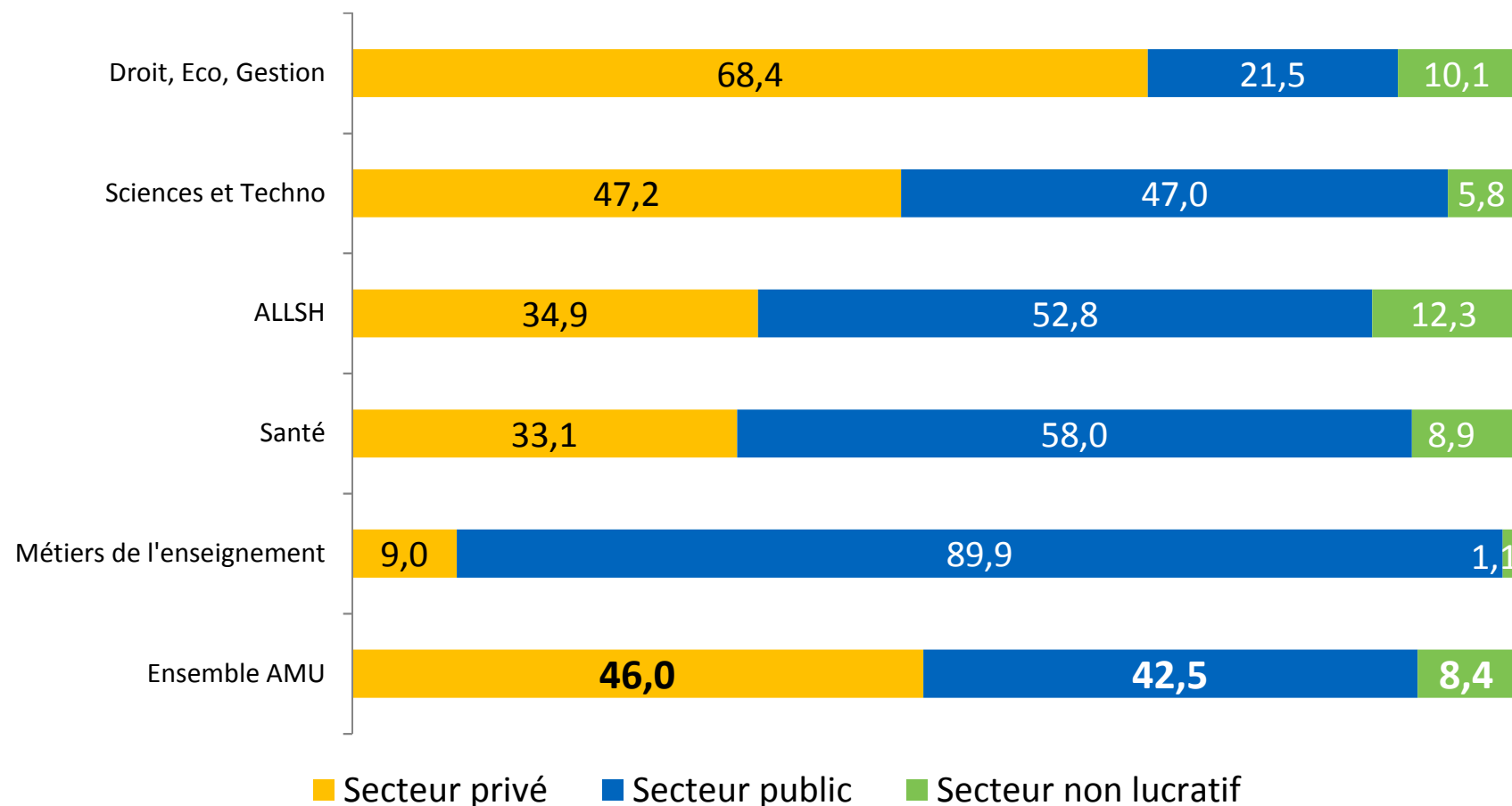
<https://jd.apec.fr/content/search-etudes?searchText=dipl%C3%B4m%C3%A9s%202014&page=1>

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION !**

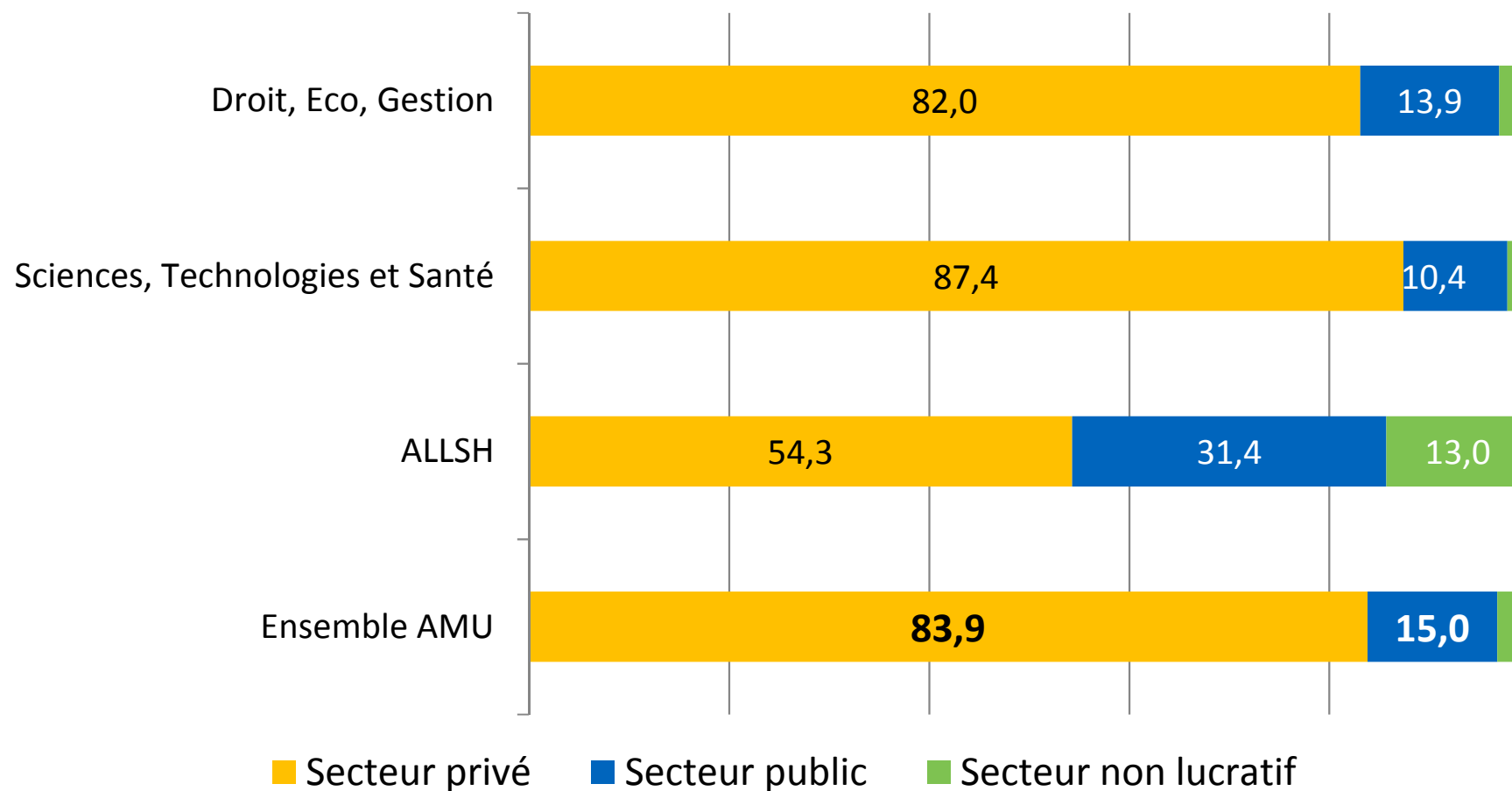
## Localisation de l'emploi – En % - Répondants FI-FA



## Part des emplois dans le **secteur privé** en Master – En % - Répondants FI-FA



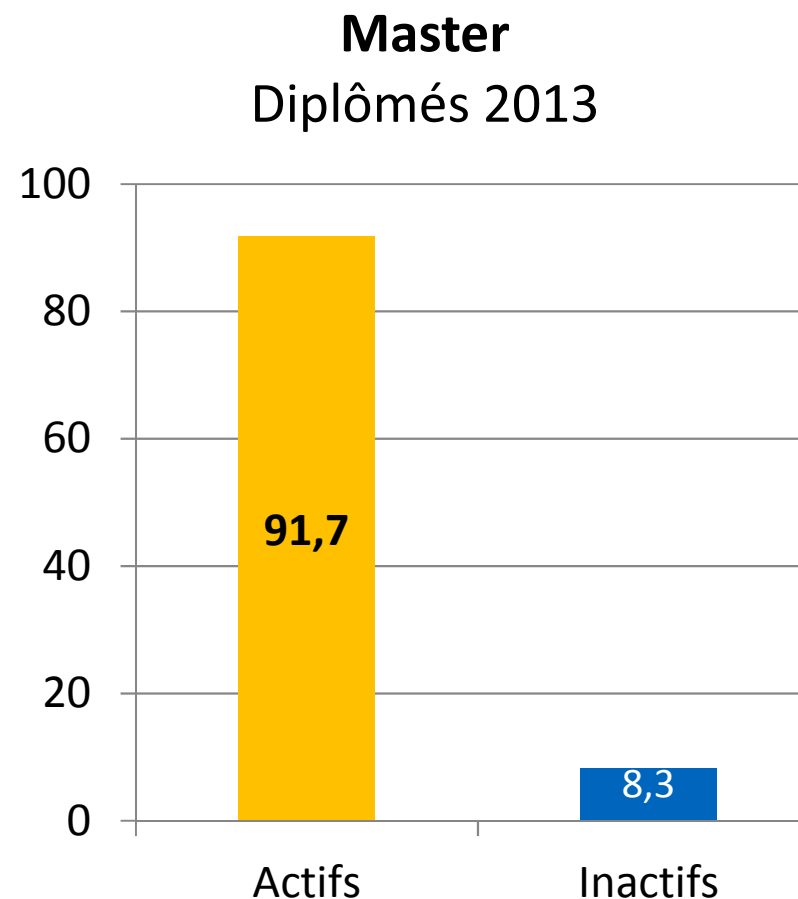
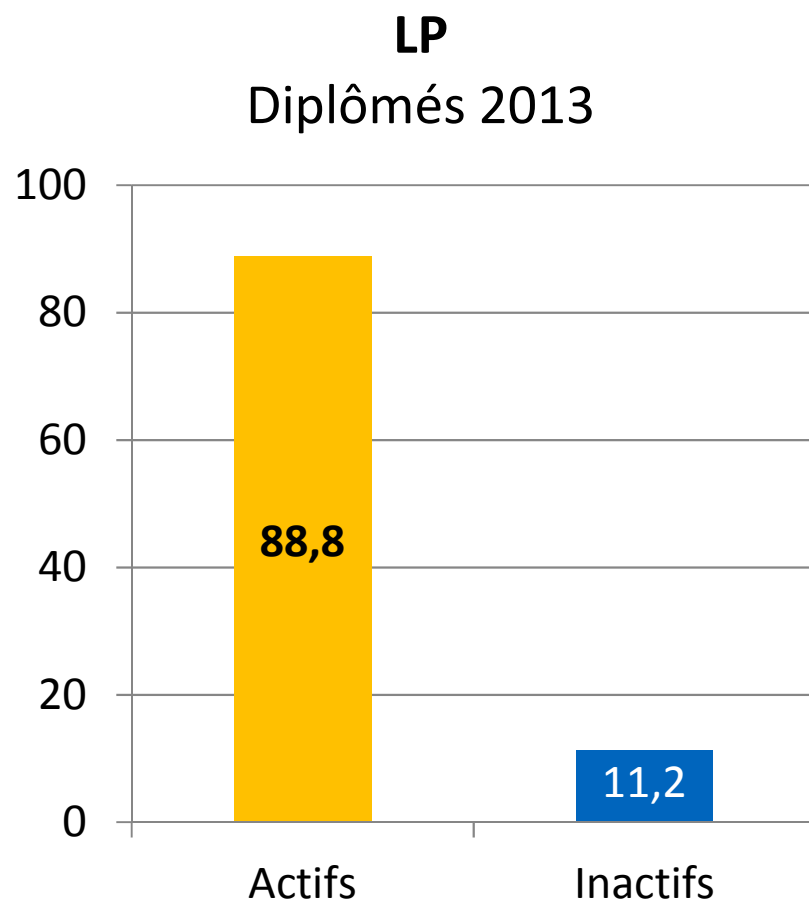
## Part des emplois dans le **secteur privé** en LP – En % - Répondants FI-FA





# La situation des répondants 30 mois après le diplôme : la part des actifs – Répondants FI-FA - En %

Date d'observation : le 1<sup>er</sup> décembre 2015



Actifs = en emploi ou en recherche d'emploi

Inactifs : en poursuite d'études ou en inactivité

## Une amélioration des conditions d'emploi entre le 01/12/2014 et le 01/12/2015

- Amélioration des conditions d'emploi quel que soit l'indicateur concerné, notamment quand les répondants ont connu une mobilité professionnelle :
  - Evolution de la **part des emplois stables** (CDI, Professions libérales, Fonction publique)
  - Evolution de la **part des cadres**
  - Augmentation des **emplois à temps plein**
  - Augmentation du **salaire moyen**

Ces meilleures conditions d'emploi résultent d'une **meilleure prise en compte** de l'**expérience** et de la **mobilité professionnelle**.

**Rajouter une phrase selon le genre :**

# Taux moyens de participation à l'enquête des diplômés 2013 FI-FA de LP et de Master

## Taux de réponse AMU

Diplômes enquêtés en 2013	Nombre de diplômés FI-FA enquêtés	Nombre de répondants	Taux moyen de participation
Licences Professionnelles	1 338	981	73,3 %
Masters	4 036	2924	72,4 %
<b>Total AMU (FI-FA)</b>	<b>5 374</b>	<b>3 905</b>	<b>72,6 %</b>

## Taux de réponse DGESIP

Diplômés 2013 AMU entrant dans le champ de l'enquête DGESIP	Nombre de diplômés enquêtés	Nombre de répondants	Taux moyen de participation
Licences Professionnelles	1 054	760	72,1 %
Masters	2 636	1 888	71,6 %
<b>Total AMU – Périmètre DGESIP</b>	<b>3 690</b>	<b>2 648</b>	<b>71,7 %</b>

## Calendrier 2016/2017

### Les résultats de l'enquête Diplômés 2013

- **Juillet 2016 :**
  - Résultats détaillés adressés aux doyens des composantes concernées
- **Septembre 2016 :**
  - Mise en ligne sur le **site d'AMU** des fiches emploi par mention /spécialité
  - Fiche indicateurs IP
  - Note de synthèse analysant les résultats d'enquête

<http://deve.univ-amu.fr/ove>

### Lancement de l'enquête Diplômés 2014

- **Septembre 2016 :**
  - Courrier d'information au **6 000** diplômés LP et Master 2014 qui seront interrogés en 2016/17
- **Octobre/Décembre 2016 :**
  - Consolidation des coordonnées des diplômés
- **Décembre 2016 :**
  - 1<sup>er</sup> e-mailing de l'enquête
- **Avril 2017 :**
  - Clôture du recueil
  - **Poursuites des enquêtes à 8 mois sur les LP 2016 qui le souhaitent**